U d'/of OTTAWA
39003002166329

11473
13677

282

827

Universitas
BIBLIOTHECA

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GUILLAUME DU VAIR.

PARIS.—IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GUILLAUME DU VAIR,

CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS SOUS HENRI III
ET PENDANT LA LIGUE,
PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PROVENCE SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV,
GARDE DES SCEAUX SOUS LOUIS XIII ;

Par C.-A. SAPEY,

DOCTEUR EN DROIT,

Juge suppléant au tribunal de première instance de Versailles.

Multa renascentur quæ jam cecidêre...
Hor., *de Art. poet.*

PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION,

RUE DES GRÈS, 14, PRÈS DE LA FACULTÉ DE DROIT.

1847

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
1620
.D679
1847

A

M. CHARPENTIER DE SAINT-PREST,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE SAINT-LOUIS.

MONSIEUR,

Voudrez-vous me permettre de vous offrir ce modeste essai? Le nom chéri d'un père qui fut deux fois mon père, qui fut le guide de toutes mes études, et qui réunissait tous les titres les plus chers à mon cœur, doit s'inscrire en tête de tous mes travaux; sa mémoire bénie en recevra la première dédicace et la première offrande, mais, après cet hommage, à qui puis-je mieux adresser celui-ci qu'à vous, Monsieur, dont je m'honore d'avoir reçu les leçons, dont je m'estime heureux de conserver la bienveillance? Et ce portrait détaché de l'histoire littéraire de la France peut-il être mieux placé que sous

les auspices de celui qui sut tracer de cette histoire un ingénieux et brillant tableau?

L'offrande est peu digne sans doute de vous être présentée, mais vous me permettrez de vous dire ce qu'écrivait à Du Vair lui-même, en jouant sur les mots avec plus d'esprit que de goût, un auteur qui lui dédiait des œuvres légères :

Pauca quidem hæc ni dantis potiùs *mentem* quàm *dementem* libellum perpendas, aut priùs *ignoscas* quàm *agnoscas*... Sed si nonnisi te digna exspectes, nihil adferetur. Si enim te *inspicias*, omnia nostra *despicies* [1].

Souffrez, Monsieur, que je fasse connaître à ceux qui voudront bien me lire, les sentiments de respectueuse reconnaissance que je vous ai voués.

C. SAPEY.

[1] *Joci*. Guilielmo Du Vair, senatûs Aquensis principi, Arnaudus. Parisiis. — 1 vol. in-32.

PRÉFACE.

Je me propose de faire connaître à mes lecteurs un écrivain que l'histoire littéraire ne daigne pas même citer, dont aucun cours de littérature ne fait mention, dont le nom est aujourd'hui enseveli dans un profond oubli.

Après cet aveu, on sera tenté sans doute de m'appliquer les vers de Boileau, et de me demander pourquoi je vais choisir ce Childebrand de la littérature.

C'est que dans ces ouvrages ignorés j'ai cru sentir le feu sacré qui fait l'orateur et l'écrivain,

ce courageux amour de la vertu, de la religion, de la patrie, dont il est toujours bon d'offrir aux regards des hommes la noble et touchante image.

Discours politiques, morceaux littéraires, traités de philosophie, méditations religieuses, les Œuvres de Du Vair sont l'emblème de sa vie. Ainsi ces magistrats antiques se partageaient entre les devoirs de la justice, les charmes de la littérature, et les austérités de la religion, tour à tour et tout ensemble hommes d'état, hommes de lettres, philosophes et chrétiens.

J'avais sous les yeux un volumineux in-folio [1], mais j'ai puisé sobrement à cette mine féconde, j'ai abrégé, j'ai omis, je n'ai transcrit que de

[1] Les œuvres de Du Vair, composées pour la plupart entre les années 1589 et 1594, ont été réunies à partir de 1606 dans plusieurs éditions plus ou moins complètes. La dernière est de 1641 en un volume in-folio. Toutes ces éditions sont rares aujourd'hui. La bibliothèque des avocats à la cour royale de Paris possède un exemplaire de celle de 1641.

courts extraits du Traité de la Consolation qui mériterait d'être connu tout entier ; j'ai négligé complétement un recueil d'arrêts en robes rouges où, sous des questions aujourd'hui sans intérêt, la précision du jurisconsulte se retrouverait encore. En expiation de tant d'omissions volontaires, je n'ai pu me défendre de publier dans une dernière partie, un certain nombre de passages empruntés aux différents écrits de Du Vair. Ce ne sont que des lambeaux, sans doute, mais l'orateur y palpite encore, *disjecti membra poetæ*. Plus d'une fois, je l'avoue, dans ce choix nécessairement arbitraire, j'ai senti le ciseau profanateur s'échapper de mes mains.

Si mon travail était accueilli avec un peu d'indulgence, peut-être en appellerait-il un autre, et Du Vair, aussi bien que La Boëtie et Pasquier, pourrait-il réclamer les honneurs d'une édition nouvelle.

Peut-être aussi cet essai ne serait-il que la première esquisse d'une suite de portraits du même genre, qui viendraient successivement se réunir et se grouper dans un plus vaste cadre. La littérature française connaît imparfaitement son histoire, et de patientes recherches seraient récompensées, j'ose le croire, par des résultats inattendus qui, sans prétendre au mérite d'une découverte, en offriraient presque l'intérêt.

Il me semble qu'il y a un charme mélancolique dans cette étude du passé, dans ce tardif hommage offert de siècle en siècle aux mânes oubliés de nos aïeux. Les traces des hommes s'effacent vite sur la terre, il faut essayer d'y faire revivre celles des vertus et des talents. Dans la patrie de Socrate, le jeune amant des arts espère découvrir, sous les ruines du Parthénon, quelques débris d'une statue de Phidias ou d'un traité de Platon. Moins heureux, si nous remontons au delà de

deux siècles, dans notre patrie, nous ne trouvons que des noms et des ouvrages à demi-barbares, mais ce n'est pas une raison pour dédaigner nos ancêtres, et le culte des lettres a aussi son patriotisme.

N. B. Les notes sont à la page 137.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GUILLAUME DU VAIR.

Ce sont des thrésors plustost que des livres que nous offrons et consacrons au public, disait, il y a plus de deux siècles, le dernier éditeur des œuvres de messire Guillaume Du Vair, conseiller au parlement de Paris pendant la Ligue, premier président du parlement de Provence sous Henri IV, évêque et comte de Lisieux, garde des sceaux de France, dans les premières années du règne de Louis XIII : ces trésors dorment depuis longtemps dans le fond de nos bibliothèques, couverts d'une

injurieuse poussière : serait-il sans intérêt de chercher à les en tirer, et de suivre dans des essais qui ne sont ni sans énergie, ni sans grâce, les progrès de la langue et les efforts de la pensée?

De nos jours, la littérature se plaît à ces études rétrospectives qui la font remonter à son berceau, c'est un goût de son âge : la vieillesse est particulièrement sensible aux charmes de l'enfance. Peut-être aussi, dans le temps où nous vivons, à ce crépuscule des lettres que d'autres saluent comme une aurore, un secret instinct, une sympathie involontaire nous entraînent vers ces écrivains d'un autre siècle, comme nous mystérieux ouvriers d'un monument dont il ne leur était pas réservé de poser la dernière pierre.

Il y a dans la barbarie même de leur langage quelque chose d'énergique et de naïf, et l'étude de leurs œuvres imparfaites est la meilleure et la dernière qui reste à faire à une littérature qui ne peut se sauver d'une corruption

presque inévitable, qu'en remontant par un suprême et difficile effort, au simple et au naturel.

Cette étude d'ailleurs, même dans les plus beaux siècles des lettres, n'avait pas été négligée par les esprits les plus délicats. On sait combien Lafontaine en avait profité, lui qui dans ses fables a moissonné, pour ainsi dire, la fleur de l'esprit gaulois : Fénelon, avec sa langue si douce et si harmonieuse, Fénelon, le cygne de la France et l'élève d'Homère, loin de dédaigner l'idiome rude et grossier de nos aïeux, en regrettait parfois la native énergie (1), et La Bruyère, dans les coupes ingénieuses, dans les formes variées de sa diction savante, savait imiter le langage du seizième siècle, avec une vérité qui eût pu faire illusion à un contemporain de Montaigne (2).

Si donc notre littérature veut laisser quelque temps reposer les chefs-d'œuvre immortels dont, pour son malheur, elle a perdu le goût à force de les entendre et de les admirer; si elle

veut chercher d'autres inspirations, qu'elle ne s'égare pas dans des imitations étrangères et qu'elle se retrempe aux sources indigènes et nationales. Ces sources sont loin d'être épuisées.

A Dieu ne plaise qu'une étroite jalousie conteste aux littératures des peuples étrangers la gloire qu'elles ont répandue sur l'esprit humain! Qui ne serait ravi du génie sublime et barbare de Shakspeare? Qui ne serait ému du génie tendre et rêveur de la mélancolique Allemagne? Mais si l'on a reproché à l'antiquité grecque et latine d'avoir effacé chez nous quelques traits de la physionomie nationale, à combien plus forte raison cette physionomie s'altérerait-elle au contact moins pur de modèles qui ne sont pas faits pour nous. Le génie français est ami du jour et de la lumière, il ne réside pas dans le laboratoire de Faust, il ne voyage pas à la suite de Childe-Harold, il ne se penche pas, mélancolique et solitaire, sur le tombeau d'Ossian.

Cherchez-le plutôt dans nos vieux auteurs : demandez à Joinville la naïveté, à Froissard la vivacité gauloise, au traducteur de Plutarque la candeur et la bonhomie, la sagesse à Malherbe, à Montaigne l'audace de la pensée, la grâce abandonnée du langage, l'imagination brillante et prime-sautière ; à Du Vair....., je n'ose rien dire encore, et son nom cède au moins illustre de ces noms, mais j'espère que les lecteurs lui feront sa part.

Avant de parler de ses ouvrages, je voudrais remettre en lumière quelques traits de sa vie : la postérité qui recueille avec respect tout ce qui reste d'un homme illustre, s'inquiète beaucoup plus sans doute des monuments qu'il a laissés que des dignités qu'il a remplies, mais on ne contemple jamais sans fruit un beau caractère ; les grandes, les nobles pensées viennent du cœur, et l'on aime à connaître et à estimer l'auteur dont on étudie les ouvrages.

---

§ I.

Vie de Du Vair.

> Erat majestate venerabilis qualis Roma olim vidit et mirata est Fabricios, Cincinnatos aut Fabios; sagax, severus, sapiens, oratorum sui temporis Princeps, qui locutionem Gallicam aut restituit docori suo, aut decorem primus in eam invexit.
>
> Le Président de Grammont. *Hist gall.*, lib. IX.

La vie de Du Vair, bien que mêlée à presque tous les grands événements qui signalèrent une époque pleine d'agitation et de trouble, a cependant quelque chose de calme et de serein : l'austère uniformité des devoirs judiciaires, les plaisirs de l'étude, les joies de l'amitié, en remplissent la meilleure part, et les malheurs du temps, sans abattre, sans aigrir cette âme courageuse et douce, ont seulement répandu sur les ouvrages où elle se peint tout entière, ce charme mélancolique qui n'est pas de son siècle, et qui plaît tant au nôtre.

Il naquit en 1556 (3) de Jean Du Vair, originaire d'Auvergne, procureur général à la cour des aides, qui avait conservé, au milieu des courtisans de Catherine de Médicis, l'accent de ses montagnes (4).

Le père ne put jamais, dit Loisel, *changer son ramage*, ni parvenir à *bien parler françois*, et par un singulier contraste, le fils devait être un des plus purs écrivains de son temps. Ce n'est pas que ses premières années aient été signalées par ces habitudes studieuses, si communes alors et dont Henri de Mesmes a transmis à notre mollesse l'aiguillonnant souvenir (5); il nous apprend lui-même avec candeur qu'il avait *une mémoire infidèle*, *un corps et un esprit peu propres au travail*, naïfs aveux que plus tard Descartes devait faire à son tour (6), heureuse modestie dans laquelle il ne faut pas voir peut-être l'expression de la vérité, car malgré les langueurs d'une enfance maladive, il avait acquis de bonne heure une connaissance profonde des langues anciennes.

A l'âge où le génie lui-même s'ignore et cherche ses voies, le barreau attirait par un charme invincible cette nature éloquente. Le crédit et la volonté de son père l'appelaient aux honneurs de la magistrature et de l'Église ; mais le jeune clerc était plus assidu aux plaidoyers de Despeisses qu'aux sermons de Porthaise, quoiqu'à vrai dire, plaidoyers et sermons, l'éloquence de ce siècle dût paraître à la fois faible et barbare à un jeune homme nourri des leçons de l'éloquence antique, et dont le bon goût devait déplorer plus tard l'infériorité oratoire de son temps et de son pays (7).

En 1584, il fut nommé conseiller au parlement de Paris. Il n'avait alors que vingt-huit ans ; ce fut le bonheur des anciens magistrats dont la France a gardé la mémoire, de pouvoir, dès la jeunesse, se consacrer à des emplois dignes de leurs talents. Encore Montaigne, pensant à l'incertitude et à la brièveté de la vie de l'homme, trouvait-il qu'on commençait bien tard (8).

Mais ni le temps ni les occasions ne devaient manquer à Du Vair. La race des Valois allait s'éteindre, et sous la précoce vieillesse d'un roi de trente ans, que ses honteuses débauches, plus encore que les prédictions des astrologues, promettaient à la mort, on semblait préparer à la dynastie de sanglantes funérailles.

Les uns, ne songeant qu'à écarter du trône un prince hérétique, offraient la couronne au duc de Guise, ou la vendaient à Philippe II, au prix de la destruction de l'hérésie. C'était le parti qu'on appelait de la *Sainte* Ligue, car les hommes, dans tous les siècles, ont cherché à sanctifier leurs crimes (9).

Les autres (et c'étaient les protestants), ne paraissaient ni moins fanatiques ni moins ambitieux, mais la cause de Henri IV, confondue avec la leur, avait fait passer de leur côté la justice et la faveur du ciel.

Entre ces deux partis extrêmes, il y avait des hommes qui ne s'associaient à aucun fanatisme, et ne pouvaient croire que des sacri-

fices de sang humain fussent agréables au Dieu des miséricordes. On les appelait les politiques, et l'on eût dû les appeler les sages, mais ce sont deux mots que cette association même n'a pu rendre synonymes.

Le parti des politiques avait été celui du chancelier de L'Hospital : Il avait paru dominer quelque temps dans les conseils incertains de Catherine de Médicis, il avait donné à la France ces édits de pacification qui malheureusement ne furent que des trêves, et à l'époque sanglante qui nous occupe, réfugié dans le parlement, il y comptait de nobles représentants, Achille de Harlay, trop inflexible peut-être, Brisson qui ne le fut point assez, Lemaître, Potier, Du Vair, qui avec moins d'éclat et de gloire, ont mieux servi l'État.

C'est dans ce parti loyal et vraiment français, méconnu par la faiblesse de Henri III, persécuté par les fureurs de la Ligue, que le jeune Henri de Navarre aimait à chercher ses soutiens. L'indépendance un peu hautaine des

protestants plaisait faiblement au futur roi de France, et il se sentait bien plus porté vers ces cœurs fidèles chez lesquels vivaient toutes les traditions de la monarchie. Lui-même avec son esprit habile et conciliant, sa foi sincère, mais accommodante, n'était-il pas le premier des politiques ?

Du Vair peut être considéré comme l'orateur de ce parti dont Achille de Harlay fut le héros, et dont Brisson fut le martyr.

Il ne subit pas, comme le premier, cette captivité glorieuse à laquelle le parlement tout entier avait voulu s'associer d'un commun élan ; il ne mourut pas, comme le second, de cette mort de martyr qui absout et couronne la vie, mais il poussa la fidélité jusqu'à ne craindre pas d'en perdre les apparences. Ici se montre dans tout son jour la différence de ces trois caractères ; Brisson cédait, se contentait de protester secrètement par-devant notaire, et sa vertu était perdue pour l'exemple : Harlay s'annulait lui-même par l'inflexibilité de

sa résistance, et en se couvrant de gloire, ne pouvait rien pour sa cause : Du Vair prêtait serment au duc de Mayenne, et siégeait dans le parlement de la Ligue(10), mais il y siégeait pour le modérer, pour le contenir, et dans cette assemblée décimée par la captivité, par les supplices, il faut voir quels accents son patriotisme savait trouver encore.

Après la journée des Barricades, quand la duchesse de Montpensier suspend à sa ceinture les ciseaux d'or destinés à faire au roi fugitif une troisième couronne, quand la ville insurgée somme le parlement d'embrasser sa cause et *d'aviser au bien public*, quand les cris de *vive le duc de Guise* retentissant autour du palais de justice, viennent jusque dans la grand'chambre couvrir la voix de l'orateur, Du Vair ose condamner la révolte et faire entendre ce noble langage :

« Il est aisé à ceux qui ont accoutumé d'ef-
» fleurer les faveurs des grands, et saulter,
» comme un oiseau, de branche en branche,

» d'une fortune affligée à une florissante, de
» se montrer hardis contre leur prince en son
» adversité, mais pour moy, la fortune de nos
» roys me sera toujours vénérable, et principa-
» lement des affligés. »

Quelques mois après, quand Henri III vient de souiller sa cause aux états de Blois par le meurtre du duc de Guise, par l'arrestation des princes de Lorraine et des députés des provinces, quand il se vante publiquement d'être redevenu roi de France en faisant mourir le roi de Paris, le même Du Vair, qui a su si bien le défendre, sait aussi lui porter de sévères conseils, et lui demande de payer en délivrant les captifs de Blois, la rançon des magistrats arrêtés par représailles.

« Les provinces estiment que ce qui est
» faict en la personne de leurs députés, est
» commis en la leur, compatissent à leur mal
» comme tout un corps se ressent et se plaint
» de la douleur que reçoivent les principales
» et plus nobles parties.... La prison, Sire, de

» cesdéputés et autres princes et seigneurs, a
» faict croire à vostre peuple qu'il estoit cap-
» tif ; la peine dont on les menaçoit lui a per-
» suadé qu'il la porteroit semblable. »

L'inviolabilité tribunitienne ou législative eût-elle été autrement défendue dans le sénat romain ou dans l'assemblée constituante ?

Les temps de troubles et de malheurs, quelle que soit la distance qui les sépare, ont entre eux une fatale ressemblance. Des vœux impies appelaient les Espagnols dans Paris. Des assemblées populaires agitaient la ville ; la confrérie du Chapelet, celle du Cordon de Jésus, étaient alors ce que furent deux siècles après, les Jacobins et les Feuillants : Du Vair, dans ses élans d'indignation et de douleur contre l'invasion étrangère, dans la vive peinture de ces conciliabules où le crime se résout, où la vie des citoyens et la sûreté de l'État sont mises en péril, aura, sans le savoir, deviné d'autres siècles, et les hommes du jour lui trouveraient parfois des à-propos inattendus.

Il fut député de Paris aux états de la Ligue en 1593. Il y représentait la magistrature avec Lemaistre et le président de Neuilly. Plus d'une fois, au sein de cette tumultueuse assemblée où, sous les regards et les menaces de l'ambassadeur d'Espagne, s'agitaient les destinées de la France, éclatèrent son éloquence et son courage. Un jour surtout, le parti espagnol avait été plus pressant ; encore quelques instants peut-être, l'Infante allait être proclamée sous la promesse de son mariage avec un prince français. Tout était calculé d'avance pour emporter la délibération, menaces, promesses, tout jusqu'à la fatigue qui accompagne la fin d'une séance. Du Vair devine la surprise, il se lève, il déclare que les états n'ont pas de pouvoirs suffisants pour transférer la couronne, somme le prévôt des marchands d'assembler la ville (11), rompt la délibération, et le soir du 20 mai 1593, on put dire qu'il avait sauvé la monarchie.

Il se reposait de ces orageuses séances en

aiguisant, au profit de la royauté, une arme qui commençait à devenir puissante, celle du pamphlet politique, soit que dans des discours trop hardis pour être prononcés, mais qui se répandaient dans toute la France, il dévoilât l'ambition de Philippe II, soit que dans une lettre écrite à la prière du roi, sous le nom d'un bourgeois de Paris, il répondît aux intrigues et aux manifestes du légat du pape, avec une ironie pleine de finesse et de mesure.

Le temps de la ligue vit naître ainsi une foule d'écrits politiques, feuilles légères qui ne s'adressaient qu'aux contemporains, mais que la postérité a recueillies en partie. Employée jusque-là exclusivement à conserver les graves travaux de la pensée, à perpétuer les chefs-d'œuvre de l'antiquité, l'imprimerie paraît alors pressentir sa puissance et la signale par ses premiers excès. C'est le journalisme du temps. Curieuse et singulière étude, celle qui s'appliquerait à rassembler ces feuilles éphémères et à refaire avec elles les récits de l'his-

toire, pamphlets ligueurs, depuis la *Trompette de l'Union* jusqu'au *Vrai moyen pour attraper ce faux hérétique et cauteleux grison de roy*, pamphlets huguenots, sortis des presses de Genève, écrits royalistes, depuis l'*Exhortation à la paix* et la *Lettre de Du Vair au légat*, jusqu'à la satyre Ménippée dont ils avaient préparé le triomphe.

Ainsi se formait l'opinion publique, et les états de la ligue, dominés par un étranger, se discréditaient de jour en jour. Ils avaient failli perdre la France. Le parlement la sauva par l'arrêt confirmatif de la loi salique, rendu le 28 juin 1593. Alors s'évanouirent les espérances de Philippe II et de sa fille ; la couronne s'affermit sur le front de Henri IV; et la Ligue, qui avait résisté à Coutras et à Ivry, succomba sous un arrêt de la justice. Le président Lemaistre a donné son nom à cet arrêt célèbre, mais Du Vair aurait eu le droit de partager cet honneur : il seconda *bravement* son collègue,

dit l'Estoile (12); il fit un bon discours et une meilleure action.

Le courage civil n'était pas son seul courage; il savait au besoin payer de sa personne avec une résolution que nous n'exigerions pas aujourd'hui d'un homme de robe. En descendant les degrés du palais, il se rendait, comme il le dit lui-même, au corps de garde de son quartier, et, le jour de l'entrée de Henri IV à Paris, il ramenait dans son église le curé de Saint-Cosme, le fougueux Hamilton, qui parcourait les rues la pertuisane à la main. « Aulcuns des Seize, dit » le journal de l'Estoile, et le curé de Saint- » Cosme allèrent en armes pour se joindre à » Crucé, capitaine du quartier Saint-Jacques, » et avec d'autres ligueurs. Mais le conseiller » Du Vair les arresta comme ils passoient en la » rue des Mathurins, le long de l'hostel de » Cluny, où, comme il estoit adverty de tout, » il avoit, le soir précédent, ramassé nombre » de gens armés, les menaçant de Jean Roseau, » et renvoyant le curé en sa paroisse prier

» Dieu et chanter le *Te Deum* pour l'heureuse
» délivrance et réduction de Paris en l'obéis-
» sance du Roy. » Henri IV récompensa tant de services divers, d'abord par une charge de maître des requêtes, et bientôt par une mission de confiance, l'intendance générale de la justice à Marseille. Jamais œuvre plus délicate n'avait été commise à de plus habiles mains (13).

Marseille était à peine délivrée de la tyrannie de Louis d'Aix et de Caseaux, magistrats municipaux élus dans une sédition, et qui s'étaient perpétués dans leur pouvoir usurpé, en recevant dans le port les galères et les soldats de l'Espagne. La conjuration de Libertat, trop louée par Du Vair, puisqu'elle ne fut pas désintéressée, venait de rendre la ville à l'autorité du roi, mais les plaies que la guerre avait faites étaient encore vives; et Marseille, semblable à ces anciennes républiques qu'elle se vante d'égaler par l'antiquité de son origine, était déchirée par les querelles entre les débiteurs et

les créanciers qu'aigrissaient encore les dissentiments politiques (14).

La main prudente et ferme de Du Vair soulagea la misère et comprima la révolte ; les troubles s'apaisèrent, les partis furent désarmés, la ville conserva ses franchises, et sous cette administration habile dont les détails ne nous ont pas été transmis, mais qu'on peut juger par ses résultats, les derniers feux de la guerre civile, plus lents à s'éteindre sur le sol brûlant du Midi, jetèrent à peine une dernière lueur (15).

S'il savait gagner la confiance des peuples, il savait aussi persuader les rois. En 1596, il fut envoyé en Angleterre par Henri IV pour déterminer Élisabeth à signer une ligue offensive et défensive contre le roi d'Espagne. Le titre d'ambassadeur appartenait au maréchal de Bouillon, mais l'honneur de l'ambassade appartint à Du Vair. Ce fut lui qui lutta de finesse avec le fameux Cécil, et qui triompha des défiances de la reine. Il nous a conservé le souvenir de cette

négociation dans un récit fidèle et modeste, simple journal que, même après les nombreux documents qui existent sur cette époque, l'histoire ne consulterait pas sans fruit, et où l'on voit au milieu de ses politiques lenteurs, de ses ruses de femme et de reine, l'âme d'Élisabeth se déployer tout entière.

Peu de temps après, il fut nommé premier président du parlement de Provence, et sans doute le cœur du digne magistrat ne fut pas insensible à cette faveur royale qui le rappelait dans des lieux tout pleins de son souvenir (16).

La Provence l'accueillit avec joie : le parlement, longtemps divisé, s'unit à son aspect, dans un commun sentiment de concorde et d'amour, et lorsque, le 5 juillet 1599, dans une audience solennelle, le premier président fut installé, en présence des consuls et des magistrats de la cité, ceux-ci dérogeant à un antique usage, ne voulurent pas exiger de lui le serment accoutumé ; le passé était la garantie de l'avenir, et son caractère jurait pour lui.

Ici commence pour Du Vair une vie nouvelle : après les orages de la vie politique, rendu au culte de la justice, il s'y dévoua tout entier.

Il entretenait avec Henri IV une correspondance active, et dans des lettres que les manuscrits de Dupuy ont en partie conservées, il lui exposait les besoins de la province que les souvenirs trop récents de la guerre civile agitaient encore (17).

La justice pacifie les hommes, et les muses sont ennemies de la discorde et de la guerre. Aussi Du Vair s'efforçait-il de tourner vers les arts de la paix cette vivacité méridionale qui avait longtemps cherché de dangereux aliments.

Elle n'existait plus, cette savante académie fondée par Ildefonse au XIIe siècle, et où, dans le cours du moyen âge, les souverains du pays prescrivaient à leurs sujets de venir étudier le droit et la théologie. L'invasion de Charles-Quint avait rendu muettes ces chaires long-

temps célèbres, et la ligue avait éteint de nouveau le flambeau à peine rallumé des études.

Du Vair obtint du roi la création de professeurs royaux et l'établissement d'un impôt destiné à leur entretien. La société littéraire fondée sous les auspices de Henri d'Angoulême, et par les soins de Malherbe, s'animait à sa voix; Aix reprenait son rang parmi les villes savantes, et, dans sa reconnaissance, décernait au premier président le surnom de Père des bonnes lettres.

Ainsi, sur ce sol fécond de la Provence, qu'avaient cependant désolé tour à tour l'invasion étrangère et la guerre civile, la prospérité publique ne demandait qu'à refleurir à l'ombre d'un gouvernement réparateur. Tout était sauvé, tout faillit périr encore.

Le crime de Ravaillac pouvait rallumer tous les feux de la guerre, et les fruits d'un grand règne étaient menacés de périr. Un message de la reine annonce au premier président le malheur public, et l'espoir qu'elle place en lui

pour maintenir la paix et l'obéissance dans sa province.

Pleuré de tout le royaume, Henri IV dut l'être surtout par celui dont il avait été le bienfaiteur et l'ami. Cependant le digne magistrat commande à sa douleur, il expédie des courriers à tous les gouverneurs des places; et cachant à toute la ville la terrible nouvelle, il se tait pendant vingt-quatre heures. Alors, et toutes les mesures étant prises, il assemble les chambres du parlement, lit les lettres de la reine, fait prêter serment à tous les conseillers, au consul, à tous les magistrats de la cité; aucune voix n'ose troubler ce concert, et le règne de Louis XIII commence au milieu des larmes.

La Provence resta dans le devoir, mais les passions de la ligue y fermentaient encore. Si les querelles du sacerdoce et de l'Empire, alors même qu'elles ne semblent plus que des anachronismes, ont des réveils inattendus, elles étaient sans cesse à l'ordre du jour dans le siècle

qui avait produit Sixte-Quint. Le pieux Du Vair était de l'école de Pierre Pithou, son contemporain et son ami ; et plus d'une fois il défendit ses maximes dans l'assemblée même du clergé, en présence du légat du pape étonné de sa résistance. Lorsque le livre du docteur Richer, qui avait tracé d'une main ferme les limites des deux pouvoirs, souleva les colères ultramontaines de l'archevêque d'Aix et de ses suffragants, le premier président ne craignit pas d'arrêter les censures ecclésiastiques (18). « Il » envoya à la cour, dit Bretonnier dans sa préface des Questions de droit, le savant M. De » Peiresc, conseiller au parlement de Provence, » qui parla si efficacement que la conduite de » Du Vair fut approuvée et celle de l'archevêque blâmée. »

Le clergé lui garda rancune, et ce ne fut pas le seul démêlé qu'ils eurent ensemble, mais la piété de Du Vair ne coûtait rien à son indépendance ; il défendit les droits de son siége et les prérogatives de la justice royale, même

dans ces questions de préséance que la vanité des hommes soulève, mais que le sentiment du devoir peut quelquefois ennoblir. Il sut résister à l'archevêque d'Aix, comme il devait résister plus tard au duc d'Épernon.

« Sire, disait-il au jeune Louis XIII, vostre » cour ne vous donnera jamais advis de rien » dénier à l'église du respect qui lui est deu, » ny diminuer aucune chose des droits qui luy » appartiennent ; au contraire, elle vous repré- » sente toujours que la piété est le principal » ornement de vostre couronne, et qu'il faut » que vostre grandeur royale prenne sa juste » croissance dans le sein de cette sacrée mère, » et soit comme nourrie et élevée du lait de » ses vœux et de ses prières. Aussi ne sera-t-il » jamais dict qu'en l'administration que vous » luy avez commise de vostre justice souve- » raine, elle manque en rien ny au respect ny » à la protection de cet ordre saint, médiateur » entre Dieu et les hommes. Elle croiroit en » cela trop vous desservir. Mais, sire, si quelque

» particulier, ou par zèle inconsidéré ou par
» ambitieux dessein, se veut servir de ce pré-
» texte pour altérer la police du royaume, ou
» entreprendre sur vostre authorité, on ne
» verra jamais que pour fuir la haine ou l'en-
» vie dont on voudroit la charger, elle relasche
» rien de l'obligation qu'elle a aux loix et au
» bien du royaume..... Une venimeuse ambi-
» tion a saisi l'esprit de plusieurs, et les a tel-
» lement desnaturés de l'humeur françoise,
» qu'ils estiment blasphèmes ce que nos an-
» cestres ont creu droicts sacrés, et ne parlent
» des appellations comme d'abus et priviléges
» de l'Église gallicane que comme d'un pres-
» tige et abomination, bien que ce soient
» droicts qui n'ont esté introduicts principale-
» ment que par les ecclésiastiques et pour leur
» soulagement.

» Sire, on ne peut pas oster cette gloire à
» vostre clergé qu'il ne soit composé, pour la
» plus part, des plus grands et illustres person-
» nages de l'Europe, luisant de grande piété et

» de beaucoup d'érudition, mais aussi ne peut-
» on dissimuler qu'il s'en trouve toujours quel-
» qu'un qui, poussé d'ambition, pour se faire
» renommer et profiter de l'apparence de son
» zèle, foule aux pieds les loix de l'Estat, et les
» droicts de vostre couronne... Vous les devez,
» sire, tellement honorer et révérer, que,
» comme ès choses qui concernent la religion,
» ils ne doivent rien avoir au-dessus d'eux,
» ainsi en l'ordre public et gouvernement de
» cet Estat, ils doivent être entièrement sou-
» mis à vos loix et à vos magistrats. Et ne devez
» souffrir en aucune occasion, pour si petite
» qu'elle soit, qu'ils entament vostre authorité,
» laquelle, pour si peu qu'elle soit esbreschée,
» est aisée à entr'ouvrir..... »

Je ne sais s'il est une plus noble manière d'appliquer le précepte de l'Évangile et de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui appartient à César. Ainsi les maximes gallicanes, sans blesser la foi religieuse, étaient déjà pour ces grands magistrats, un article de

la foi civile. Exposé aux ressentiments du clergé, Du Vair portait dans ces luttes pacifiques le courage qu'il avait déployé dans d'autres temps.

L'amitié le consolait au milieu de ces épreuves. Elle se développe de préférence dans les âmes austères et simples, telles que les faisaient alors la magistrature et l'étude, et il semble qu'elle appartienne surtout aux époques d'agitation et de troubles où les cœurs froissés cherchent aux calamités qui les entourent, une compensation domestique.

Au XVIe siècle, L'Hospital et Jacques Dufaur, Ronsard et Belleau, Montaigne et La Boëtie, inégales renommées, sont rapprochés par elle, même dans les souvenirs de la postérité : l'exemple descendait du trône, et j'aurais dû citer d'abord Henri IV et Sully. C'est un philosophe de ce siècle enfin, c'est Montaigne qui a écrit sur l'amitié des pages inspirées par la douleur, et dont Cicéron lui-même n'égale pas le charme attendrissant.

Il faut ajouter à ces noms célèbres ceux de Du Vair et de Peiresc.

Peiresc est une des plus grandes renommées du XVIe siècle. Botaniste, numismate, archéologue, savant universel, il était en correspondance avec tous les savants de l'Europe. Bayle l'appelle le procureur général de la littérature, Balzac, un Mécènes sans l'amitié d'Auguste (19). Après sa mort, son éloge fut prononcé en quarante langues différentes. Mais, hélas ! elle aussi, la postérité est ingrate, et de toute cette gloire, il reste aujourd'hui à peine un souvenir.

A son titre de savant, Peiresc joignait celui de conseiller au parlement de Provence ; il était beaucoup plus jeune que Du Vair, mais l'amour des lettres, de la philosophie, combla l'intervalle des âges, et confondit bientôt deux cœurs qui devaient encore *s'affiner par l'usage*. Ainsi, quelques années auparavant, dans une autre ville du midi de la France, dans un autre parlement, deux amis célèbres, magistrats

aussi, vivaient en frères, et se donnaient mutuellement ce nom *plein de dilection* (20).

Un écrivain moderne (21) s'est plu à suivre La Boëtie et Montaigne dans leur *librairie*, à les imaginer *devisant ensemble de nouvelles*, *de politique*, *de philosophie*, ou dans un libre entretien, esquissant, à leur insu, un chapitre des Essais; j'aimerais aussi à me représenter Peiresc et Du Vair allant chercher à la campagne de studieux loisirs. Dans sa chère Floride (22) (car il avait la Floride, comme L'Hospital a eu Vignay, comme Lamoignon a eu Bâville), Du Vair, au pied des oliviers qui rappelaient le sol et les productions de l'Attique, dans des jardins moins vastes que ceux d'Academus, mais consacrés comme eux au culte de la philosophie, consultait Peiresc sur les Traités oratoires ou philosophiques qu'il écrivait pour se délasser en sortant de l'audience; il lui lisait ses Dialogues, dans lesquels, à la manière de Platon, il fait intervenir ses meilleurs amis, et où la modestie de son auditeur l'obligeait souvent à

dissimuler, sous les voiles de la fable, les allusions de l'amitié. Dans le Traité de la consolation, on reconnaît Peiresc sous les traits dont l'auteur s'est plu à dépeindre Musée. Touchante union! Heureux échange! Peiresc prenait sa revanche à son tour, Du Vair, apprenti physicien, faisait son cours sous la direction de son ami, ou, d'une main patiente et curieuse, recherchait avec lui les médailles antiques.

Quelquefois, en tiers dans ces doctes entretiens, ils admettaient le savant Charles Fabrot, qui enseignait les Institutes à l'université d'Aix (23), ou d'Escalis qui adressait au premier président l'hommage de ses vers (24), ou ce Du Périer, dont la douleur paternelle inspira si bien la muse attendrie de Malherbe.

Pendant les vacances, Peiresc emmenait Du Vair à sa maison de campagne de Baugensiers, où il avait un jardin botanique comparable au jardin du Roi. Là, il le possédait sans partage. Le père Niceron, dans ses mémoires, nous a

raconté quelques traits qui peignent leur affection mutuelle, les maladies de Du Vair, les soins fraternels de Peiresc, et le voyage qu'il entreprit pour le ramener d'Antibes en litière, et la truite de Genève, et les langues de flambants qu'il fit venir à grands frais pour vaincre les dégoûts du malade; naïfs souvenirs que Plutarque n'aurait point omis : ce qui ne serait qu'une prodigalité de plus dans la vie d'Apicius, est un trait touchant dans celle d'un sage.

En 1616, quand Du Vair fut mandé à la cour, c'était au tour de Peiresc d'être malade ; mais l'amitié est plus forte que la maladie, il se lève, il part, il renonce à sa chère Provence et suit à cheval, en tremblant la fièvre, le nouveau garde des sceaux qui ne se résignerait sans son ami, ni au départ qui l'afflige, ni aux honneurs qui l'attendent.

Bien triste en effet fut le premier président, lorsque les ordres réitérés du roi l'arrachèrent au parlement où s'étaient écoulées les plus

heureuses années de sa vie (25). Qu'allait-il faire dans cette cour italienne de Marie de Médicis, d'où tous les serviteurs de Henri IV s'éloignaient successivement, au milieu de ces princes ambitieux, rapprochés par une paix éphémère, mais révoltés au fond du cœur contre le joug d'une femme sans caractère et d'un étranger sans génie?

Trois fois il avait refusé, et trois fois la reine mère étonnée avait envoyé de nouveaux messages à cet autre Abdolonyme. La disgrâce du chancelier de Sillery avait été une des conditions secrètes du traité de Loudun, et le choix du garde des sceaux arrêté dans le conseil du roi (26). Il fallut obéir. « Adieu, Floride, dit-il » en partant, peut-être que je ne te verrai » plus. » La ville d'Aix lui fit une dernière fête, le parlement tout entier, le grand sénéchal, les consuls revêtus de leurs chaperons, se pressaient sur ses pas, et, ce qui vaut mieux que ce concours officiel, il était suivi d'un cortége innombrable et volontaire; on eût dit un

triomphe, ou plutôt des funérailles, car toutes les pompes humaines se ressemblent, et ce départ ne devait pas avoir de retour.

Une reine faible et frivole gouvernait la France : Concini et sa femme gouvernaient la reine, l'un en régnant sur son cœur, l'autre en subjuguant son esprit, tandis que sur le trône de Henri IV, un jeune prince dont l'âme indifférente ne s'ouvrait ni à l'amour de la gloire, ni même aux passions de son âge, restait mineur malgré les arrêts du parlement (27).

Du Vair eût été un excellent ministre dans un temps de calme et sous un grand roi, mais ses vertus n'avaient pas cours et devenaient un obstacle sous un gouvernement faible, que sa faiblesse même réduisait souvent à ne chercher son salut que dans la violence. Habitué aux formes austères et aux sages lenteurs de la justice, le premier président du parlement de Provence semble avoir eu plus de lumières que de décision dans l'esprit; ses scrupules passaient pour de la timi-

dité, sa réserve pour de l'irrésolution, sa dignité pour de l'orgueil. La plupart des mémoires du temps jugent son administration avec peu de faveur. Villeroy, Bretonnier, Fontenay-Mareuil, l'accusent de ne pas avoir répondu complétement aux espérances que son élévation avait fait naître. Le cardinal de Richelieu surtout s'est montré sévère. « Jamais » personne, dit-il, ne parvint à cette charge » avec plus de réputation et ne s'en acquitta avec » moins d'estime. »

Faut-il s'étonner de ce jugement? Il n'y avait rien de commun entre ces deux hommes, l'un prêt à tout sacrifier aux projets de son ambition, l'autre nourri dans les saintes pratiques de la justice; celui-là croyant qu'un crime est permis quand il est utile à l'État et au prince; celui-ci qui eût hésité à les sauver par une illégalité; le premier, habile politique, ministre violent, grand homme malgré ses crimes, le second, ministre un peu irrésolu, mais homme de bien jusque dans sa faiblesse.

J'imagine d'ailleurs une autre cause à la haine que Richelieu portait à Du Vair ; le garde des sceaux avait l'expérience des hommes ; Bayle a vanté sa haute sagacité, sa pénétration profonde ; put-il siéger dans le conseil à côté du jeune évêque de Luçon, sans lui laisser voir qu'il avait pénétré son ambitieux génie, et le témoignage de Richelieu est-il un jugement ou une vengeance?

Le comte de Brienne plus impartial a rendu hommage aux vertus de Du Vair. Au reste, il faut accepter l'accusation ou l'apologie à peu près sur parole ; sa première administration fut très-courte et ne présente guère d'autre événement remarquable que sa disgrâce. La politique de ces temps agités, les querelles du prince de Condé, des ducs de Guise et de Bouillon, de tous ces grands seigneurs qui n'avaient ni le mérite de la fidélité, ni le courage de la révolte, et qui ne devaient égaler ni leurs fils ni leurs pères, étaient peu du ressort d'un garde des sceaux. L'influence des ministres

s'effaçait d'ailleurs devant celle du favori.

Du Vair paraît du moins avoir essayé de résister à ses exigences. De concert avec Sully, sorti tout exprès de sa retraite, il osa blâmer dans le conseil l'arrestation du prince de Condé; il promit hautement à l'auteur du Traité de la puissance politique, de lui continuer sa protection, malgré les tendances ultramontaines de la cour (28); enfin il perdit avec courage, à l'occasion de l'affaire du duc de Nevers, un pouvoir qu'il avait reçu avec regret.

Le duc de Nevers était l'esprit le plus aventureux de la cour de Marie de Médicis. Il voulait se faire proclamer grand-maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, subjuguer le Péloponèse, et placer sur son front la couronne des Paléologues dont il se croyait descendu. C'était la plus insensée de ces tentatives qui, pendant trois siècles, se proposèrent pour but l'affranchissement de la Grèce, mais qui du moins consolaient son esclavage, et entretenaient dans son sein le feu sacré de l'espérance.

Traversé dans ses projets et mécontent de la reine et de la cour, il embrassa la cause du prince de Condé, écrivit au roi une lettre séditieuse, leva des troupes et saisit le château du marquis de la Vieuville qui lui avait refusé l'entrée des murs de Reims. Le marquis se plaignit au roi.

Du Vair, toujours scrupuleux observateur des formes de la justice, voulait que l'affaire fût renvoyée au parlement. Les ministres se divisèrent; Du Vair déclara avec quelque chaleur qu'on ne l'entraînerait jamais vers le parti de la violence; des paroles blessantes furent échangées, et le surintendant Barbin offensé alla trouver la reine qui réunit immédiatement son conseil.

« Nous ne fûmes pas sitôt dans le lieu où l'on » devait s'assembler, dit le comte de Brienne, » que la reine y vint avec un visage si changé » et si irrité que ses yeux jetaient feu et flam- » mes. On jugea bien que la colère de cette » princesse se déchargerait sur le garde des

» sceaux, dont la vie austère et stoïque ne
» pouvait compâtir avec ceux qui ne voulaient
» pas que la volonté des souverains eût des
» bornes (29). »

C'est ainsi qu'après un essai de quelques mois, il remit les sceaux, plus heureux de les rendre que de les avoir reçus; et tout joyeux de sa liberté reconquise, il alla, ce soir même, souper avec Malherbe et Peiresc, entre les lettres et l'amitié. En vain le maréchal d'Ancre, le jugeant d'après son cœur, avait conseillé d'entourer de l'appareil des armes sa paisible demeure. « On ne trouva dans ce grand ma-
» gistrat que la résignation d'un sage aux vo-
» lontés du roi..... Je fis, dit M. de Brienne,
» assez de diligence pour me rendre au Louvre
» en même temps que M. Du Vair, lequel s'é-
» tant mis à genoux, parla à LL. MM. avec la
» gravité d'un stoïcien, et finit son discours
» par une prière qu'il adressa à Dieu, afin
» qu'il lui plût de donner au roi un bon con-
» seil dont S. M. avait un très-grand besoin. »

Cette manière modeste de donner sa démission en valait bien de plus fastueuses.

Il ne retourna pas en Provence, et voulut consacrer à la pénitence dans le cloître des Bernardins les restes d'une existence abrégée par les grandeurs. Mais après la révolution de palais faite au profit du duc de Luynes, et que termina la mort sanglante du maréchal d'Ancre, il fut rappelé avec honneur à la cour, et les sceaux lui furent rendus (30).

Malgré l'éclat de ce rappel, je suis tenté de le regretter pour Du Vair : je n'aime pas plus à le voir servir sous le nouveau favori que féliciter le roi du meurtre de l'ancien, et le grave magistrat était mieux placé dans la retraite, qu'à la cour de ce prince insensible qui venait de recevoir le surnom de Juste pour avoir violé toutes les règles de la justice.

L'histoire n'assigne aucune part au garde des sceaux dans l'odieux procès fait à la maréchale d'Ancre; il n'y paraît même que pour refuser de signer les lettres du roi qui attribuaient au

duc de Luynes les fiefs confisqués rendus inaliénables par leur réunion au domaine. Toute résistance sans doute était méritoire, mais on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il eût mieux valu revendiquer les droits de l'innocence que ceux du trésor.

Encore abandonna-t-il ces derniers assez vite; et par une coïncidence fâcheuse, sa nomination à l'évêché de Lisieux, trop voisine de cet acte de faiblesse, put en être considérée comme la récompense. Gardons-nous cependant d'être trop sévères; et sans accueillir la témérité de ce jugement, n'oublions pas que les ministres de ce temps-là étaient moins heureux que ceux du nôtre, et qu'au devoir de résister succédait souvent pour eux la nécessité d'obéir.

Quel est l'acte de la vie publique qui échappe à la malignité de la censure? Du Vair fit décréter par le conseil et approuver par le roi l'abolition de la paulette, cette création malheureuse du règne de Henri IV, contre laquelle les états généraux et les assemblées de notables

avaient si hautement protesté (31). On ne vit dans cette réforme, malheureusement incomplète et passagère, qu'une occasion d'accuser le garde des sceaux d'avoir lui-même vendu sa première présidence, profitant ainsi de l'abus avant de le détruire. Un reproche analogue avait été fait à L'Hospital, et ce seul rapprochement est pour Du Vair une justification ou une excuse (32).

C'est le sort des ministres d'être calomniés; mais il a, moins que tout autre, échappé à cette loi commune. Les courtisans ne lui pardonnèrent pas l'austérité de sa vie, et la haine du clergé poursuivit dans le palais des rois et dans l'humilité du cloître, le prélat gallican, le garde des sceaux fidèle, plus jaloux des droits de la couronne que des priviléges de l'Église.

Alors il dut se rappeler plus d'une fois ce qu'il avait écrit dans sa jeunesse, comme par un pressentiment de son sort. « Qui avons-nous veu » dans nostre siècle tenir les sceaux de France, » qui n'ait esté mis en cette charge pour en

» estre déjeté avec coutumélie ? Celuy qui au-
» roit veu M. le chancelier Olivier ou M. le
» chancelier de L'Hospital partir de la cour
» pour se retirer en leurs maisons, diroit sans
» doute que tels honneurs sont autant d'escueils
» à la vertu (33). »

N'exagérons rien; il n'a pas mérité d'être associé à ces noms glorieux, symboles du courage civil. Le ministère de L'Hospital offre la noble image de la vertu aux prises avec les passions d'un siècle insensé, sortant plus radieuse et plus pure de cette lutte vaillamment soutenue. L'administration de Du Vair nous présente aussi l'idée d'un combat; mais il s'y joint celle de la faiblesse et de l'impuissance; placé entre ce prince sans entrailles qui exilait sa mère, et un favori plein d'artifices et de défiance, entouré d'intrigues qu'on s'efforçait de cacher à sa probité; trompé et dominé tour à tour, le garde des sceaux cédait à regret, mais il cédait; la même main qui avait signé l'abolition de la paulette en 1618, en signait le rétablissement

en 1621 ; et l'ami du docteur Richer, le défenseur de ses maximes et de son ouvrage, concourait à l'arrêt du conseil qui ouvrit aux adversaires les plus déclarés du Traité de la puissance politique, aux jésuites, les portes de l'université (34).

Il savait cependant retrouver par intervalle une fermeté pleine de modération.

« Vous êtes un impudent, » lui dit un jour, après une vive discussion, le fougueux duc d'Épernon qui prétendait, en qualité de duc et pair, avoir au conseil le pas sur le garde des sceaux ; « Vous êtes, » répondit Du Vair avec vivacité... puis s'arrêtant tout à coup : « vous êtes, reprit-il,... ce que vous êtes... » Et sans colère, mais sans faiblesse, il soutint ses droits en présence du roi qui lui donna gain de cause. D'Épernon irrité quitta la cour. Ces querelles d'étiquette, si graves alors, ne sont pas pour nous un sujet bien intéressant, mais la féodale insolence du duc d'Épernon et la réponse contenue de Du Vair sont restées comme un monument digne de

mémoire de l'orgueil de la noblesse et de la modération de la robe.

De plus grands objets occupèrent les dernières années du garde des sceaux.

Les querelles religieuses menaçaient à chaque instant de se rallumer, et tandis que les premiers feux de la guerre de Trente ans embrasaient l'Allemagne, tandis que les cercles de la Bohême se soulevaient à la voix du comte de Thurn, la France avait aussi sa Bohême.

Dans le Béarn, le clergé catholique était complétement dépouillé : les pasteurs protestants s'étaient emparés de ses richesses et de ses temples, et avaient refusé de recevoir deux évêques catholiques envoyés par Henri IV après sa conversion. Le Béarnais avait ménagé ses anciens sujets, mais en 1617, Louis XIII ordonna, par arrêt du conseil, le rétablissement de la religion catholique dans la principauté et la restitution des biens confisqués. Les états de Béarn refusèrent l'enregistrement de l'édit, firent des remontrances, protestèrent contre

les lettres de jussion; et le gouverneur, le marquis de Laforce, les encouragea dans leur désobéissance.

Du Vair était catholique et prêtre, il avait sa religion et l'autorité royale à défendre. Après avoir été le promoteur de l'édit de 1617, il fut le premier, si l'on en croit le continuateur de l'historien de Thou, à conseiller au roi de marcher contre les rebelles.

Louis, dont la jeunesse ne s'animait qu'au bruit des armes, se mit lui-même à la tête de son armée, s'empara de Navarreins, entra dans la ville de Pau sans coup férir, fit enregistrer ses édits et réunit la Navarre à la couronne de France. Du Vair, faisant un peu tard l'apprentissage de la guerre, le suivait avec un zèle auquel ne répondaient plus son âge et ses forces.

Cette ardeur à poursuivre l'hérésie le réconcilie presque avec Richelieu. « Il rendit service » à toute l'Église de France, dit le Cardinal, » en la grâce qu'il reçut de Dieu d'être l'or-

» gane de tout le rétablissement de l'Église de
» Béarn, en faisant résoudre l'arrêt nécessaire
» à cette fin, et portant courageusement le roi
» à en poursuivre l'exécution qui a donné le
» premier coup mortel à l'hydre de la rébel-
» lion, et fait voir à ceux qui ne le voulaient pas
» croire auparavant, qu'elle n'était pas invin-
» cible aux armes du roi. »

J'aime mieux pour un garde des sceaux de plus pacifiques conquêtes, mais les écrits de Du Vair nous montreront que dans cette âme chrétienne, il n'y avait ni fanatisme ni intolérance, et sans doute il songeait plus à pacifier le royaume qu'à forcer les consciences (35).

Au milieu du tumulte de la guerre, il consacrait encore à de pieux écrits ses derniers loisirs; et ce qui est le caractère des écrivains dont l'âme fut sensible et vertueuse, les derniers accents de sa voix, loin de s'affaiblir, semblent plus touchants et plus purs. C'est ce qui frappe à la lecture de son testament (36), où, en présence de la mort, il repasse sa vie tout

entière, et où les tendres souvenirs de la famille se mêlent pour lui à l'hymne de la reconnaissance. Les noms de son père, de sa mère, de sa sœur, reviennent sans cesse sous sa plume. Ainsi les objets de nos regrets semblent se rapprocher de nous au moment où nous allons les rejoindre : sur la tombe comme sur le berceau de l'homme, plane l'image d'un père ou d'une mère regrettés, car sans doute ils nous ont précédés dans l'autre vie comme dans celle-ci, pour nous y accueillir par un premier sourire.

Il interrompit encore une fois ces graves et pieuses pensées pour suivre le roi, que les protestants assemblés à la Rochelle avaient forcé de reprendre les armes en 1621, mais il mourut avant le retour. Au moment où Louis XIII se disposait à mettre le siége devant Clérac, des fièvres épidémiques se répandirent dans l'armée : Du Vair en fut atteint, et la ville de Tonneins reçut ses derniers soupirs le 3 août 1621 (37).

Un mois après, l'église des Bernardins, témoin récent de sa disgrâce et de sa pénitence, recueillait sa dépouille mortelle, sous un marbre qu'on ne chargea point d'inscriptions fastueuses, mais où lui-même avait gravé d'avance une épitaphe humble et chrétienne : les lettres pleurèrent sa mort, et Grotius offrit à sa tombe le tribut de ses regrets et de ses vers.

Les siècles ont passé sur cette tombe modeste, et l'oubli sur ces œuvres admirées par nos pères. De cette vie si pleine, de ces travaux, de ces dignités, que reste-t-il aujourd'hui ? Un nom à peine connu, quelques pages à demi effacées par le temps. Essayons de les relire ; essayons de retrouver l'orateur et l'écrivain, appliquant à Du Vair le précepte que Du Vair nous a tracé lui-même :

« Il nous faut, si nous espérons de parvenir » à quelque gloire, hanter avec les morts, et » bien que la face de leur éloquence, comme » ensevelie dans leurs livres, soit destituée du

» mouvement et de l'action qui l'animaient,
» retirer de leurs mortes effigies et comme des
» statues de leurs tombeaux, les plus beaux
» traicts de leur science (38). »

§ II.

Du Vair, orateur.

Oratorum sui temporis Princeps.
(Le président de Grammont.)

Du Vair a cultivé tous les genres d'éloquence, mais c'est surtout comme orateur politique qu'il mérite d'être étudié.

On a plus d'une fois écrit l'histoire de l'éloquence moderne, on en a cherché les premiers monuments dans les informes essais de la chaire et du barreau, mais pour l'éloquence politique, on ne s'avise guère de remonter à son berceau : on dirait qu'elle veut renier son origine, supprimer son enfance, et faire croire qu'elle s'est élancée tout armée de la bouche de Mirabeau.

Et cependant un ingénieux et brillant professeur s'est chargé de le prouver de nos

jours (39); l'éloquence politique a aussi son histoire : c'est au sein des états généraux qu'elle a pris naissance. Dans les temps les plus barbares et sous la rudesse expressive d'un informe langage, elle avait, si l'on en croit les auteurs du temps, une chevaleresque énergie, la voix de ce comte d'Artois qui offrait à Philippe le Bel l'épée de ses fidèles barons contre les entreprises d'un pape ambitieux, tandis que Nogaret, Flotte et Duplessis, inaugurant une parole nouvelle, signalaient l'avénement et le règne des légistes dans les assemblées de la nation.

Au sein des troubles qui suivirent la captivité du roi Jean, et dont les états généraux de 1356 furent le sanglant théâtre, l'histoire de l'éloquence dédaigne sans doute d'enregistrer les noms séditieux de Robert le Coq et d'Étienne Marcel qui agitaient la multitude à leur gré, mais j'imagine qu'il y avait une singulière puissance dans le discours de Charles de Navarre, haranguant au milieu du Pré-aux-Clercs

le populaire attentif, et arrachant, par le récit de sa captivité, des larmes à ses grossiers auditeurs (40).

L'éloquence politique qui naît au milieu des orages, dut s'épanouir plus d'une fois, au souffle des discordes civiles, sur le sol agité de la France. Sous le règne malheureux de Charles VI, nous la retrouvons dans Gerson. Le docteur des consolations n'a pas besoin de cette gloire humaine, mais le discours *Vivat Rex!* est peut-être de l'éloquence de ce siècle l'inspiration la plus pure (41). Le quadriloge d'Alain Chartier en est le monument le plus national ; on ne s'étonne plus, en lisant ces nobles paroles, de l'admiration qu'elles excitèrent et du prix que reçut la bouche qui les avait prononcées.

Non, de quelque langue qu'elle se soit servie, sous les barbarismes d'un latin corrompu, ou au travers des bégaiements d'un français qui vient de naître, l'éloquence politique ne manque complétement à aucune époque de

notre histoire. Au milieu de l'assemblée des états de 1484, elle inspire Philippe de Poitiers, Jean Cardier, le chancelier de Rochefort, noms obscurs, ancêtres de nos orateurs politiques, inconnus à leurs descendants. Au XVIe siècle, elle anime la parole de L'Hospital (42) proposant ces édits de pacification qui font sa gloire et qui auraient pu faire le salut de la France. Elle brille dans les pamphlets des réformés, épuisant contre la maison de Lorraine le sarcasme et l'injure (43) ; elle jette sur l'assemblée des notables de Fontainebleau un reflet de patriotisme et de grandeur (44).

Vous la trouverez sous une forme ingénieuse et vive, satyrique et piquante dans la Ménippée qui valut à Henri IV autant qu'une victoire.

Au sein du parlement, au milieu même des états de la Ligue tumultueusement assemblés, plus grave et non moins puissante, elle éclate en courageux accents. Le parlement de Paris comptait alors, comme par une volonté secrète

de la Providence, tous ces nobles magistrats réservés au salut de la France : Harlay, fidèle au milieu de l'infidélité générale; Brisson, prodige de science; Lemaistre et Du Vair, noms que l'histoire a plus d'une fois unis.

Mais l'éloquence de Brisson est encore barbare : D'Achille de Harlay, la postérité n'a retenu que quelques mots dignes d'un si grand caractère : pour nous Du Vair est le véritable, le seul représentant de l'éloquence parlementaire du XVIe siècle.

Quelles scènes l'histoire ouvre à nos regards! Un prince étranger profitant de nos discordes civiles, et la couronne de France près de devenir la proie du fils de Charles-Quint; la loi salique mise en délibération (45); dans les murs, des traîtres; hors des murs, des ennemis; l'éloquence antique eut-elle jamais un plus dangereux théâtre, la tribune moderne un sujet plus inspirateur? Le parlement s'étonne et se trouble, la plupart des conseillers viennent prendre place sur les fleurs de lis, pâles et

tremblants comme le jour où le meurtre du président Brisson jeta la douleur et l'effroi dans le palais consterné. Au milieu de l'émotion générale, quelle voix va se faire entendre ? Tous les conseillers appelés à opiner les premiers, se sont abstenus sous prétexte *qu'ils n'entendaient pas bien le sujet de la délibération*, et qu'il était nécessaire de consulter les états assemblés, mais Du Vair :

« C'est à la loi salique que l'on en veut ! C'est » contre celle-là que l'on a veu déclamer Dom » Inigo de Mendoze, c'est contre celle-là qu'on » a veu les prédicateurs se tempester en leurs » chaires ! Et néanmoins c'est celle-là qui, de- » puis douze cents ans, a conservé ce royaume » en entier, et l'a mené de masle en masle, » toujours en mesme race, jusqu'aux princes » sous lesquels nous sommes nez : c'est celle-là » qui nous a garantis de la tyrannie des Anglois » et les a extirpés des entrailles de la France » où les discordes civiles les avaient fourrés, » bref, c'est celle-là qui maintient toutes les

» autres, qui est l'appui de nos fortunes, la
» seureté de nostre repos, l'ornement et la gran-
» deur de l'Estat. »

Il rappelle ensuite les excès et les crimes des Seize : « Vous avez veu, dit-il, le conseil
» d'Estat de la France se tenir à Paris en la mai-
» son de dom Bernardin de Mendoze. Là ont
» esté prises toutes les belles résolutions qui
» ont esté exécutées pour extirper les loix et la
» mémoire du nom et de l'authorité royale ;...
» là fut pris le conseil d'emprisonner le Par-
» lement, en exécution duquel vous vistes en-
» trer en ceste maison sacrée une troupe de
» voleurs, composée des plus bas et plus vils
» ministres de la justice, lesquels l'espée au
» poing vinrent arracher de dessus les siéges
» sacrés ces vénérables vieillards aux pieds
» desquels ils estoyent à genoux et teste nue
» deux jours auparavant. Vous fustes tous me-
» nez en triomphe à la Bastille, sans excepter
» mesme ceux que ces pendarts estimoyent de
» leurs amis et plus zelez à leur parti. Car aussi

» n'estoit-ce pas aux personnes qu'ils en vou-
» loyent, c'estoit à leur dignité et à leur ma-
» gistrat : c'estoit au nom de la justice à qui
» ils faisoyent la guerre : c'estoit celle qu'il fal-
» loit exterminer pour introduire la confusion
» et le brigandage... »

Comme l'orateur d'Athènes dont les mâles accents n'épargnaient pas à ses frivoles concitoyens l'amertume des reproches, il accuse tous les ordres de l'État des malheurs de la France :

La noblesse, *noyée dans le luxe, la volupté et l'avarice ;*

L'Église, *déshonorée et diffamée et les plus grandes charges et prélatures devenues la récompense des plus vils, voire des plus sales ministères de cour ;*

La justice, *non pas administrée, mais pervertie au gré de ceux qui ont la faveur.*

« Voilà, Messieurs, où sont vos affaires : Je
» vois vos visages paslir et un murmure plein
» d'estonnement se lever parmy vous, et non
» sans cause ; car jamais peut-estre, il ne s'ouyt

» dire que si licencieusement, si effrontément,
» on se jouast de la fortune d'un si grand et
» puissant royaume, si publiquement on trafi-
» quast d'une telle couronne, si impudemment
» on mist vos vies, vos biens, vostre honneur,
» vostre liberté à l'enchère, comme l'on faict
» aujourd'huy. Et en quel lieu? Au cœur de la
» France, au conspect des loix, à la vue du sé-
» nat, afin que vous ne soyez pas seulement
» participans, mais coupables de toutes les ca-
» lamités que l'on ourdit à la France. Réveillez-
» vous donc, Messieurs, et déployez aujour-
» d'huy l'authorité des loix desquelles vous êtes
» gardiens (46). »

Ils se réveillèrent! Et de l'avis du courageux orateur, l'arrêt qui devait sauver la France, fut porté au duc de Mayenne par le président Lemaistre qui a eu l'honneur d'y attacher son nom.

N'est-ce pas là déjà l'éloquence? D'autres siècles en verront la splendeur, apprendront à en redouter les périls; mais ici, irrépro-

chable et patriotique, elle se fait jour, elle éclate sous l'enveloppe encore latine du langage qui s'épure.

Ne la demandez ni à la chaire ni au barreau : l'Église, qui partage et attise les passions populaires, en est punie par son impuissance, et le don des langues semble se retirer d'elle ; le barreau se consume dans les stériles efforts d'une ridicule érudition. Mais pénétrez dans le camp des protestants : là, au milieu des cris de la guerre et du fracas des armes, elle s'est réfugiée dans le cœur de ce roi qui adresse à ses sujets révoltés les plus belles, les plus généreuses exhortations qui soient jamais sorties d'une bouche royale.

« Peuple, le grenier du royaume, le champ » fertile de cet Estat, de qui le travail nourrit » les princes, la sueur les abreuve, les mestiers » les entretiennent, l'industrie leur donne les » délices à rechange, à qui auras-tu recours » quand la noblesse te foulera, quand les villes » te feront contribuer ? Au Roy qui ne com-

» mandera ny aux uns ny aux autres? Aux offi-
» ciers de sa justice? Où seront-ils? A ses lieu-
» tenants? Quelle sera leur puissance? Au
» maire d'une ville? Quel droit aura-t-il sur la
» noblesse? Au chef de la noblesse? quel ordre
» parmy eux? Pitié, confusion, désordre par-
» tout, et voilà le fruict de la guerre (47)! »

La race de nos rois fut toujours habile et bien disante. Dans un temps où il était permis de flatter, on eût dit que l'éloquence était un des priviléges de la royauté, et l'un des sept dons que l'huile sainte apportée par la colombe mystérieuse faisait couler sur le front des rois; les derniers Valois eux-mêmes, race dégénérée, n'en furent pas déshérités, et du sein de ses honteux plaisirs, Henri III sut se réveiller un jour pour prononcer aux états de Blois un discours plein de noblesse et de grâce (48).

Mais quand Henri III promettait la paix, c'était une paix sanguinaire, telle que dans une seule nuit, un ordre de son frère l'avait

donnée à tous les protestants du royaume ; au contraire, c'était le cœur du roi de Navarre qui parlait dans ses manifestes. C'était la raison, et une raison supérieure à son siècle, qui dictait à Du Vair ces paroles pleines de conciliation et de douceur :

« Ce qui est faict est faict : abolissons la mé-
» moire de ce que nous ne pouvons plus
» amender. L'oubliance est le souverain re-
» mède des maux passés ; ne nous accusons pas
» l'un l'autre : nous avons tous failly ; ne nous
» amusons point à chercher des peines contre
» les autheurs de nos maux ; qui en est inno-
» cent? Mais proposons des loyers à ceux qui
» en trouveront les remèdes, car, quels qu'ils
» soyent, nous leur serons bien tenus ; quittons
» donc tous, je vous en conjure, nos desseins,
» nos espérances, nos craintes, nos colères et
» nos vengeances, et n'apportons à cette con-
» sultation qu'une pure et sainte affection à
» l'honneur du prince et conservation de nostre
» pauvre pays. O Dieu immortel qui voyez le

» profond de nos cœurs, et gouvernez, comme
» il vous plaist, nos pensées; prenez, je vous
» supplie très ardemment, la conduicte de nos
» volontés!..... (49) »

Maintenant sans doute, dans ce siècle fatigué de discordes civiles, au bruit mourant des partis qui s'apaisent, nous reconnaissons ce langage; combien de fois la France n'a-t-elle pas eu à l'adresser à ses enfants? Mais dans le délire du fanatisme et de la Ligue, où Du Vair avait-il trouvé cette modération éloquente? Ne croyez pas que ce fût faiblesse, qu'il voulût ménager tous les partis par des concessions indignes de son courage. Non, il ne dissimule ni ses vœux ni ses espérances:

« J'ay ploré, croyez-moi, et du cœur et des
» yeux, je dis avec des larmes aussi chaudes
» que j'en versay jamais, quand j'ouys un des
» plus grands de l'Église, discourant que ce
» serait un grand bien, voire seul remède des
» maux de ce pauvre royaume et de la religion,
» que le roy de Navarre se fist catholique, et

» sur ce qu'un prélat luy disait qu'il le fallait
» donc sommer de se faire catholique, il res-
» pondit que *non era del decoro della sede apos-*
» *tolica.* Quoy donc! En l'Église comme parmy
» les folies du monde, on hazardera pour le
» point d'honneur, le salut de tant d'âmes et
» la ruine d'un si grand royaume! O vanité in-
» digne non d'un chrétien, mais d'un homme
» sensé! Les cœurs des roys sont en la main
» de Dieu. Comme il a, jusques aujourd'huy,
» endurci celuy de ce prince, afin qu'il exer-
» çast sur nous la juste vengeance de nos pes-
» chés, quand avec un saint zèle, en contri-
» tion de cœur, nous nous retournerons à Dieu,
» et le supplierons d'amollir et redresser le
» cœur de ce prince, au premier son de nostre
» voix, d'un vaisseau d'ire, il en fera un vais-
» seau de grâce et d'élection, joinct que, pour
» dire la vérité, les mœurs de ce prince sont
» douces et gracieuses, et mesme ce que l'on
» blasme en luy tient beaucoup de l'huma-
» nité (50). »

L'éloquence politique, au XVIe siècle, emprunte le langage de la religion, et se teint de ses couleurs; mais chez Du Vair, la religion même réserve son indépendance, elle ne se prosterne pas en esclave devant l'autorité qu'elle révère, elle respecte Rome et saurait au besoin lui résister.

« L'excommunication, dit-il, n'a aucun trait » ni conséquence au temporel ni moins à la » couronne qui dépend nuement et immédia- » tement de Dieu. Si les interdits eussent eu » quelque puissance de priver nos roys du » royaume, il y a jà longtemps que la chres- » tienté eust ploré la ruine de cet Estat, et en » conséquence d'icelle eust peut-estre veu la » sienne..... Si donc le malheur portoit que le » souverain pontife ne voulust pas ce que » veulent les loix, les canons, les pères, les » conciles, le bien de l'Église, nostre pauvreté » et nécessité, laisserions-nous perdre la re- » ligion et ce grand et florissant royaume? » Et quand nous ferions la paix avec le roy

» devenu catholique, devons-nous craindre
» d'estre excommuniés ni parjures, comme les
» Espagnols nous reprochent? Ce sera, de vé-
» rité, un grand malheur à l'Église, s'il se faict
» chose de si grande conséquence sans le con-
» sentement du père commun d'icelle; mais
» malheur à celuy qui sera cause du scandale!
» Pour nous, nous aurons faict tout ce que des
» enfans peuvent faire pour contenter leur
» père; c'est au père aussi, suivant le précepte
» de l'apostre, à s'accommoder à l'infirmité
» de ses enfans et ne les pas jeter au déses-
» poir. »

Louerons-nous ici la grâce du discours ou la sagesse de l'orateur, la piété sincère ou la fidélité courageuse? Prêtre et Français, jamais l'un de ces titres ne lui fit oublier l'autre.

Il portait, pour nous servir d'une expression du temps, les fleurs de lys gravées bien avant dans son cœur, et, plein d'amour pour la royauté, il la représentait sous un ingénieux emblême: « Nous lisons dans l'autheur du Livre

» du monde, que Phidias voulant faire un chef-
» d'œuvre de son mestier pour éterniser sa
» mémoire, dressa au château d'Athènes une
» statue de Minerve composée de plusieurs
» pièces d'ivoire, laquelle portoit un bouclier
» en la main, tout au milieu duquel il y avoit
» une petite pièce où l'ouvrier s'estoit gravé
» soy-mesme, à laquelle, par un admirable arti-
» fice, tous les membres et parties de l'ouvrage
» se venoient si proprement lier et assembler,
» que l'on n'eust sçu en façon du monde en-
» lever l'image de l'ouvrier que toute la statue
» ne fust tombée par morceaux. Les Estats et
» les monarchies sont les ouvrages de Dieu, le
» Roy est son image qu'il y a posée en tel en-
» droict et avec telle liaison qu'elle ne peut
» sortir de sa place sans que tout l'Estat s'en
» aille en pièces (51). »

On peut voir par cet exemple de quelle manière Du Vair, dans ses discours politiques, sait faire des emprunts à l'antiquité. C'était là un art tout nouveau, qu'ignoraient ses con-

temporains. Tout est vif, net, précis ; son érudition ne se complaît pas en elle-même, comme celle de Brisson ; elle ne s'égare pas dans de charmants mais capricieux détours, comme celle de Montaigne ; ce qu'il puise dans les anciens auteurs, c'est un trait, une image, une comparaison, et quand la passion l'anime et le transporte, il a le bon goût d'oublier son grec et son latin, et de ne chercher son éloquence que dans sa raison et dans son cœur.

J'imagine un orateur du XVIe siècle prononçant l'éloge de Brisson ; il n'aura point assez de citations dans la mémoire, tous les auteurs classiques viendront tour à tour déplorer en vers et en prose le meurtre d'un président au parlement de Paris. Il fera ce que les anciens eux-mêmes faisaient aux funérailles lorsque, non contents de les honorer par le recueillement de leur propre douleur, ils voulaient encore que des pleureuses publiques y répandissent des larmes qui coulaient pour tout le monde ; mais Du Vair aura un autre langage :

« Le seul président qui restoit encore en ce
» parlement, qu'on pouvoit nommer à bon
» droict la merveille des lettres, l'ornement de
» la France, l'estonnement de toutes les na-
» tions estrangères qui ont quelque goust
» des sciences, venant au palais, a esté pris,
» traisné, terrassé, emprisonné, condamné
» par des personnes non-seulement pri-
» vées, mais infasmes et scélérées..... Et quel
» estoit son crime, Messieurs? Il estoit Fran-
» çois, il estoit eminent en dignité, il estoit
» célèbre en erudition; la France en tels hom-
» mes avoit encore des arcs-boutans et des
» estançons de sa grandeur (52). »

Il y a dans ces formes vives, animées, déjà modernes, une révolution de l'éloquence. C'est un progrès, c'est une nouvelle école dont l'origine et la gloire doivent remonter à Du Vair.

De son vivant même, il compta des imitateurs.

Aux états généraux de 1614, on entendit deux orateurs dont le langage était bien diffé-

rent : l'un, qui passait pour le plus éloquent des membres du clergé, le cardinal du Perron, fatigua l'assemblée par un discours de trois heures, gothique en la forme et au fond, hérissé de citations ridicules, et chargé de l'appareil d'une frivole érudition ; l'autre, qui paraissait pour la première fois sur la scène, le jeune évêque de Luçon, exposa dans un style net, concis, énergique, sans luxe inutile, dans la véritable langue des affaires, les réclamations de son ordre (53).

Voilà l'éloquence de ce siècle sous sa double face et dans les deux écoles qui la représentent : la première, savante et pédantesque dont Brisson avait été l'oracle ; la seconde, revenue au naturel et à la simplicité et qui se rattache à Du Vair.

Mais les novateurs les plus heureux ne payent encore que trop de tributs aux défauts même qu'ils sentent et qu'ils corrigent. Restreignons donc nos éloges à la première partie des œuvres de Du Vair. Il est éloquent et simple dans

ses discours politiques, lorsqu'il flétrit de sa généreuse colère la cruauté des ligueurs ou l'ambition de Philippe II ; la grandeur du sujet, une émotion involontaire l'élèvent au-dessus des défauts de son siècle ; mais dans ses discours d'apparat, dans les exercices oratoires auxquels, à la manière des anciens rhéteurs, il consacrait ses loisirs, vous ne le retrouvez plus lui-même (54). En vain, choisissant le sujet le plus pathétique et le plus terrible, il essaye de célébrer les malheurs de Marie-Stuart, il a épuisé pour les maux de sa patrie la source de ses pleurs, il n'en a plus pour une infortune étrangère.

Dans ses discours de rentrée, cédant à l'entraînement général, il étale un luxe stérile de citations, et il s'accuse lui-même de cette faiblesse avec une bonne foi qui prouve que son goût n'était pas complice de sa plume.

« Ceulx qui se souviendront, dit-il en tête » d'une édition de 1606, du jugement que l'au- » theur a faict en un autre endroict de cette fa-

» çon d'escrire marquetée et entremeslée de
» diverses allégations et en divers langages.
» auront occasion de le blasmer d'estre volon-
» tairement tombé en la faute dont il a repris
» les autres. Mais il le confessera ingénue-
» ment et n'en alléguera aucune excuse, sinon
» que la coustume a tellement estably cet abus
» qu'il n'est plus loisible de s'en despartir,
» sans un grand dégoust et mespris des escou-
» tans, lequel il faut éviter plus soigneuse-
» ment en ces actions-cy qu'aux autres, parce
» qu'elles sont principalement dirigées à la
» conservation de la justice, laquelle on croit
» mieux se soutenir par une vaine ostentation
» d'érudition qui paroist en tels ramas de passa-
» ges, qu'elle ne feroit par un moëlleux discours
» tiré avec plus de peine du suc des sciences
» et paré avec plus d'industrie... »

Rarement auteur avoua ses fautes avec plus de candeur; ne les lui reprochons donc pas trop, ou plutôt n'en accusons que son siècle. La véritable éloquence, fille de l'inspiration

et de la nature, peut naître dans tous les âges, mais l'éloquence académique n'appartient qu'aux littératures vieillissantes et ne germe que sur une terre fatiguée de culture, semblable à ces fleurs tardives qui, de celles du printemps, n'ont jamais ni les parfums ni la fraîcheur, mais que des soins artificiels et une température factice peuvent seuls arracher à l'hiver.

Si aux discours politiques de Du Vair il faut ajouter d'autres titres oratoires, nous chercherons en lui l'orateur chrétien, non qu'il soit jamais monté dans la chaire, mais parce que plusieurs parties de ses œuvres religieuses, et ses harangues funèbres, se rattachent à l'éloquence sacrée.

Elle avait subi une triste décadence, cette éloquence qui, dans un siècle plus barbare encore, avait inspiré saint Bernard. A la renaissance des lettres, sous François Ier, l'évêque Du Châtel ne lui avait rendu qu'un éclat éphémère (55). En vain, les luttes de la réforme

semblaient devoir allumer son zèle, ramener ses beaux jours et la retremper aux sources de ses primitives inspirations, l'Arche sainte ne rendait plus d'oracles, et l'Église, comme si elle pouvait douter de sa victoire, employait, pour combattre, un autre glaive que celui de la parole. A ce moment où l'esprit de vie paraît se retirer d'elle, quand les talents comme les vertus fuient cette glorieuse Église de France que le Ciel a destinée à en être le sanctuaire, quand Porthaise et Boucher la déshonorent à l'envi par un grossier fanatisme et par des bouffonneries sacriléges, vous attendez-vous à trouver dans un de leurs contemporains, des pages qu'on croirait presque dérobées à Massillon (56)?

« O Dieu, lequel de vos noms béniray-je?
» Celuy auquel vous avez perdu et abysmé les
» ennemis de vostre peuple, ou celuy auquel
» vous avez bény toutes les nations de la terre?
» Voulez-vous estre loué comme dieu des ba-
» tailles, seigneur des victoires, ou comme

» sauveur et rédempteur du monde? Annonce-
» ray-je comme de rien vous avez faict toutes
» choses, comme vous avez semé les cieux
» d'estoiles, couvert la terre de fleurs, de ruis-
» seaux, d'animaux, et formé l'homme à vostre
» semblance? Ou si je ne parleray que de cette
» incroyable charité par laquelle vous avez li-
» vré vostre fils à la mort pour nous acquérir
» l'immortalité? Je n'ay pas, Seigneur, l'ha-
» leine assez longue pour une telle entreprise.
» Contentez-vous que je sanctifie vostre nom
» en une humble et chaste pensée, et que je
» demeure toujours fiché en la contemplation
» des bienfaicts dont il vous plaist tous les jours
» me favoriser! »

L'éloquence de la chaire, après les Bourdaloue, les Bossuet, les Massillon, compte d'admirables morceaux sur la prière, mais quel est le sermon que déparerait celui-ci qui les a tous précédés:

« La prière est le souverain et parfaict usage
» de la parole... Nous, hommes, vers de terre,

» poussière agitée du vent, bouillons flottant
» sur l'eau, venons en conférence, entrons en
» colloque avec, non un prince, non un roy,
» non un empereur, mais avec le roy des roys,
» le roy du ciel et de la terre. Nous sommes
» receus, non à l'entrée de sa porte, non en
» son antichambre, mais au plus magnifique
» et superbe endroict de son throsne. Nous
» sommes faicts compagnons de ses anges; et
» bien plus, nous avons les anges pour minis-
» tres, qui nous ouvrent les tentes de ses pa-
» villons, nous introduisent dans les thrésors
» de sa gloire. Avec quel accueil nous y som-
» mes reçeus, jugez-le, puisque nous y demeu-
» rons tant qu'il nous plaist! Avec quelle fa-
» veur, jugez-le, puisque nous ne sommes
» jamais esconduicts, sinon par nostre faute,
» et quand nous demandons chose injuste et
» indigne d'estre demandée! Tellement que
» nous pouvons dire qu'en la prière, nous avons
» tout, car celuy qui n'est point menteur et ne
» se repent jamais de sa promesse, nous dit

» que nous demandions, et nous obtiendrons;
» et pour ce, vie, santé, richesse, esprit, sont
» en la prière comme en leur source, d'où
» nous les tirons à mesure que nous le vou-
» lons, pourveu que nous le voulions à la me-
» sure que nous le devons, c'est-à-dire de nostre
» salut et de la gloire de celuy qui nous les
» donne. »

Je ne puis me lasser de citer, et je ne m'en excuse pas; c'est pour moi sans doute la plus sûre manière de plaire au lecteur : ne sera-t-il point touché des quelques mots qui vont suivre? Qu'il les suppose prononcés sur une tombe modeste qui recouvre la jeunesse et l'innocence, sur cette tombe de jeune fille que la main de Malherbe a jonchée de fleurs.

« Les fruicts qui meurissent tost sont cueillis
» avant leur saison, et il y a je ne sais quelle
» envie du destin qui coupe en verd les gran-
» des espérances..... O Dieu, si vous estes le
» père des miséricordes et le dieu des consola-
» tions, pourquoy nous désolez-vous de cette

» façon? Ne vous pouvez-vous enrichir que de
» nos pertes, et réparer vostre ciel qu'en
» despouillant la terre de ce qu'elle a de
» sainct? »

C'était une touchante coutume que celle observée à Marseille aux funérailles. Celui qui avait reçu de la famille affligée la mission de conduire le deuil, prononçait, non pas sur la tombe ouverte et dans ce moment cruel où la seule éloquence est dans les larmes, mais au retour, et devant les amis assemblés, quelques paroles de remercîment et de douleur. Cet hommage ne se rendait pas seulement aux grands de la terre; il ne consacrait point, comme les oraisons funèbres, jusqu'au sein de la mort, les inégalités qu'elle efface; et l'on voit avec une certaine émotion, dans les œuvres de Du Vair, qu'il l'offrit plus d'une fois à des vertus ignorées, à la mémoire modeste d'une mère de famille ou d'un citoyen obscur.

Ces discours sont simples comme les vertus qu'ils célèbrent. Je ne veux rien exagérer, et je

vois tout ce qui leur manque ; mais ne semble-t-il pas qu'il y ait de temps en temps dans l'orateur, comme un pressentiment de Bossuet, comme un éclair de cette éloquence à la fois sublime et familière?

Veut-il convaincre l'homme de sa faiblesse et de son néant?

« L'homme n'est qu'un exemple d'imbécillité, » la proye du temps, un jouet de fortune, un » portraict d'inconstance, un sujet d'envie et » de calamité, et enfin un peu de pituite et de » bile meslées. »

Quel dédain dans cette dernière expression qui peint la nature humaine dans ce qu'elle a de plus abject et de plus repoussant? Mais comme le style de l'orateur va s'élever avec sa pensée, au récit d'une mort courageuse et chrétienne!

« Comment s'est-il acheminé à la mort? » Avec quelle résolution! Avec quelle espé- » rance! Avec quel discours!..... Enfin nous » avons veu ses yeux se fermer et dire adieu à

» la lumière, et ne nous est demeurée de lui
» qu'une vaine image entre les bras. »

N'est-ce point dans des termes analogues que Bossuet commentera plus tard les touchantes paroles de Saint-Paul : « Stringebam brachia, » et jam amiseram quem tenebam. » Les livres saints sont la source commune où les deux orateurs puisent leurs inspirations.

Autre trait de ressemblance dans des génies si inégaux : Du Vair revient avec une sorte de prédilection aux pensées de la mort : « Vieil-
» lir, dit-il dans un de ses écrits, c'est s'ac-
» coutumer à mourir ; on demande ordinaire-
» ment de ceux qui sont extrêmement vieux
» s'ils vivent encore ; il y a plus à s'estonner
» de leur vie que de leur mort. » Tantôt il développe avec une grâce mélancolique ce vers presque chrétien d'un poëte du paganisme :

Ὃν οἱ θεοὶ φιλοῦσιν, ἀποθνῄσκει νέος,

tantôt il prend congé de ses amis comme s'il

ne devait plus les revoir, et ses adieux au parlement de Provence sont des adieux a la vie.

Il ne manque pas même à son dernier discours ce retour sur lui-même, et ce pressentiment de la mort qui devait inspirer plus tard à l'évêque de Meaux de si sublimes accents:

« Mon aage déjà bien avancé et ma santé in-
» commodée parmy beaucoup de travaux non
» du tout, à mon advis, inutilement soufferts
» pour le seul désir de servir mes roys et ma
» patrie, m'advertissent que ce doivent estre
» icy les derniers propos que j'espère pouvoir
» jamais tenir en cette compagnie ou en aucune
» autre semblable. Oh ! combien je m'estimeray
» heureux si les derniers accents de ma voix
» peuvent faire une si vive impression en vos
» esprits et exciter en telle sorte vos courages
» que les actions qui partiront doresnavant de
» vous, fassent connoistre à tout le monde que

» j'ay bien jugé de vos vertus et bien auguré
» de vostre mérite !..... »

Revêtez cette pensée de la langue de Bossuet, faites-la descendre du haut de la chaire chrétienne, au milieu d'un auditoire ému, préparé par le spectacle lugubre qui l'entoure, aux méditations de la mort et de l'immortalité, et dites si ces belles paroles ne vous reviennent pas involontairement à la mémoire :

« Agréez ces derniers efforts d'une voix qui
» vous fut connue..... Vous mettrez fin à tous
» ces discours..... Au lieu de déplorer la mort
» des autres, grand prince, je veux apprendre
» de vous à rendre la mienne sainte. Heu-
» reux si averti par ces cheveux blancs du
» compte que je dois rendre de mon admi-
» nistration, je réserve au troupeau que je
» dois nourrir de la parole de vie, les restes
» d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui
» s'éteint ! »

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, il en est un qui se présente naturellement à l'esprit ; qu'on lise, si l'on a ce courage, *les cinq Sermons du père Porthaise, théologal de l'église de Poictiers*, les *Sermons de la simulée conversion et de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn*, par Jean Boucher, docteur en théologie. Ils portent la date de 1594 ; ils sont contemporains des écrits de Du Vair. Voilà le langage de la chaire à cette époque.

Quoi ! ce sont des ouvrages du même temps ! Ici un style barbare, d'indécentes images, un grossier fanatisme ; là, une langue qui s'épure, une dignité qui ne se dément pas, et les premiers éclairs de l'éloquence chrétienne. Quel étrange contraste !

Faut-il en rapporter tout l'honneur à Du Vair ? Nous ne le croyons pas : quoique né pour l'éloquence, il n'eut point un de ces génies créateurs qui laissent si loin derrière eux le siècle qu'ils instruisent. Non, je ne veux

voir ici qu'une nouvelle preuve de cette vérité que la pureté du goût tient à celle du cœur. Il y a une parfaite harmonie entre les sentiments et le langage de ces prédicateurs de la ligue, souillés par d'indignes superstitions, esclaves des viles passions dont ils se font les apôtres. Cette harmonie existe aussi dans les écrits de Du Vair : Une belle âme trouve sans effort un langage digne d'elle. C'est une si sainte cause à défendre que celle de la religion contre ceux qui la déshonorent! C'est un si noble client qu'un roi, quand ce roi s'appelle Henri IV, quand son intérêt est lié à celui de l'indépendance de la patrie !

Si donc Du Vair a mérité d'être considéré tout ensemble comme le précurseur de l'éloquence politique et de l'éloquence sacrée, qui, au XVIe siècle, empiètent l'une sur l'autre, et tendent à se confondre au pied de la chaire chrétienne, il doit une partie de sa supériorité aux sentiments qu'il exprime et à la vérité qu'il défend. Sa voix est éloquente parce qu'il la met

au service du juste et de l'honnête. Il eût peut-être été au-dessous d'un Lincestre ou d'un Bussi, s'il eût servi la même cause ; le talent s'élève quand la vertu l'inspire !

---

§ III.

Du Vair, écrivain.

> Il parle et escrit si nettement en françois que nous n'avons point de livres composés en nostre langue qui soient estimés à l'égal des siens.
>
> (Loysel., *Dialogue des advocats*)

Semblable à ces hommes illustres de l'antiquité que l'agitation des affaires ne détournait ni des méditations de la philosophie ni du commerce des muses, Du Vair n'est pas seulement orateur et magistrat, il est homme de lettres, il est écrivain.

Les lettres françaises comptaient déjà quelques monuments : Montaigne avait écrit, mais la langue était encore à son berceau, et dans sa gracieuse et naïve enfance, la dignité, la noblesse soutenue du style étaient des qualités qu'on ne lui demandait pas. De Thou n'osait lui confier la gravité des récits de l'histoire ; la vivacité gasconne de Montluc, les confiden-

ces charmantes de Marguerite de Valois, la causerie libre et familière de Montaigne semblaient être ses seules productions naturelles, de même que la poésie n'avait encore trouvé que la grâce vive et légère, les saillies étincelantes, heureuses prémices du génie national. Ainsi se manifestait le trait principal et primitif de l'esprit français.

Mais notre littérature était réservée à de plus grandes destinées ; les temps étaient près de s'accomplir, et la langue devait s'épurer, se former, s'ennoblir pour devenir la langue de Pascal et de Corneille.

Malherbe vint.....

Du Vair, son contemporain et son ami, est presque le Malherbe de la prose (56), et l'idiome assoupli prend sous sa plume le tour et le rhythme oratoires (57). Pourquoi la postérité qui a consacré le nom du poëte se souvient elle à peine de celui du prosateur ?

..... habent sua fata libelli.

La poésie d'ailleurs s'était bien plus égarée que la prose ; Malherbe la ramena de plus loin : heureux novateur, il fit une révolution plus complète ; il la fit seul et sans secours, et devant lui s'éteignit la trompeuse lumière de la Pléiade éclipsée.

Pour Du Vair, il n'en fut pas ainsi, et plusieurs de ses contemporains contribuèrent, à son exemple, à renouveler la langue littéraire transformée déjà par le génie de Calvin. Les discours politiques et militaires de La Noue signalent un véritable progrès, les lettres du cardinal d'Ossat sont écrites avec élégance, et Du Perron a quelquefois du nombre et de la majesté dans le style.

Mais Du Vair leur est, à mon avis, supérieur : il annonce déjà Balzac et sa diction savante. S'il transporte quelquefois dans notre langue des expressions et des images qu'elle repousse, si dans les emprunts qu'il fait aux langues anciennes, il n'a pas toujours cette mesure, cette discrétion que prescrit Horace (58), que ne

pardonnerait-on pas en faveur de ce mérite si rare qui n'appartient qu'à la jeunesse des littératures et qui plus tard ne se rencontre que dans les plus heureux génies? il a déjà de la noblesse, et il a encore de la naïveté.

Au milieu des troubles de la Ligue, entre deux séances du parlement, il reprenait haleine en composant son traité intitulé : *De la constance et consolation ès calamités publiques.* Dans ces pages, toutes pleines de l'émotion que lui inspiraient les malheurs de son pays, on croirait parfois entendre Cicéron lui-même, mais Cicéron devenu chrétien, confier à son frère ou à Brutus sa douleur éloquente. Comme l'orateur romain, Du Vair a été mêlé aux événements de son temps, il en a traversé les orages, affronté les périls, et il doit aux agitations de sa vie, ce charme mélancolique que l'expérience des hommes et du malheur prête toujours au talent.

« Un jour, pendant ce siége que Paris a en-
» duré avec tant de misère, je me promenois

» tout seul en mon jardin, pleurant du cœur
» et des yeux la fortune de mon pays. Et
» comme la passion croist démesurément quand
» elle est trop flattée, je commençois à accuser
» le Ciel d'avoir respandu sur nous de si cruel-
» les influences et eusse volontiers disputé
» contre Dieu mesme, si une crainte secrète
» n'eust refresné ma douleur. Comme mon es-
» prit flottoit parmy telles pensées, arriva un
» de mes meilleurs amis, personnage con-
» sommé ès bonnes lettres, mesme ès sciences
» mathématiques, mais plus recommandable
» beaucoup pour sa singulière probité et fidé-
» lité, rares vertus en ce siècle! Son nom pour
» cette heure sera Musée, puisque sa modestie
» ne me permet pas d'autrement vous le nom-
» mer. Nous estant entre-salués et recueillis
» de quelques propos communs, et luy m'ayant
» envisagé plusieurs fois et veu sur mes joues
» la trace de mes larmes encore toutes fresches:
» je ne vous demande pas, dit-il, de quels dis-
» cours vous vous entretenez icy, je le recognois

» assez à votre visage : les gens de bien n'en
» ont maintenant guère d'autres que l'appré-
» hension de la calamité publique. »

Et les deux amis commencent à s'entretenir des malheurs de la France ; ils se demandent si la philosophie peut leur faire prendre en patience de si vives douleurs, et soumettent cette question à deux nouveaux interlocuteurs que l'auteur décore des noms poétiques de Linus et d'Orphée :

« Comme nous nous fusmes assis, Linus
» commença à nous dire qu'il venoit d'enten-
» dre une piteuse histoire d'une pauvre femme
» qui n'ayant peu trouver de pain pour donner
» à ses enfans, s'estoit pendue à son plancher.
» Et moy, ce dit Orphée, je viens de voir tout
» à cette heure une pauvre fille qui est tombée
» toute roide morte de male-faim ; et à trois pas
» de là, j'ay trouvé de pauvres gens qui man-
» geoient un chien tout sanglant qu'ils avoient
» un peu grillé sur de vieille paille. Et comme
» j'ay eu passé le plus viste que j'ay peu, ce

» triste spectacle, j'ay rencontré des femmes
» qui crioient, et disoient que les lansquenets
» avoient mangé des enfans auprès du Temple,
» ce que je ne puis croire! Oyant cela, nous
» commençasmes tous à soupirer..... »

Telle est l'avant-scène simple et saisissante de cet ouvrage. L'histoire a raconté les mêmes douleurs, la poésie les a revêtues de ses couleurs les plus brillantes, mais il y a ici quelque chose que n'ont ni la poésie ni l'histoire; Ce récit fait par des témoins oculaires, ce dialogue antique, la douleur patriotique des interlocuteurs, ces formes imitées de Cicéron pour exprimer des sentiments qui eussent été dans le cœur de Cicéron, tout, jusqu'à ces noms fabuleux dans une trop réelle peinture, ajoute à l'effet qu'elle produit, et moins elle est apprêtée, plus elle est frappante.

Il y a d'ailleurs un grand art dans cette composition; aux graves enseignements de la religion et de la philosophie, combien le lieu

de la scène et le moment où elle se passe, n'ajoutent-ils pas de puissance et d'à-propos! Comme ces funèbres récits nous prédisposent aux austères leçons que nous allons entendre! Avant de révéler son cœur à son élève, le Vicaire savoyard le conduit sur les rives fortunées du Pô, sous le ciel de l'Italie, aux premiers rayons du jour, afin qu'en présence des magnificences de la nature, leurs âmes s'élèvent vers son auteur (59); avant de méditer sur la ruine et la fragilité des empires, Du Vair nous introduit dans une ville désolée où règnent le crime et la mort.

Le traité est partagé en plusieurs entretiens, et le premier jour est consacré aux consolations empruntées à la sagesse humaine. La philosophie antique, dans ce qu'elle a de plus sublime et de plus pur, s'exprime par la bouche de Musée. La raison de l'homme est presque toujours dupe des illusions des sens ou des erreurs de l'imagination. C'est notre prévoyance qui fait tous nos maux et nous montre

des spectres dans les ténèbres de l'avenir, comme les enfants croyent en voir dans les ombres de la nuit. Et cependant, combien de fois cette vaine prévoyance est trompée! L'objet de nos craintes devient celui de nos espérances; *Dieu tient son conseil à part :*

Via prima salutis
Quà minimè reris..... pandetur... (60).

D'ailleurs, quand tous les maux prévus par notre incertaine raison, se réaliseraient, que sont-ils pour qui ose les regarder d'un œil ferme? L'exil! c'est un voyage. La pauvreté! c'est un honneur. La perte des dignités! c'est un bien. La mort! c'est une nécessité.

Exprimés dans un noble langage, ces lieux communs de la morale antique sont un baume pour les blessures de ces âmes souffrantes, et semblable au poëte divin dont il emprunte le nom, Musée a charmé leurs douleurs. Avant de se séparer, on se donne rendez-vous pour

le lendemain ; avec quelle grâce ! il faut l'entendre :

« Là finit Musée, et nous nous levasmes tous, » l'esprit plus tranquille que nous ne nous » estions assis. Ce n'est pas tout, dis-je alors, » ô Musée, puisque vous vous déchargez de » continuer le discours que vous avez com- » mencé, il faut que vous trouviez quelqu'un » qui le fasse. — Luy, baisant un bouquet qu'il » tenoit en sa main, le présente à Orphée : Je » vous le baille, dit-il, pour demain. — J'ac- » cepte, respondit Orphée, le bouquet, mais » non la charge, comme dit le proverbe ro- » main, de me présenter au théâtre après Ros- » cius. Et là-dessus, nous nous séparasmes, » ayant promis de nous retrouver à la mesme » heure le lendemain..... »

Le lendemain on se retrouve, non plus comme la veille, dans un jardin paisible, au pied de l'arbre cher à Platon, on se retrouve, hélas ! comme se sont souvent retrouvés nos pères, comme vous vous êtes plus d'une

fois rencontrés vous-mêmes, hommes du jour !

« Le lendemain, incontinent après le disner, » il se donna une alarme à la ville, et pour ce » que nous estions tous quatre d'un mesme » quartier, nous nous trouvasmes ensemble au » corps de garde. Là, nous nous entre-regar- » dions avec mesmes pensées, parlant des yeux » et du visage, et disant : Quelle pitié qu'il faut » que nous nous trouvions icy armés... ! »

L'émeute est le sanglant intermède de ces paisibles entretiens; et quand les interlocuteurs parlent de résignation et d'espérance, quand ils osent mêler au bruit des armes qui retentit encore, les tranquilles leçons de la philosophie, prêchant ainsi de précepte et d'exemple, le péril qui les entoure et qu'ils bravent prête à leur voix courageuse un accent plus solennel et plus pénétrant.

Orphée succède à Musée, et la religion qui l'inspire sait trouver des consolations inconnues à la sagesse des hommes. Dans tous les

événements de ce monde, il voit le doigt de Dieu et sa providence éternelle. Il reconnaît cette providence dans les épreuves de la vertu, dans les châtiments des rois, dans les révolutions des empires. Devançant Bossuet, il montre les Juifs, les Grecs, les Romains, travaillant à leur insu par leurs vertus, par leurs crimes, par leurs triomphes, par leurs revers, à ces desseins cachés dans les profondeurs de la sagesse infinie, sans que la liberté humaine se détruise ou s'altère sous la main toute-puissante qui conduit toutes les choses de ce monde à des fins préordonnées. Bientôt, au récit des calamités de la France, sa voix s'attriste et s'attendrit; les plus belles choses doivent périr, le poëte n'a-t-il pas dit qu'elles ont le pire destin, et le lis, l'honneur de la vallée, doit un jour incliner la tête et se dessécher sur sa tige.

Là encore, il adore les décrets de la Providence; il se résigne, mais sa résignation est pleine d'espérance : « De quoy devons-nous » désespérer, puisque Dieu a fait naistre en

» nos jours et sur le temps de ce fatal mouve-
» ment, un prince pour succéder à cette cou-
» ronne, seul capable au monde pour relever,
» par la paix ou par la guerre, le faix de cet
» Estat penchant. Pour la paix, il a le nom de
» cette grande et royale famille de saint Louis
» qui rappelle à son obéissance tous les sujets
» de ce royaume, qui ne peuvent espérer d'estre
» gouvernés par un heureux auspice que de la
» race de ce grand roy..... Il a une bonté et
» clémence si naturelles et si grandes qu'elles
» passent jusqu'à l'excès, et le feroient soupçon-
» ner de nonchalance, si la vaillance et géné-
» rosité qui reluisent en toutes les parties de
» sa vie, n'effaçoient ce soupçon; car, bien
» que sa fortune, plus traversée que de prince
» de son temps, l'ait fait naistre entre les
» armes civiles et parmy les injures, on ne
» sçauroit remarquer un seul exemple de ven-
» geance, non pas qu'il ait faite, mais seule-
» ment recherchée..... » Voilà le portrait de
Henri IV, tracé par la main d'un de ces assié-

Universitas
BIBLIOTHECA

gés que nourrissait dans la famine le pain du vainqueur !

Enfin si tout doit manquer à la fois, si la France doit succomber sans retour, la mort console de la vie, et le chrétien qui n'a plus de patrie sur la terre en retrouve une dans les cieux.

Ainsi se mêlent et se confondent, dans ces pages touchantes, de religieux enseignements et de dramatiques récits. L'entretien se termine par les dernières paroles d'un sage, heureux de l'opportunité de sa mort et qui ne fut pas témoin des désastres qu'avait pressentis son expérience, touchante fiction, souvenir involontaire peut-être de la mort de Crassus et de l'éloquence de Cicéron (61). « Mes amis, » je me sens tantost arrivé à ce port avec une » grande consolation de mes afflictions passées, » et pressentiment de la félicité que j'attends. » J'ay flotté au monde en de grandes et dan- » gereuses tourmentes, elles ont agité mon » âme, mais elles ne l'ont peu, grâces à Dieu,

» renverser. Je sçay bien que la condition de
» l'infirmité humaine m'a, comme elle fait tous
» les autres, fort esloigné de la perfection que
» Dieu désire en nous, mais pour le moins ne
» m'a-t-elle jamais fait perdre la ferme et con-
» stante volonté d'avancer son honneur et sa
» gloire, ny rien rabattre de l'affection qu'un
» bon citoyen doit à son pays. Ma conscience
» me rend ce tesmoignage, et ce tesmoignage
» me rend la mort douce et agréable. A mon
» dernier soupir, je voudrais bien encore faire
» quelque service au public, mais n'en ayant
» aucun moyen, je me retournerai vers vous
» qui estes de mes meilleurs amis et des siens,
» et pour le dernier office que je puisse rendre
» à une si saincte amitié, je vous conjurerai,
» que, puisque vous demeurez icy pour clorre
» la fin d'un misérable siècle, vous affermis-
» siez vos esprits par de belles et constantes
» résolutions, afin de soutenir courageusement
» les efforts de la tempeste qui menace cet
» Estat et vos fortunes particulières : car tous

» les aages passés ont peu veu de misère et de
» calamités que vous ne deviez voir en vos jours.
» Le dedans, le dehors de ce royaume, les
» grands et les petits sont tous comme furieu-
» sement poussés à sa ruine et à sa désolation...
» Souvenez-vous lors que vous estes hommes
» et que vous estes François. Que vostre cou-
» rage ne s'enfuye pas avec vostre bonheur.
» Fichez-vous au droit et à la raison, et si la
» vague a à vous emporter, qu'elle vous accable
» le timon encore à la main. Vous courrez, en
» bien faisant, de grands hazards et souffrirez
» beaucoup d'injures; mais que vous peut-il
» arriver de si estrange ou de si horrible que
» l'espérance du souverain bien auquel je vous
» vais devancer, n'adoucisse? »

Tel est le caractère de ces œuvres de Du Vair, d'offrir l'heureuse alliance de la philosophie et de la religion dans un siècle qui ignorait l'une et qui déshonorait l'autre. Sa philosophie est tout ensemble austère et douce, ce sont les préceptes de Zénon tempérés par

la loi de Jésus. Au siècle de la Ligue, il est prêtre sans intolérance et philosophe sans scepticisme ; il ne se repose pas, comme l'auteur des Essais, sur l'oreiller du doute, et les excès du faux zèle ne peuvent, dans cette âme bien réglée, ni aigrir la piété, ni faire chanceler la foi.

Les titres même de ses écrits prouvent la double tendance de son esprit et de son cœur. La traduction du manuel d'Épictète et des réponses de ce philosophe à l'empereur Adrien, se lit dans son recueil à côté des méditations sur les psaumes et des prières touchantes et naïves où son âme chétienne s'épanchait tout entière. Il nous a laissé aussi sous le titre de *La sainte philosophie* et de *La philosophie morale des stoïques*, deux petits traités dignes d'une mention particulière, car ils ont servi souvent de modèle à un plus célèbre ouvrage.

Peintre des passions, sans leur avoir jamais livré son cœur, Du Vair trouve pour en tracer l'image des couleurs qu'a dérobées Charron.

L'amour, la haine, la jalousie, l'ambition, tant de vives peintures que nous admirons dans le livre De la sagesse, n'appartiennent à son auteur que par le droit d'une tacite adoption ; il puise dans les œuvres de Du Vair aussi abondamment que dans les Essais de Montaigne, il imite, il emprunte, il transcrit des phrases, des pensées, des descriptions tout entières.

Je prends pour exemple un des plus courts chapitres de Charron, et je mets en regard le passage extrait de la Philosophie morale des stoïques.

Philosophie morale des stoïques.	*De la sagesse.* (Liv. Ier, ch. 26.)
—	—
. . . L'espérance allumant de son doux vent nos fols désirs, embrase en nos esprits un feu plein d'une espesse fumée, qui nous esblouit l'entendement, et emportant avec soy nos pensées, les tient pendues entre les nues, nous oste tout jugement, et nous fait songer en veillant. Tant que nos espérances durent, nous ne voulons point quitter nos désirs ;	Les désirs et cupidités s'échauffent et redoublent par l'espérance, laquelle allume de son doux vent nos fols desirs, embrase en nos esprits un feu d'une espesse fumée, qui nous esblouit l'entendement, et emportant avec soy nos pensées, les tient pendues entre les nues, nous fait songer en veillant. Tant que nos espérances durent, nous ne voulons point

au contraire, quand le désespoir s'est logé chez nous, il tourmente tellement nostre âme de l'opinion de ne pouvoir obtenir ce que nous désirons, qu'il faut que tout lui cède, et que pour l'amour de ce que nous pensons ne pouvoir obtenir, nous perdions tout le reste. Cette passion est semblable aux petits enfans, qui, par despit de ce qu'on leur oste un de leurs jouets, jettent les autres dans le feu, elle se fasche contre soy-mesme et exige de soy la peine de son malheur...

quitter nos désirs; au contraire, quand le désespoir s'est logé chez nous, il tourmente tellement nostre âme de l'opinion de ne pouvoir obtenir ce que nous désirons, qu'il faut que tout lui cède, et que pour l'amour de ce que nous pensons ne pouvoir obtenir, nous perdions mesme le reste de ce que nous possédons. Cette passion est semblable aux petits enfans, qui, par despit de ce qu'on leur oste un de leurs jouets, jettent les autres dedans le feu. Elle se fasche contre soy-mesme et exige de soy la peine de son malheur.

Hos ego versiculos fecit, tulit alter honores.

Le Traité de Du Vair est antérieur de plusieurs années au livre de Charron. Sans doute, la reproduction n'est pas toujours aussi littérale, mais l'imitation n'est pas moins flagrante; que le lecteur juge si elle n'efface pas quelquefois les grâces naïves du modèle, en cherchant à l'abréger.

DU VAIR.

—

Philosophie morale des stoïques.

—

La pluspart du temps nous envions aux autres des richesses, des honneurs et des faveurs, mais qui nous diroit, vous en aurez autant pour le mesme prix, nous n'en voudrions pas. Pour les avoir, il faut flatter, il faut endurer des affronts, des injures, il faut perdre sa liberté. L'on n'a rien pour rien en ce monde. Vous faites profession d'honneur et de vertu, cela ne se peut acheter que par la perte de ces autres choses-là qui s'acquièrent par une honteuse patience. Les richesses, les faveurs, les dignités se donnent à ceux qui complaisent et s'accommodent aux voluptés ou aux passions d'autruy. C'est la loy ou pour le moins la coustume du monde, elle y estoit avant que vous fussiez nez, pourquoy trouvez-vous mauvais de l'y voir observée? Celuy-là vend sa liberté, il en reçoit le prix en un estat ou office, pourquoy le luy enviez-vous? Vous qui ne voulez pas vendre la vostre, vous voudriez volontiers avoir le drap et l'ar-

CHARRON.

—

Livre III, chap. 33.

Contre l'envie.

—

Contre cette passion, considérons ce que nous estimons bien et envions à autruy. Nous envions ès-autres volontiers des richesses, des honneurs, des faveurs : c'est faute de savoir ce que leur coûte cela : qui nous diroit, vous en aurez autant à mesme prix, nous n'en voudrions pas. Pour les avoir il faut flatter, endurer des afflictions, des injures, bref, perdre sa liberté, complaire et s'accommoder aux voluptés et passions d'autruy. L'on n'a rien pour rien en ce monde. Penser arriver aux biens, honneurs, estats, offices autrement, et vouloir pervertir la loy ou bien la coustume du monde, c'est vouloir avoir le drap et l'argent. Pourquoy toy qui fais profession d'honneur et de vertu, te fasches-tu si tu n'as ces biens-là qui ne s'acquièrent que par une honteuse patience ? Aye donc plustost pitié des autres qu'envie ; si c'est un vray bien qui soit arrivé à autruy, nous nous en devons résiouir, car nous devons désirer le bien les uns des autres :

gent, avoir le contr'eschange que celuy-cy a eu pour sa liberté et néantmoins conserver la vostre. Le droit des gens ne le permet pas, choisissez ou la marchandise ou le prix. Je vais au marché, j'en vois un qui tire à la bourse, il baille un denier et emporte une laictue, moi qui ne baille rien, je n'emporte rien, et néantmoins je suis d'aussi bonne condition que luy.

se plaire au bien d'autruy, c'est accroistre le sien.

Ce parallèle inattendu pourrait, sans s'épuiser, se prolonger indéfiniment ; presque tout ce qui se rattache aux passions et aux moyens de les combattre, Charron l'emprunte à Du Vair ; mais dans l'auteur de la Sagesse, le philosophe et le sceptique font souvent disparaître le prêtre et le chrétien ; tandis que dans l'auteur de La sainte philosophie, l'évêque et le philosophe sont étroitement unis ; plus sage et plus heureux sans doute celui qui sut se reposer des troubles de la raison, entre les bras de la foi ! J'aime à me le représenter au déclin d'une vie agitée par tant d'orages, dans sa cel-

lule des Bernardins et au milieu des austérités du cloître, méditant les saintes Écritures et se consolant avec Job et Jérémie de la vie et de la mort. Telles s'écoulaient ces existences pleines à la fois d'agitations et de calme; elles se mêlaient, sans se troubler, aux bruits du monde, et revenaient sans effort au silence et à la solitude, mais le repos à ses yeux ne devait être que le prix du combat et le fruit de la victoire:

« Je prise beaucoup la vie solitaire, » écrivait-il à l'un de ses amis qui voulait fuir dans un monastère les désordres du siècle; « je la » prise beaucoup, je l'aime et peut-être trop, » mais je désire que vous l'aimiez comme les » anciens Pères; suivez, si vous voulez, leur » exemple, mais suivez-le avec la mesme pru- » dence et modération qu'eux. Ce n'est pas, et » me croyez, en telle saison que celle-cy, que » leur exemple et exhortation appelle à la soli- » tude telles gens que vous. La vie monastique » n'a pas esté introduite ni en une saison trou- » blée, ni pour ceux dont la prudence et la

» fidélité estoient nécessaires à la conduite et au
» gouvernement des affaires publiques. Aussi ne
» voyons-nous pas qu'en la naissance de l'Église
» chrétienne, lorsqu'elle estoit agitée de toutes
» sortes de tourmens et afflictions, les Pères se
» soient retirés aux déserts et aux solitudes
» pour y servir Dieu en repos. Leur vie a esté
» pleine d'action et action publique, empeschée
» à ordonner les églises, discipliner les peu-
» ples, conserver la paix et l'union aux villes et
» provinces, et servir d'exemple de modestie
» et de tempérance à tout le monde....; Et de
» vérité, qui pourroit supporter de voir pen-
» dant la tempeste, lorsque les flots bondissent
» plus haut, que la mer escume plus furieu-
» sement, les vents soufflent plus tempestueu-
» sement, les plus entendus pilotes quitter le
» gouvernail aux passagers pour aller prendre
» le sommeil ?..... »

Du Vair fut fidèle pour lui-même aux préceptes qu'il donnait aux autres, mais quand la disgrâce vint lui *permettre de prendre le sommeil*

à son tour, ses goûts contemplatifs et solitaires reparurent jusque dans le choix de son asile. Alors le garde des sceaux n'était plus qu'un humble chrétien, le cilice remplaçait la simarre, et les amertumes de la pénitence le consolaient de celles des grandeurs.

Quelquefois, dans des lettres qu'il nous a laissées et qu'il adressait à l'ombre chérie d'une sœur, il évoquait les tristes objets de ses regrets, et rouvrait dans son cœur la source de ses larmes :

« Excusez-moi, s'il vous plaist, si je trouble » vostre repos, et si souvent je vous invoque : » vostre nom est bien l'origine de mon mal, » mais c'en est aussi le remède. Il m'est égale- » ment doux et amer..... Tous deux nés d'un si » heureux et concordant mariage, nourris d'un » mesme lait et élevés sous la discipline d'une » si sage mère et dans l'authorité d'un si bon » père, nous estions si semblables de mœurs, » d'affections et de volontés et si ressemblans » de visage, que l'on eust dit que la nature se

» fust jouée en nous faisant, et que ceux qui en
» avoient veu l'un, reconnoissoient incontinent
» l'autre... »

N'y a-t-il pas ici, non de la part de l'auteur (à Dieu ne plaise que je cherche une imitation dans un sentiment!), mais pour le lecteur du moins, n'y a-t-il pas quelque chose qui rappelle les vers touchants de Virgile, et cette douce erreur que commettait l'œil même d'une mère:

..... Laride Thymberque, simillima proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

Peut-être aussi, dans un voyage que, suivant une tradition, il fit en Italie, avait-il entendu quelques accents de la lyre du Tasse:

Congiunti erano gl' aberghi,
Ma più congiunti i cuori,
Conforme era l' etate
Ma 'l pensier più conforme (62).

Avec plus de raison encore, ceux qui se plaisent à comparer les contemporains, pourraient

rapprocher la lettre de Du Vair sur la perte de sa sœur, de celle où Montaigne pleure l'ami qu'il appelait son frère.

Il y a une touchante analogie entre ces deux morts, toutes deux prématurées, pleines de résignation et de patience, achetées toutes deux par de longues souffrances. Montaigne et Du Vair en sont également les témoins et les consolateurs, et dans leurs deux récits respire une égale tristesse.

Montaigne, après nous avoir fait admirer le courage de La Boëtie et la douce sérénité de son âme, nous le représente dans un de ces instants où la nature reprend ses droits et où les horreurs de la mort se font sentir :

« Le lundy matin, il estoit si mal qu'il avoit » quitté toute espérance de vie, de sorte que » dès lors qu'il me vict, il m'appela piteuse- » ment et me dit : Mon frère, n'avez-vous pas » compassion de tant de tourmens que je souf- » fre ? Ne voyez-vous pas meshuy que tout le » secours que vous me faites, ne sert que d'a-

» longement à ma peine ? Bientost après il s'es-
» vanouit, de sorte qu'on le cuida aban-
» donner pour trespassé ; enfin on le resveilla
» à force de vinaigre et de vin, mais il ne
» veit de fort longtemps après, et nous oyant
» crier autour de luy, il nous dict : Mon Dieu,
» mon Dieu, qui me tormente tant? Pour-
» quoy m'oste-l'-on de ce grand et plaisant re-
» pos auquel je suis? Laissez-moy, je vous
» prie. Et puis m'oyant, il me dict : Et vous
» aussi, mon frère, vous ne voulez donc pas
» que je guarisse? Oh ! quel ayse vous me faites
» perdre !... Il y a trois jours que j'ahanne pour
» partir.... Mon frère, tenez-vous auprès de
» moy, s'il vous plaist.... »

Écoutons maintenant Du Vair s'adressant à sa sœur :

« N'estoit-ce pas tous les jours que je voyois,
» au fort de vos extrêmes douleurs, vos bras
» roidir, vos veines s'enfler, vostre visage pas-
» lir, vos yeux s'entre-fermer, ne sortant, du-
» rant ces tourmens, autre voix de vostre

» bouche que celle-là : O mon Dieu, secourez-
» moi ; ô mon Dieu, délivrez-moi ! Puis la force
» vous faillant tout-à-coup, vous veniez à tom-
» ber demi-morte entre mes bras, n'ayant plus
» rien de vif que l'esprit ; et comme la voix
» vous revenoit un peu, l'adressant à moy,
» vous me disiez : Hé mon frère, que j'endure
» de maux, quand sera-ce que mon Dieu sera
» content de ma peine ? Et puis me serrant la
» main, et pressant vostre joue contre mes
» bras : Je sors, disiez-vous, de ce monde,
» par un bien rude chemin.... Hélas ! mon
» cœur saisi ne vous respondoit que des sou-
» pirs (63)... ; Sur la minuict, elle m'envoya
» quérir fort à la haste, et comme j'arrivay,
» avec plus de force et de voix qu'elle n'avoit
» accoutumé, me baisant et m'embrassant : Ce
» sera, dit-elle à ce coup sans plus, que Dieu
» me délivrera de tel estat de misère ; je vois
» bien qu'il me faut partir. Voici, mon frère,
» le long adieu de cette pauvre sœur que vous
» teniez si chère.... Adieu donques, jusques au

» revoir, qui sera quand il plaira au maistre,
» en un séjour plus heureux que cestui-ci....
» Adieu mon bon frère, adieu.... »

Ce n'est pas de talent qu'il faut parler, mais il y a dans ces deux récits la même émotion, le même accent de l'âme, la même douleur *fraternelle*. Sans doute, si l'on continue le parallèle, Montaigne est bien supérieur; qui pourrait égaler, dans l'expression de ses regrets, le grand peintre de l'amitié, celui qui sut trouver dans son cœur ce trait de sentiment : « Si on me presse de dire pourquoy » je l'aimois, je sens que cela ne se peut ex- » primer qu'en respondant, parce que c'estoit » luy, parce que c'estoit moy »; ou cet autre plus touchant encore : « Les plaisirs mesmes » qui s'offrent à moy, au lieu de me consoler, » me redoublent le regret de sa perte, nous » estions à moictié de tout, il me semble que je » luy desrobe sa part; » mais on ne lira pas, sans en être touché, les dernières paroles que Du Vair met dans la bouche de sa sœur, et ce

dernier au revoir!.... si mélancolique et si tendre, ce mot si simple, au revoir! qui, prononcé au moment du départ, contient toutes les douleurs et résume toutes les espérances!

Quelquefois aussi il saisissait la lyre de Malherbe, et ses vers (le recueil d'un lettré du XVIe siècle serait-il complet s'il n'en renfermait pas?) ses vers où déjà respire la grâce, ne sont pas indignes du disciple d'un tel maître.

Il a paraphrasé le psaume *Super flumina Babylonis*, que l'auteur d'Esther devait traduire dans son inimitable langage : *Hymnum cantate de canticis Sion.*

Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques
Où vos voix si souvent se mêlant à nos pleurs
De la triste Sion célèbrent les malheurs.

Du Vair avait dit avant lui :

Lors ceux qui conduisoient cette troupe captive
Recherchant leur plaisir en nostre affliction
Nous pressoient de cesser cette clameur plaintive
Et les hymnes chanter de la sainte Sion.

Le chœur d'Esther chante dans la langue de Racine :

Sion, jusques au ciel élevée autrefois
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée,
Puissé-je demeurer sans voix
Si dans mes chants ma douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée (64) !

Du Vair avait traduit le même passage :

O Sion, si jamais tellement je t'oublie
Que puissé-je aussitost moi mesme m'oublier
Et mes doigts engourdis ne puissent de ma vie
Le doux son de mon luth à ma voix allier!
Ma langue à mon palais tienne toute séchée
Sans pouvoir désormais un seul mot prononcer
Si jamais d'aucun soin on la trouve empeschée
Que de louer ton nom et partout l'annoncer!

J'ai cité Racine, et ce rapprochement maladroit a fait pâlir la muse de Du Vair ; elle est cependant déjà sage et gracieuse, elle ne ressemble pas à la muse étrangère et barbare qui égarait le génie de Ronsard et de Du Bartas.

Du Vair appartient à cette génération de parlementaires qui savaient mêler les jeux de

l'esprit aux austères fonctions de la justice, et qui ne connaissaient à leurs graves travaux d'autre délassement que la littérature. Il en diffère cependant en ce qu'il ne faisait pas de vers latins, et ne consacrait point, à versifier dans une langue étrangère, un talent fait pour honorer la sienne (65). Les parlementaires forment une classe à part dans l'histoire littéraire. Pleins de science et de conscience, voués dès la jeunesse, dès l'enfance à l'étude, dépositaires des saines doctrines et des traditions du goût, comme de celles de la vertu, que leur a-t-il manqué pour imprimer à leurs œuvres le cachet de l'immortalité? Il leur a manqué à tous, à D'Aguesseau le plus brillant, comme à Du Vair le plus ancien d'entre eux, il leur a manqué le génie (66). J'oserais presque dire que le calme de leurs âmes stoïques, la sainte régularité des habitudes judiciaires, ces titres immortels de la magistrature française, en honorant leur vie, ont nui peut-être à leurs ouvrages. Serait-il vrai que le génie ne

s'allume qu'au souffle des passions, semblable au feu du ciel qui ne descend sur la terre qu'au milieu des orages? Douce quiétude de l'âme, heureuse paix de la vertu, vous valez beaucoup mieux sans doute, mais vous ne l'inspirez pas (67)!

Aussi, en général, est-ce dans le genre tempéré et dans les sujets qui demandent un moindre degré d'inspiration qu'il faut chercher les véritables titres des Parlementaires.

Tel est dans le recueil de Du Vair, le *Traité de l'éloquence française et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*, traité qui semble avoir inspiré le *Dialogue des avocats*, et qui, malgré un injuste oubli, mérite d'être comparé à l'ouvrage de Loisel (68).

Au XVIe siècle, la critique ne se montrait guère que sous le pédantesque appareil de la philologie; elle dédaignait la langue vulgaire, s'emprisonnait dans les textes, et ne sortait pas de l'antiquité. Turnèbe, vanté par Montaigne et Pasquier, Juste-Lipse et les Scaliger

sont des Romains et des Grecs, mais l'esprit moderne apparaît déjà dans le *Traité de l'éloquence.* C'est une galerie de contemporains jugés par un rival en qui l'indulgence égale le bon goût. Voulez-vous connaître la merveille du siècle, ce président Brisson dont Henri III lui-même, malgré son indifférence, s'enorgueillissait comme de la perle de son royaume! Du Vair va le dépeindre avec moins d'enthousiasme, mais avec plus de vérité.

« Personnage certes incomparable, et qui a » montré à nostre siècle combien un seul es- » prit peut concevoir de toutes les sciences » ensemble.... C'estoit un estrange travail, une » incroyable mémoire, une merveilleuse viva- » cité, un grand jugement à ce qui estoit des » lettres et du palais. Plust à Dieu qu'il eust » veillé à rendre au reste sa fortune meilleure » et éviter la calamité qui nous l'a osté! Qu'il » n'eust beaucoup de parties d'homme élo- » quent, il ne se peut nier, car il y avoit donné » du temps et de l'estude. Mais aussi y avoit-il

» plusieurs choses qui le reculoient bien loin,
» à mon advis, de la perfection; l'une, qu'il
» aimoit mieux paroistre sçavant qu'éloquent,
» et pour ce, ne se doit-il pas plaindre s'il a
» rencontré ce qu'il cherchoit. Ses discours
» étoient si remplis de passages, d'allégations
» et d'authorités, qu'à peine pouvoit-on bien
» prendre le fil de son oraison; car vous sçavez
» combien cela l'interrompt.... Outre cela, il
» estoit né d'une fort douce nature et quasi
» non susceptible de passions, de sorte que s'il
» eust entrepris une grande et véhémente ac-
» tion, ou s'il eust fallu desployer les mais-
» tresses voiles de l'éloquence, j'ai opinion
» qu'il ne lui eust pas réussi. Il falloit que sa
» matière le conduisît. Il n'avoit pas les inven-
» tions de luy-mesme, et ne se pouvoit eslever
» plus haut que son sujet. Quant à l'action, il
» l'avoit très-mauvaise, et telle que sans l'opi-
» nion que l'on avoit de luy, elle eust fort dé-
» plu. Il avoit toujours une mesme posture, le
» col un peu tourné, et les yeux levés en haut,

» ce que quelques-uns disoient qu'il faisoit
» pour n'estre pas diverty par la vue et troublé
» en sa mémoire. »

C'est ainsi que Du Vair fait poser devant nous tour à tour tous ces personnages qui brillaient alors au barreau, Pibrac, Mangot, Versoris, Despesses. Mais en rendant justice à leurs efforts, il ne se fait pas illusion sur leur mérite. Non, ce n'est point là l'image qu'il se fait de l'éloquence, « de cette grande et divine
» éloquence à laquelle est deu le premier lieu
» d'honneur, qui se forme tel style qu'elle veut
» et que le sujet requiert, qui est pleine d'or-
» nements, pleine de mouvements, qui ne
» mène pas l'auditeur mais l'entraîne, qui
» règne parmy les peuples, et s'establit un
» violent empire sur l'esprit des hommes. »

Sans doute ces séduisantes peintures ont été bien souvent reproduites, bien souvent aussi on nous a représenté, sur la foi de Tacite et de Cicéron, l'orateur se levant au milieu d'une foule attentive et silencieuse, attirant tous les

regards, dominant toutes les volontés, subjuguant tous les cœurs; mais au temps de Du Vair, ces images brillantes, ces beautés empruntées honoraient pour la première fois notre langue et captivaient des esprits qu'enchantaient tous les souvenirs de l'antiquité.

Du Vair écrit sur l'éloquence en orateur. Quand il la défend contre ses détracteurs, on sent qu'il est partie dans la cause; mais ce n'est pas seulement l'amour de son art, c'est l'amour de la patrie qui l'anime. Il voudrait qu'aucune gloire ne manquât à la France. Forcé de reconnaître l'infériorité de l'éloquence française, il la déplore, et son patriotisme s'en afflige comme d'une défaite. Avec quel soin il en recherche les causes! Il en accuse la forme même du gouvernement « où la puis-
» sance souveraine ayant tiré à soy toute l'au-
» thorité, nous a, à la vérité, délivrés des mi-
» sères, calamités et confusions qui sont ordi-
» naires ès-états populaires, mais aussi nous a
» privés de l'exercice que pouvoient avoir les

» braves esprits. » Il en accuse la médiocrité des sujets sur lesquels s'exerce l'éloquence moderne et des récompenses qui lui sont promises, tandis que « les exercices des anciens » Romains estoient d'orer en un sénat qui sem- » bloit un consistoire de roys, de défendre les » provinces d'oppression, de délibérer de la » paix et de la guerre de tout le monde. « Il s'en prend à cette brave et généreuse noblesse française « dont la vaillance est également ad- » mirable et formidable à toutes les nations de » la terre, dont les esprits montrent, partout où » ils sont, tant de vigueur et de valeur, et qui » a négligé et laissé les muses en proie aux plus » bas et serviles esprits. » Il s'en prend surtout à la difficulté de cet art, qui comprend tous les autres, et dont la perfection exige tous les dons de la nature et tous les fruits du travail.

Les exemples valent mieux que les préceptes, et, si l'éloquence s'acquiert, c'est à l'école des orateurs; aussi Du Vair, au lieu de surcharger son traité d'un vain appareil

didactique, le complétait par des traductions de Démosthènes, d'Eschine, de Cicéron, et s'efforçait d'imiter dans une langue moins riche leurs inimitables beautés : « Il nous faut, di-
» sait-il, évoquer à nous ces grands et puis-
» sans génies qui ont heureusement et glorieu-
» sement conduit leurs esprits jusques au sols-
» tice de l'éloquence. »

Le XVIe siècle est fécond en traductions, c'était alors pour la langue naissante l'exercice le plus salutaire, et cependant c'était celui où elle devait le moins réussir. Les bonnes traductions sont les plus récents de tous nos bons ouvrages, et une langue est digne d'être traduite longtemps avant d'être capable de traduire. En vain la vivacité de notre vieux langage, cette grâce naïve que rajeunit pour nous son antiquité même, paraissent en harmonie avec la simplicité des anciens, avec l'innocence de diction qui prête souvent un nouveau charme au génie de la Grèce. De nos jours un spirituel écrivain a prouvé, par d'inu-

tiles efforts, qu'on espérerait vainement de reproduire la majesté poétique et simple d'Hérodote dans la langue d'Amyot (69).

Amyot nous trompe, ce n'est pas un traducteur, c'est un auteur original, j'oserai presque dire que son mérite est de faire oublier Plutarque et Longus plutôt que de les faire connaître ; c'est là tout ensemble la gloire de l'auteur, le défaut et le charme de l'ouvrage (70).

Les vrais traducteurs de l'époque, les Dolet, les Pelletier, les Desmazures (71), et ceux même qui bien plus tard ont marché sur leurs traces, n'ont laissé que le souvenir d'une tentative impuissante.

Du Vair, écrivant sous Henri IV, ne pouvait être plus heureux ; mais si ses traductions vantées par les contemporains, et dans lesquelles le savant Huet admirait l'élévation et la dignité du langage, nous paraissent aujourd'hui bien imparfaites, il faut reconnaître cependant que le plus souvent la langue rebelle

manque au traducteur, plutôt que le traducteur à son modèle. Il faut reconnaître un véritable progrès, une élégance inaccoutumée, et la perfection relative d'un style qui étonnait Loysel (72). Que les amis des lettres, que ceux qui aiment à suivre les progrès de la langue et à lui voir dépouiller insensiblement sa première rudesse osent interroger ces pages condamnées à l'oubli, ils verront le sentiment des beautés du modèle se révéler sous l'effort même du traducteur. En fait de traduction surtout, ce n'est jamais celui qui vient le premier qui mérite le prix, mais c'est toujours à lui que les vainqueurs devraient rapporter leur couronne.

Au moment où Du Vair, par ces travaux sans gloire, rendait de véritables services à la langue, elle échappait à peine à un double péril, aux prétendus réformateurs qui la travaillaient, la tourmentaient à l'envi.

Le plus téméraire de ces réformateurs, Ronsard, était né poëte: il eut un de ces génies im-

pétueux qui brillent à la naissance et au déclin des littératures, et qui exercent aux deux époques une funeste influence, car leur mauvais goût devient un système, et leur talent reste une exception. Ce n'était pas seulement la poésie, c'était la langue qui avait failli périr dans ses mains.

A côté de cette influence grecque et romaine que le chef de la pléiade avait inaugurée avec tant d'éclat, se faisait jour l'influence italienne. La langue du Dante et de l'Arioste, la langue de Catherine et de Marie de Médicis, exerçait alors en France deux grandes séductions, celle du génie, celle de la puissance. La cour était ou se faisait italienne : à dessein d'abord, et bientôt involontairement, les locutions toscanes, les tours florentins se glissaient dans la conversation, s'introduisaient dans les écrits; on dédaignait *le vieux français*, et par une réforme dont l'idée s'est reproduite de nos jours, et dont ses auteurs eux-mêmes ne calculaient pas sans doute toutes les conséquences, on

voulait, en changeant l'orthographe de la langue, en effacer les origines (73).

Malherbe avait combattu l'influence de Ronsard par de beaux vers; mais aux séductions de la cour et à la contagion de ses exemples, la prose n'opposa d'abord que des pamphlets philologiques que le goût n'avait pas toujours inspirés. Henri Estienne, dans son *Traité de la précellence du français sur l'italien*, dépassa le but en immolant l'Arioste à Ronsard, et la littérature italienne déjà riche de chefs-d'œuvre à la littérature française qui ne l'était encore que d'espérances.

La forme ingénieuse et piquante du *Dialogue sur le nouveau langage françois italianisé, et autrement déguisé principalement entre les courtisans du temps*, ne pouvait donner qu'une vogue éphémère à un ouvrage trop savant pour être populaire.

Au milieu de périls vainement conjurés, comment donc fut sauvée la langue? comment put-elle résister tout ensemble au grec, au

latin, à l'italien, à Ronsard, aux Médicis, aux courtisans?

Il me semble qu'elle n'a pas été assez reconnaissante envers les parlementaires : nourris de fortes études, éloignés de la cour par l'austérité de leur vie, de tout esprit d'imitation par la fierté de leur caractère, les Pasquier, les Pithou, les Loisel conservent les traditions du langage comme celles des mœurs. Quand Pasquier reproche à Montaigne ses locutions gasconnes, on a le droit sans doute de rire de la leçon, mais il faut d'abord y reconnaître et y louer le soin jaloux avec lequel les écrivains de cette école luttaient contre l'influence corruptrice de dialectes et d'idiomes étrangers.

Le bon goût était chez eux encore du patriotisme, ils étaient fidèles aux vieilles coutumes, à la vieille langue, et leur style sans coloris, mais non sans grâce, exhalait dans sa simplicité gauloise tous les parfums du terroir. Il ne faut pas s'y tromper, cette langue, qu'ils préparent et que remplacera un jour une

langue plus pompeuse et plus faible, est celle de Pascal. Le génie ne l'a pas encore domptée, mais, dans sa libre allure, dans sa démarche irrégulière, elle a ce tour vif et hardi dont le charme n'est pas effacé pour nous.

Pasquier, sans éclat et sans art, est peut-être la personnification la plus complète de l'esprit gaulois : les anciennes institutions, l'ancienne monarchie, le droit coutumier, les libertés gallicanes, tout ce qui est indigène et national lui plaît et l'attire ; il est le plus fidèle interprète de cette langue française, un peu traînante parfois dans sa construction vieillie, mais toujours pittoresque dans l'expression et pleine d'une naïve audace : il admire Ronsard, il est vrai, mais heureusement pour sa prose il ne l'imite que dans ses vers ; en un mot, pour le style comme pour le sujet de ses ouvrages, Pasquier, c'est le vrai représentant de l'ancienne France.

Loisel, avec le même caractère, a quelque chose de plus naïf encore ; son Dialogue des

avocats me représente toujours un dialogue de Cicéron mis en français, et retrouvé par hasard dans un manuscrit d'Amyot.

Pithou, plus précis dans son langage, plus énergique, plus incisif, travaille à la Ménippée, et c'est encore un trait de l'esprit national que cette vivacité railleuse qui rend plus piquantes les inspirations du patriotisme et du bon sens.

Tous ces auteurs se ressemblent par leur vie, par leurs mœurs, par leurs ouvrages; tous défendent l'ancienne France dans sa langue, dans sa monarchie, dans sa religion.

.....facies non omnibus una,
Nec diversa tamen.....

Dans leurs rangs, il faut placer Du Vair, le moins connu, mais non pas le moins digne de l'être. S'il n'a ni la même naïveté, ni la même grâce, il a souvent plus de vigueur et d'éclat, et son imagination plus forte a répandu sur ses écrits de plus vives couleurs.

Que faut-il de plus pour le recommander au souvenir de la postérité? Mais nous ne connaissons qu'imparfaitement nos ancêtres, et, pendant bien longtemps, nos regards éblouis par les splendeurs littéraires du XVIIe siècle n'ont pas daigné s'abaisser sur les siècles antérieurs.

Le nôtre semble destiné à réparer cette longue injustice. Grâce à des mains patientes et à d'ingénieux efforts, le passé se reconstruit, les ruines se rassemblent, les monuments de nos ancêtres reparaissent sous la poussière des âges, comme les villes romaines apparurent un jour sous la lave refroidie du volcan. Ne nous lassons pas d'interroger ces cendres fécondes qui recèlent encore des richesses inconnues; rendons la vie aux œuvres de nos pères, c'est de la piété filiale, c'est du patriotisme, car leur gloire est la nôtre et se confond dans celle de la patrie.

L'ancienne demeure de nos rois accueille dans ses galeries transformées tous les souve-

nirs de la France, les réunit et les consacre dans un nouveau Panthéon. C'est l'image des destinées de notre temps. Il a reçu des mains de la science le miroir magique qui évoque les générations écoulées et nous fait vivre au milieu d'elles. Il doit accepter leur héritage, et quelquefois reviser leurs arrêts.

On s'est proposé dans cet écrit de demander pour un nom digne de mémoire une réhabilitation tardive et méritée.

Du Vair fut un de ces patients et laborieux artisans du langage dont la postérité ne reconnaît jamais qu'imparfaitement les services; il perfectionna la langue littéraire, et créant la langue oratoire à une époque où ses contemporains la bégayaient à peine, il mérita d'être considéré comme le premier modèle de l'éloquence politique, comme le précurseur de l'éloquence de la chaire.

Magistrat, jurisconsulte, homme de lettres, homme d'État..... on est loin d'avoir épuisé tous ses titres; mais l'auteur de cet essai ne pré-

tend pas tenir lieu d'une lecture dont il voudrait seulement inspirer le désir, heureux si en faisant reparaître quelques traits d'une image effacée par le temps, il lui était donné d'inscrire son nom dans le coin le plus obscur du modeste portrait qu'il vient de tracer.

NOTES.

—

(1) « Le vieux langage se fait regretter quand nous » le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le car- » dinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et » dans les plus sérieux : il avait je ne sais quoi de » court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On » a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on » n'en a introduit. » (Fénelon, Lettre sur l'éloquence, § III.)

(2) Caractères de La Bruyère... ch. 5. De la Société et de la Conversation.

(3) Le 7 mars 1556, ainsi qu'on le voit dans son Épitaphe composée par lui-même. Quelques auteurs ont rapporté par erreur sa naissance à une autre date.

(*Voy.* les Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres, par le R. P. Niceron, barnabite, t. XLIII. L'article qui concerne Du Vair est de Michault.)

(4) Jean Du Vair. Voici comment Loisel, dans son Dialogue des avocats, parle du père et du fils :

« Nous avions aussi M. Jean Du Vair, natif d'Aurillac, » qui tenoit beaucoup de son auvergnac, et ne put jamais bien parler françois, encores qu'ayant esté fait » procureur général de la reyne et du roy en la cour » des Aydes, et depuis, maistre des requestes, et en » ces charges, conversé avec toute sorte de personnes, » et mesmement avec les courtisans, il eust eu moyen » de changer son ramage; et toutesfois, il a esté père » de M. Du Vair, 1er président de Provence, qui parle » et escrit si nettement en françois, que nous n'avons » point de livres composés en nostre langue qui soyent » estimés à l'égal des siens. »

Jean Du Vair mourut en 1592. « Le mercredi, 17 juin, » fut enterré à Paris M. Du Vair, père de M. Du Vair, » conseiller en la cour, un de mes amis. » (Journal de l'Estoile, t. 1er, 2e partie).

(*Voy.* sur Jean Du Vair, Blanchard, Histoire des maîtres des requêtes, p. 340).

Pasquier félicite le père du mérite de son fils, dans le distique suivant :

Multa tibi merito superi ornamenta dedere,
Nati at præcipue tibi nomine gratulor uno.

(*Epig.*, lib. 5, 107.)

(5) « Nous estions debout à quatre heures, et ayant » prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos » gros livres sous le bras, nos escritoires et nos chan- » deliers à la main. Nous oyions toutes les lectures » jusques à dix heures sonnées, sans intermission, puis » venions disner, après avoir en haste conféré demi- » heure sur ce qu'avions escrit des lectures. Après dis- » ner, nous lisions par forme de jeu, Sophocles ou Aris- » tophanes, ou Euripides, et quelquefois Démosthènes, » Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux estudes; » à cinq, au logis, à répéter et voir dans nos livres les » lieux allégués, jusques après six; puis nous soupions, » et lisions en grec ou en latin » (Extrait des Mémoires de Henry de Mesmes.)

(*Voy.* Rollin, Traité des études, liv. Ier, chap. 2, de l'Étude de la langue grecque.)

(6) « Je n'ai jamais présumé que mon esprit fût en » rien plus parfait que ceux du commun; même j'ai » souvent souhaité d'avoir la pensée aussi prompte, ou » l'imagination aussi nette et distincte, ou la mémoire » aussi ample ou aussi présente que quelques autres. » (Descartes, Disc. de la méthode.)

(7) Traité de l'Éloquence françoise et des Raisons pourquoy elle est demeurée si basse. *Passim.*

(8) « Pour ce coup, je me plains des lois, non pas de » quoy elles nous laissent trop tard à la besongne, mais » de quoy elles nous y employent trop tard. Il me semble » que, considérant la foiblesse de nostre vie, et à com- » bien d'escueils ordinaires et naturels elle est exposée, » on n'en debvroit pas faire si grande part à la nais- » sance, à l'oysifveté et à l'apprentissage. » (Essais de Montaigne, livre Ier, chap. 57.)

(9) « Que la Ligue, malgré son fanatisme et ses al- » lures despotiques, ne fût au fond qu'un mouvement » de liberté, dit M. Vitet (Scènes de la Ligue, introduc- » tion), c'est ce qu'il serait facile de prouver. » Les discussions d'histoire ne rentrent ni dans le sujet ni dans l'objet de ce travail, mais j'avoue que je n'ai jamais pu comprendre l'opinion historique qui veut voir dans les Seize, et dans leurs partisans, les défenseurs de la patrie et de la liberté.

(10) C'est ce qu'Abel de Sainte-Marthe exprime dans les vers suivants :

Ad Varium.

Henricum patriis tentat dum pellere sceptris,
  Et longa populus seditione fremit,
Principis imperio vir maximus urbe latebat,
  Rebus ut afflictis qua pote ferret opem.
Sic patriis ausi quondam detrudere regnis

Anguigenæ fratres dum voluere Jovem,
Imperio Jovis humanis latitabat in oris
Cynthius, et divis numen opemque tulit.
(Abelii Sammarthani Scævolæ fil. poëmata, in-12.)

(11) *Voy.* Du Vair, Discours pour la loy salique, *passim.*

Dans la satyre Ménippée, on fait dire à l'orateur de la noblesse de l'Union : « J'ai encore une chose à vous de-
» mander, c'est de ne parler plus de cette loi salique, je ne
» sais ce que c'est... C'est en tout cas qu'il faut aller sac-
» cager ces chaperons fourrés de la cour du parlement,
» qui font les galants et se meslent des affaires d'Estat
» où ils n'ont rien que voir : qu'on me les donne un peu à
» manier; jamais Bussy Leclerc n'y fit œuvre. Si mon-
» sieur le légat me commande seulement de leur aller
» mettre la main sur le collet, il n'y a ni bonnet carré,
» ni bourlet que je ne fasse voler s'ils m'échauffent trop
» les oreilles, mesmement à ce monsieur Le Maistre, et
» ce Du Vair qui mettent les autres en train... » (T. Ier, p. 100.)

Du Vair fut pourvu d'une charge de maître des requêtes, et Le Maître d'un office de septième président, nouvellement créé. Le roi voulut les récompenser de ce qu'ayant été les principaux auteurs de l'arrêt du mois de juin 1593, par lequel il était ordonné

que les lois de la monarchie ne seraient pas changées, et que la succession continuerait en ce qui regardait la couronne, ils avaient l'un et l'autre puissamment contribué à réduire la ville de Paris. (De Thou, t. V, liv. 109.)

(12) Journal de l'Estoile, 1593, t. I, p. 149; édit. de Michaud et Poujoulat.

(13) L'Estoile, t. Ier, p. 224.—Les Marseillais demandèrent eux-mêmes Du Vair au roi, qui leur dit en le nommant : « Il faut vous donner un *verd*, puisqu'en » Provence on a la tête *verte.* » Ce jeu de mots, plus digne de la gaieté de Henri IV que de son esprit, est rapporté dans l'Histoire générale de Provence. (Papon, Hist. gén., liv. XIII.)

(14) Discours de Du Vair à l'ouverture de la chambre de justice de Marseille, *passim.* Sur la conjuration de Libertat, *voyez* tous les historiens, et notamment Mézerai et Sismondi.

(15) « Il avoit suffisamment, et avec toute sorte d'in- » tégrité, exercé une commission d'intendant général » en la justice de Marseille, en temps fort dangereux, » à la fin des troubles, où non-seulement il avoit fait » paroistre sa vertu et sa suffisance, mais aussi son cou-

» rage et sa générosité à s'opposer aux desseins parti-
» culiers de ceux qui vouloient, pour leur profit parti-
» culier, brouiller cette province. » (Extrait des registres du parlement. Conclusions de l'avocat général Servin, pour l'enregistrement des lettres du garde des sceaux Du Vair.)

Quelques mois après, en rentrant dans la retraite, Du Vair se rend à lui-même à cet égard, dans sa réponse aux envoyés du parlement, la justice que la vertu calomniée se doit dans la disgrâce. On peut voir aussi quelques détails sur la chambre de justice de Marseille et sur ses démêlés avec le parlement, dans l'Histoire du parlement de Provence, par M. Cabasse, t. Ier, ch. 22.

(16) « La première présidence lui avait d'abord été
» disputée par des gens d'un grand mérite, et qui avaient
» même offert de l'acheter; mais le roi témoigna qu'il
» voulait, par le don de cette charge, reconnaître le
» mérite de Du Vair, et payer les services qu'il en avait
» reçus.... » (Le P. Niceron, *loc. cit.*)

(17) *Voyez* sur la première présidence de Du Vair, trois articles insérés dans le Mémorial d'Aix, et signés L. M., sous la date des 23 mars, 20 et 27 avril 1839. Pour sa correspondance avec le roi, consultez le père

Lelong dans sa Bibliothèque, Montfaucon, et les Mss. de Dupuy, nos 64-770.

Pendant qu'il était premier président du parlement d'Aix, Du Vair complimenta la reine Marie de Médicis à son arrivée d'Italie à Marseille, dans les premiers jours de novembre 1600 ; Cayet, qui, dans sa Chronologie novénaire, rapporte ce discours, ajoute : « Ledit » sieur Du Vair prononça ceste harangue avec tant de » grâce et excellence, que si les plus beaux traits de » l'éloquence sont jugés par les auditeurs, la sienne est » hors de toute comparaison. »

(18) Le livre intitulé : *De ecclesiastica et politica potestate*, parut en 1611, et attira des persécutions à son auteur. La Sorbonne s'émut, le cardinal Du Perron, assisté de huit évêques de sa province, prononça l'anathême : l'archevêque d'Aix suivit l'exemple du cardinal. Réfuté, injurié, diffamé par des écrivains qui lui faisaient interdire le droit de répondre et de se défendre, Richer fut protégé par Du Vair, mais, après la mort de celui-ci, il fut persécuté de nouveau, et, qui pis est, forcé de se rétracter, sous le ministère de Richelieu.

(19) « Nous avons perdu, écrivait-il, en ce rare per- » sonnage, une pièce de naufrage de l'antiquité et les » reliques du siècle d'or. La corruption universelle ne

» pouvoit rien contre sa bonne constitution, et le mal » qui le touchoit, ne le souilloit pas. Sa générosité n'a » été ni bornée par la mer, ni enfermée en deça des » Alpes; elle a semé ses faveurs et ses courtoisies de » tous côtés. Dans une fortune assez médiocre, il avoit » les pensées d'un grand seigneur, et, sans l'amitié » d'Auguste, il ne laissoit pas d'être Mécénas. »

Peiresc a beaucoup écrit; mais une Dissertation sur un trépied antique découvert à Fréjus est le seul de ses ouvrages qui ait vu le jour. On peut voir dans la Biographie universelle la liste des arbrisseaux et des plantes par lui acclimatés sur la terre de Provence. Il avait composé une Vie de Du Vair. Gassendi a écrit celle de Peireisc. (*Voy.* aussi son Éloge par M. Lemontey.)

(20) Expressions de Montaigne : « C'est à la vérité » un beau nom et plein de dilection que le nom de » frère, et à cette cause en feismes-nous luy et moy » nostre alliance.... » (Essais, liv. 1er, ch. 27, de l'Amitié.)

(21) M. Feugère, Étude sur la vie et les ouvrages d'Étienne de la Boëtie. Paris, 1845.

(22) La Floride est située entre Aix et Marseille, à un quart de lieue de cette dernière ville, et est l'une des plus jolies habitations des environs.

(23) Charles Fabrot, né à Aix en 1580, auteur des *Notes sur les Institutes*, de la *Traduction des Basiliques*, éditeur et annotateur des *OEuvres de Cujas*, etc. Professeur de droit romain à vingt-huit ans; il quitta sa chaire pour suivre à Paris Du Vair, nommé garde des sceaux, reprit ses fonctions après la mort de son protecteur, et termina à près de quatre-vingts ans une vie consacrée tout entière à la science, et illustrée par un grand nombre d'ouvrages.

(24) Du Vair reçut plus d'une fois de pareilles offrandes. Pasquier lui adressa des poésies latines; le père Pétau lui dédia son *Breviarium historicum S. Nicephori;* Barclay, dans son célèbre *Argenis*, le fait figurer sous un nom supposé; enfin, dans une de ses Élégies, Abel de Sainte-Marthe le compare à Lhospital. On peut voir aussi le petit ouvrage intitulé *Joci* déjà cité.

Le style des épitres dédicatoires n'est pas celui de l'histoire, et peut-être, ce qu'il y a de plus remarquable dans l'hommage adressé par le P. Pétau à Du Vair, c'est qu'il lui venait d'un membre de la société de Jésus; on me permettra cependant d'en rapporter quelques lignes qui caractérisent le magistrat et l'homme de lettres : « Quo primum tempore magistratus amplissimi dignita- » tem adeptus es, Vir illustrissime, communis hic om-

» nium sensus fuit, non minus *litterarum incolumitati*
» quam Imperii saluti esse prospectum.... Plerique qui
» prodesse sapientia sua publice student, operosam illam
» duntaxat ac rebus gerendis exercitatam adhibent, eam
» vero quæ in libris doctrinisque cernitur, tanquam ci-
» vitatibus inutilem, feriatis hominibus relinquunt. Tu
» vero sic *utramque admirabiliter complexus es* ut cum
» nemo tractandarum rerum majore peritia sit, tum
» usu litterarum ac philosophiæ studio his temporibus
» antecellas. »

(25) Henri IV lui avait offert, en 1603, l'évêché de Marseille. Du Vair le refusa pour ne point quitter la compagnie qu'il présidait, et la ville où son départ eût été considéré comme un malheur public. Le parlement en corps s'était rendu auprès de lui pour le supplier de rester à Aix.

M. Prosper Cabasse, dans ses Essais historiques sur le parlement de Provence, raconte autrement la nomination de Du Vair à l'évêché de Marseille. Il paraît que le premier président commença par accepter cet évêché, en toucha les revenus pendant quelque temps sans y résider, et les laissa par testament aux pauvres de Marseille, en leur recommandant de faire pour son âme la touchante prière qu'avait demandée Gerson aux petits enfants qu'il instruisait.

(26) « On déclara au chancelier qu'il avait besoin » d'être soulagé de ses pénibles fonctions, et qu'il fal- » lait remettre les sceaux. On avait eu soin de tenir quel- » qu'un prêt à les recevoir, et, ce qui montre combien » ce résultat était préparé, c'est que la personne appe- » lée pour remplir cette charge venait du fond de la » Provence, qu'arrivée trop tôt elle fut obligée d'aller » attendre sa nomination à Paris. Le nouveau garde des » sceaux était Guillaume Du Vair, premier président au » parlement d'Aix, âgé de soixante ans, auteur de plu- » sieurs ouvrages littéraires ou philosophiques. » (Histoire de la France sous Louis XIII, par M. Bazin, liv. 4, chap. 1.)

(27) Le 20 octobre 1614, Louis XIII, qui avait accompli sa treizième année, fut conduit au parlement où il fut déclaré majeur, et tint son lit de justice.

(28) « Au commencement de l'année 1616, Richer alla » lui faire (à Du Vair) la révérence, et lui demander » l'honneur de sa protection. Il la lui promit hautement, » l'encouragea à demeurer ferme dans ses sentiments » et dans la défense de la vérité. » (Bretonnier, préface des questions de droit.)

(29) Voici comment M. Bazin raconte la disgrâce de

Du Vair : « On assembla le conseil pour décider ce qu'il » y avoit à faire ; il paraît qu'on y mit une espèce de » solennité, tout exprès pour compromettre le garde des » sceaux qui ne marchait pas du même pied que les » autres ministres, qui les impatientait par ses len- » teurs, par ses timidités, par l'impassible roideur de » ses formes judiciaires. Lorsqu'il eut en cette circon- » stance à donner son opinion, il proposa de renvoyer » l'affaire au parlement. Mangot et Barbin se récrièrent » aussitôt sur l'inconvenance de réduire à un procès » entre parties, l'offense faite au roi en la personne de » ses lieutenants, et pour chose qui touchait à son ser- » vice. Le vieux magistrat, poussé par cette interpella- » tion, se fâcha, protesta contre les conseils violents où » on voulait l'entraîner, et devant la reine refusa de dire » son avis. Le soir même on lui redemanda les sceaux » qui furent donnés au sieur Mangot, et la charge de » secrétaire d'État qu'avait celui-ci fut remise à l'évêque » de Luçon. »

(30) Pontchartrain, dans ses Mémoires, nous a conservé un récit fidèle et naïf de ce qui se passa dans cette circonstance : « Le lendemain au matin, jour de Saint- » Marc, 23 du mois d'avril, dès que le roy s'éveilla, » il envoya dire à M. Du Vair, lequel s'estoit retiré de-

» puis quelques jours dans les Bernardins, qu'il lui
» vouloit remettre les sceaux, dont ledit sieur Du Vair
» fit ce qu'il put pour s'en excuser, estant grande-
» ment jaloux du repos où il se trouvait. Peu après
» M. Maupou, à qui le roy avoit donné le contrôle
» qu'avoit Barbin, lui vint dire de la part du roy qu'il
» falloit qu'il se disposast à les accepter, parce que le
» roy le vouloit absolument et ne prendroit pas en bonne
» part qu'il l'abandonnast en cette occasion, et qu'à ces
» fins, le roy les lui vouloit envoyer dans une heure ou
» deux, sans lui donner la peine de les aller prendre au
» Louvre, à quoy il fallut qu'il fléchist....

» Ce fut sur les huit ou neuf heures que M. de Lomé-
» nie s'en vint fort accompagné aux Bernardins, jusque
» dans la chambre dudit Du Vair, et lui dit que ç'avoit
» esté avec un extrême regret qu'il avoit esté chargé de
» lui porter le commandement de remettre les sceaux si
» dignement déposés dans ses mains, mais que c'estoit
» maintenant avec un très-grand contentement et conso-
» lation qu'il lui portoit un commandement contraire de
» les vouloir reprendre; et ayant les clefs des sceaux à la
» main dans une petite bourse, les baisa, et les luy pré-
» senta, disant que le roy lui envoyoit ce précieux gage
» pour en user tout de mesme comme il avoit fait au-
» paravant, et en mesme temps, il prit en la main d'un

» de ceux de sa suite, la bourse où estoient les sceaux,
» et les bailla encore audit sieur Du Vair, lequel reçut
» l'une et l'autre avec la soumission et compliments re-
» quis. De Loménie ajousta que le roy l'avoit chargé de
» lui dire qu'il le vinst trouver à l'issue du disner....

» Il trouva le roy en la grande galerie, assisté de grand
» nombre de noblesse. Ledit sieur Du Vair lui fit la ré-
» vérence, disant qu'il estoit là pour louer Dieu, de voir
» S. M. heureusement délivrée du mauvais estat où l'ava-
» rice et l'ambition de cet homme (le maréchal d'Ancre),
» l'avoient mis, et pour la remercier très-humblement
» de l'honneur qu'elle lui avoit voulu faire en lui com-
» mettant le plus précieux fleuron de sa couronne, et
» ajousta qu'il eust bien mieux aimé jouir du repos où
» il estoit, le reste de ses jours, mais qu'il n'avoit pu
» s'excuser de l'exprès commandement que S. M. lui en
» avoit fait faire, qu'il savoit bien que les services qu'il
» avoit pu rendre à S. M. n'estoient rien au prix de ce
» qui eust esté de son devoir, mais que S. M. avoit eu
» égard à sa bonne volonté, et que, pour l'advenir, s'il
» n'avoit assez de force pour faire davantage, pour le
» moins, la pouvoit-il assurer qu'il ne feroit pas moins.
» Le roy prit aussitost la parole, et luy dit : — Non, mon-
» sieur Du Vair, vous avez toujours bien fait, faites tou-
» jours de mesme, et après se tourna vers MM. de Ville-

» roy et Jeannin, et lui dit qu'il s'en allast avec eux en
» son cabinet pour tenir son conseil où il se rendrait
» incontinent, ce qu'il fit, et demeura une heure en-
» tière dans le conseil où il porta toujours des opinions
» dignes de lui. »

Tessereau (Histoire chronologique de la grande chancellerie de France) rapporte la teneur des lettres visées et signées de la propre main du roi, qui furent accordées à Du Vair. (*Voy.* p. 321-322 et 323 in fine, éd. de 1710.)

(31) La paulette n'était que le droit annuel payé par les titulaires des offices, mais le droit de prêt fut conservé, et, comme celui de *résignation* y était joint, la vénalité ne fut pas réellement abolie par l'édit qu'avait provoqué Du Vair.

(32) « L'Hospital était désintéressé pour lui-même,
» comme il était sévère pour les autres. Voulant marier
» sa fille, il n'eut d'autre dot à lui donner que sa charge
» de conseiller au parlement, qui valait huit mille francs,
» et qu'il fit passer à son gendre.

» Les registres du parlement conservent les plaintes
» qui furent faites à ce sujet par les ennemis de L'Hos-
» pital. On contesta cette transmission déguisée sous la
» forme d'une vente, suivant l'usage, et L'Hospital fut

» accusé d'une prétendue fraude qui n'attestait que son » désintéressement et sa noble pauvreté. Le roi Henri II » méprisa de telle calomnies.... » (Vie de L'Hospital, par M. Villemain.)

(33) Ce passage ne rappelle-t-il pas ces belles et prophétiques paroles de Platon : « Non, il n'échappera » point à la mort l'homme qui tentera de lutter contre » les passions du peuple athénien ou de tout autre peuple, » qui voudra s'opposer aux actions injustes et illégales ; » il faut que celui qui combat pour la justice, s'il veut » vivre au moins quelque temps, reste dans une condi- » tion privée, sans prendre part au gouvernement. » (Apologie de Socrate, traduction de Dacier, revue par M. Schwalbé.)

(34) C'est en 1618 que Louis XIII accorda aux Jésuites le droit d'enseignement. « Dans le commencement » de la régence, dit M. Bazin (t. II, liv. 5, ch. 2), les » jésuites avaient obtenu des lettres patentes qui les au- » torisaient à l'enseignement ; l'Université s'y était op- » posée et avait obtenu gain de cause par arrêt de sursis. » Au commencement de l'ordre nouveau, ils reprirent » leur poursuite en se fondant sur le désir manifesté par » deux chambres des états généraux ; et le roi, évoquant » à son conseil le procès pendant au parlement, or-

» donna qu'ils feraient à l'avenir lectures et leçons pu-
» bliques en toutes sortes de sciences. Deux conseillers
» et maîtres des requêtes devaient les mettre en pleine
» possession de cette fonction, nonobstant oppositions
» et appellations quelconques desquelles la connaissance
» était interdite au parlement et à tous autres juges. Les
» deux exécuteurs de cette volonté furent Amelot et
» Fouquet, conseillers d'État, qui assistaient à la pre-
» mière lecture du collége, le 20 février 1618, vers
» deux heures de relevée, la cloche de la leçon ayant
» sonné. »

La part que prit Du Vair, par son approbation ou tout au moins par son silence, à l'arrêt du conseil en faveur des jésuites, peut seule expliquer le reproche que Bretonnier lui adresse, d'avoir, dans son second ministère, abandonné les doctrines gallicanes et le docteur Richer. On n'épargna pas au garde des sceaux des accusations d'un autre ordre qui ne respectèrent ni les sentiments de son cœur ni la sainte austérité de sa vie. Dupleix révoque en doute la piété d'un évêque qui passa trois ans sans célébrer le sacrifice de la messe. Richelieu le taxe d'ingratitude envers Villeroy, qui avait été son protecteur auprès de Henri IV, et dont il fit disgrâcier le gendre, premier secrétaire d'État, etc.

Ces reproches que la haine a dictés ne reposent sur

aucune base. Pour ne répondre qu'au dernier, nous dirons que Du Vair est digne d'éloges s'il ne craignit pas de sacrifier, à ce qu'il put considérer comme le bien de l'État, le sentiment même de sa reconnaissance. Il n'est pas le seul homme public qui, jugé par ses adversaires, ait porté jusque dans la postérité la peine de son intégrité même.

(35) On peut voir dans M. Bazin (t. II, liv. 5, ch. 3) les phases de l'insurrection béarnaise, et sans doute on doit attribuer à l'influence du garde des sceaux la prudente lenteur déployée par le roi, qui ne recourut à la force qu'après avoir épuisé tous les moyens pacifiques.

(36) Cette pièce ne se trouve dans aucune des éditions de ses Œuvres, mais elle est rapportée dans son entier par François Duchesnes : *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France, distingués par les règnes de nos monarques, depuis Clovis jusqu'à Louis le Grand.* Paris, 1680, in-fol.

(37) *Portrait de Du Vair.*

(Extrait de l'Histoire du président de Grammont.)

Sub finem augusti Væræus Procancellarius Toneinsii moritur ex pestilenti febre quæ per ea tempora grassabatur. Cadaver viri illustrissimi secundo flumine Burdigalam delatum, ingenti parlamenti burdigalensis luctu

excipitur. Ivere in occursum ferali pompa senatores exceptumque perhonorifice cadaver in portu, mox decretum illi de publico funus. Erat majestate venerabilis, quales Roma olim vidit et mirata est Fabricios, Cincinnatos aut Fabios, sagax, severus, sapiens, oratorum sui temporis princeps, qui locutionem gallicam aut restituit decori suo aut decorem primus in eam invexit : stoicorum philosophiam scripto tradidit et secutus est. Patre libellorum supplicum in regia magistro natus, vix adoleverat cum advocatus fisci renunciatur, exin parlamenti provincialis princeps adhuc ætate valens; vergentibus in senectam annis, procancellarium agit, nec multo post movetur : restitutus dignitati sigilla iterum administrat, magna integritate : mox episcopatu Lexoviensi donatur. Regi auctor est bello contra sectarios movendo, prætextuque ex rebellione quæsito, sectam opprimit, denique qui auctor belli in bello moritur.

Hæc de Væræo veri amantes : cæterum, ut pronis auribus accipiuntur obtrectatio et livor, non defuere qui oblatrarent; austerum legislatorem (aiebant) et rigidum, at non in omnibus; si quid privatim ipsum contingeret, deflexam legem benigna interpretatione in favorem auctoris, quod stoica rigiditate procul quam sectabatur. Ita cum legem procurasset reipublicæ perutilem qua abrogabatur jus annuum, cujus beneficio salvæ

erant præfecturæ magistratibus per præstitam in singulos annos regi pensionem, iniquum aiens ære parari virtutum præmia, venalemque haberi purpuram regis, accidit morientium liberis perire officiorum pretia quæ possederant patres : nempe ejusdem auctoritate qui senatus principatum (cujus nullum erat ex lege commercium) gratis ad majora vocatus, pretio numerato vendiderat, quod primæ apud parlamenta dignitatis commercium, ab eo demum exemplo velut ex re licita invaluit. Adeo verum est ipsis stoicis, quandoque ignotum esse arcanum scientiæ quo sibi aliisque æqua lance jus reddere docetur homo. Hæc in Væræum inimici, quæ mihi parum constant. Certe si vera est postulatio, hic unus viro nævus est inter magnas virtutes. Circumfertur ejus testamentum non alio quam philosophi christiani apparatu, cujus hæc summa est, natum se corpore invalido, labori assiduo imparem, infelici memoria, neque acceptum naturæ referre aliud quam animi sagacitatem per quam e longinquo futura prævidit, qualia sibi in privatis, qualia in publicis Deus regi et regno destinaverat. Vররæ gentis infortunia fuisse maxima, quo tempore bello inter Henricos reges civili desolabatur Gallia : sensisse se tamen adeo propitium numen inter procellosos seditionum fluctus, ut ad summa dignitatum fastigia supra spem evectus, præter ambitum dives, ultra me-

ritum cumulatus honoribus, primoribus regni haud invisus, præcarus populo, habeat unde immortalem ejus providentiam laudet, qui homuncionem eo provexit quo ne ascendere quidem ausa ipsius cogitatio. Vixisse se in hanc diem et quamdiu vita suppetet, perstiturum in fide catholica, apostolica, romana, doluisse tamen et dolere adhuc vehementer quod Ecclesiæ reformatio eorum avaritia et ambitione tardatur, quorum præcipue interest mutari in melius quæ labantis licentia sæculi in Ecclesiam perniciose invexit. Deum optimum maximum humiliter et enixe a se oratum sæpius eorum animos queis incumbit sacrorum cura, ut flecteret huic reformationi procurandæ. Si Lutetiæ obiret, aut in vicinia, in Bernardinorum cœnobio sibi tumulum legere, si Lexicovii, in ecclesia metropoli velle operto vultu efferri cadaver, feretro dein plumbeo recondi, cui superimpositum marmor nullo apparatu, ea omnino inscriptione : Guillelmus Du Vair, Episc. Lexov. Franc. Procancel. hic exspecto resurrectionem et misericordiam. Natus VII martii, anno M. D. LVI.

Legata ab eo pie relicta vix quinquaginta librarum millia excedebant, leve in pauperes donum, si Franciæ procancellarium spectas, sed viri integerrimi paupertati conveniens. Cælibem magna virtute vitam exegit, quintoque post sexagesimum anno finiit, corporis adhuc et

animi viribus integer. Exstinctum flevit populus, unaque et omnis ordo Galliæ, hinc maxime quod nemo occurrebat qui pari dignitate substitueretur.

Guillaume Du Vair, évêque de Lisieux.

(Gallia Christiana, t. XI, Lexov. episc.)

GUILLELMUS SEPTIMUS.

Natus est Guillelmus 7 aut 17 martii 1556, jurisprudentiæ et eloquentiæ sua ætate facile princeps, ex senatore parisiensi factus est magister requæstarum, primus præses in senatu Aquensi et Franciæ procancellarius. Ad Lexoviensem sedem evectus, die 11 augusti 1617, a Guidone Cardinale Bentivoglio, tunc sedis apostolicæ nuncio, assistentibus episcopis Jacobo Sagiensi et Guillelmo Aleaume, ejus nepote, in ecclesia Cisterciensium Parisiis consecratus est. Possessionem per procuratorem iniit, die mercurii 14 martii 1618; ipse vero die martis 14 julii 1620. Transegerat anno superiore 29 januarii cum capitulo de exemptione et jurisdictione, terminaratque dissidia quæ Francisco sedente recruduerant. Obtinuerat quoque a rege, 17 jan. 1620, ut ne bona episcopatus quæ a marescallo de *Fervaques* dici detenta fuerant, ab iniquis usurpatoribus retinerentur. Testamentum condiderat die mercurii 10 junii ejus anni,

ætatis 63, in quo 36,000 libras Massiliensi S. Spiritus hospitali legavit, ea lege ut pauperes qualibet die semel ipsi divinam misericordiam inter orandum adprecarentur, ibique visitur marmore effictus.... Guillelmi opera post obitum typis edita sunt, anno 1641. Scripsit nempe meditationes pias in Psalmos, de sancta philosophia, tractatus philosophicos, actiones forenses complures et orationes.

(38) De l'Éloquence française et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse.

(39) M. Géruzez, Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France. — Le Cours imprimé s'arrête à la Saint-Barthélemy (1572), au grand regret des lecteurs.

(40) Le Discours de Charles le Mauvais n'est connu que par l'effet qu'il produisit, il avait pour texte : *Justus dominus dilexit justitias.*

Il est curieux de voir, dans les troubles de 1356, qui présentent avec ceux d'une autre époque de si frappantes analogies, les factieux aussi prodigues de textes religieux, que les révolutionnaires de 1789 l'ont été de blasphêmes.

(41) *Voy.* entre autres écrits sur Gerson, un remar-

quable Discours de M. Dupré Lasale, aujourd'hui substitut du procureur du roi à Châteauroux. Ce Discours a été couronné, en 1838, par l'Académie française qui lui a décerné le prix d'éloquence.

(42) *Voy.* la Vie de L'Hospital, par M. Villemain. *Voy.* aussi le Cours de M. Géruzez, leç. 19 et suiv.

(43) On peut citer notamment le pamphlet qui a pour titre : *le Tigre de France.* Il a été spirituellement analysé par M. Ch. Nodier, et M. Géruzez le fait connaître dans ses dix-septième et dix-huitième leçons, par de longs extraits.

(44) Montluc évêque de Valence, Marillac archevêque de Vienne, Coligny, qui unissait comme César l'éloquence au courage, luttèrent avec avantage contre le duc et le cardinal de Guise.

(45) Quelques jours avant l'ouverture des états, les députés avaient fait tous ensemble leurs dévotions à Notre-Dame, et Gilbert Génebrard, archevêque d'Aix, prêchant dans cette solennité, avait cherché à démontrer que *la loy salique estoit positive et changeable au gré du législateur qui estoit le peuple françois en corps.* (*Voy.* Hist. de Mézeray.)

(46) Suasion de l'arrêt pour la loy salique.

(47) Lettre de Henry de Navarre aux états généraux (4 mars 1589)

(48) « C'est la plus belle et la plus docte harangue qui » fut jamais ouïe, non pas d'un roi, mais je dis d'un » des meilleurs orateurs du monde, et il eut telle grâce, » telle gravité et douceur à la prononcer, qu'elle tira » des larmes des yeux à plusieurs, du nombre desquels » je ne veux m'exempter; car je sentis à la voix de ce » prince tant d'émotion en mon âme, qu'il fallut, mal- » gré moi, que les larmes en rendissent témoignage. » (Lettre écrite par un député des états, le soir même de la séance royale, 16 octobre 1588.)

(49) Exhortation à la paix à ceux de la Ligue.

(50) Exhortation à la paix.

(51) Discours au parlement après les barricades.

(52) Suasion de l'arrêt pour la loy salique.

(53) *Voy.* Sismondi, Histoire des Français, t. XXII, p. 320 et 333. Le discours de Richelieu est rapporté dans ses Mémoires. *Voy.* t. XI, p. 201.

(54) C'est sous ce rapport seulement qu'il mérite le jugement sévère que M. le conseiller Rives a porté de lui dans le discours préliminaire qui précède son édition des OEuvres d'Omer et de Denis Talon.

Suivant Pasquier, lettre XII, liv. 7, ce fut de son temps, et sous Henri III, que l'abus des citations hébraïques, grecques et latines s'introduisit au palais. « Cette nouvelle forme de plaider, si je ne m'abuse, » dit-il, est venue d'une opinion que nous eusmes de » contenter feu M. de Thou, devant lequel ayant à parler, » et voyant son sçavoir estre disposé à telles allégations, » nous voulusmes nous accommoder à l'aureille de celuy » qui avoit à nous escouter. Or, puisqu'il a pleu à Dieu » l'appeler à soy, je desire aussi qu'avec luy soit ense- » velie cette nouvelle manière d'éloquence en laquelle, » pendant que nous nous amusons à alléguer les an- » ciens, nous ne faisons rien d'ancien. »

Du Vair rapporte cet abus à Brisson, dont « les discours » étoient, dit-il, si remplis de passages, d'allégations et » d'autorités, qu'à peine pouvoit-on bien prendre le fil de » son oraison. Ces défauts là n'ont pas nui à lui seul, » car la grande réputation qu'il avoit, a fait aimer à ceux » de son temps ce qu'il falloit fuir en lui, et à son » exemple fait passer quasi en tous ceux de notre temps » cette vicieuse affectation de beaucoup alléguer et parler » longtemps. » (De l'Éloquence françoise, et pourquoy elle est demeurée si basse.)

(55) M. Géruzez a fait d'ingénieux efforts pour réha-

biliter les prédicateurs du xve siècle, Raulin, Menot, Maillard.

Quoi qu'il puisse être de ces réhabilitations contestables, elles ne sauraient du moins s'appliquer aux prédicateurs de la Ligue.

(56) Les citations qui vont suivre sont empruntées aux OEuvres morales et religieuses de Du Vair, et à ses harangues funèbres.

(56 *bis*) M. Cousin donne ce titre à Descartes :

« Il est le Malherbe de la prose, ajoutons qu'il en est » le Malherbe et le Corneille tout ensemble. Avant Des- » cartes, il n'y a guère que des styles d'emprunt, parmi » lesquels se distingue celui de Montaigne, piquant » mélange de grec, de latin, d'italien, de gascon, que » le plus heureux génie tourmente et anime en vain, » sans pouvoir l'élever à la dignité d'une langue. » (Des Pensées de Pascal, rapport à l'Académie française, p. 5, nouvelle édition.)

Si le savant académicien jetait les yeux sur les OEuvres de Du Vair, qui écrivait avant la naissance de Descartes, peut-être son opinion se modifierait sur ce point.

(57) « Le genre noble est, sans nulle comparaison, le » plus difficile de tous, et si ce principe avoué par tous

» les bons esprits, avait besoin d'une nouvelle preuve, » nous la trouverions dans ce qui est arrivé à la langue » française. Avant d'être formée, elle compta de bonne » heure des écrivains qui surent donner à sa simplicité » inculte les grâces de la naïveté et de la gaieté; mais » quand il fallut s'élever au style soutenu, au style des » grands sujets, tous les efforts furent malheureux jus- » qu'à Malherbe.... » (La Harpe, Cours de littérature, t. VI, p. 429, édit. de 1826, 2e partie, liv. 1er.)

(58)

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
Græco fonte cadant, parce detorta. . . . .

HORACE, *Art poét.*

(59) Émile, liv. 4.

(60) Virgile, Énéide, liv. 6.

(61) Non vidit flagrantem bello Italiam, non ardentem invidia senatum, non sceleris nefarii principes civitatis reos, non luctum filiæ, non exilium generi .... non denique in omni genere deformatam eam civitatem in qua ipse florentissima multum omnibus gloria præstitisset. (Cicér. *De oratore*, lib. 3.)

(62) Aminte.

L'auteur de la vie de Du Vair, dans les Mémoires du P. Niceron, dit avoir lu un manuscrit dans lequel Pei-

resc parle du voyage fait par son ami au delà des Alpes.

(63)

Mon cœur vous répondait tous vos mêmes discours.

S'attendait-on à trouver dans Du Vair le germe d'un des vers les plus touchants de Racine?

(64) Racine, Esther, acte premier, scène deuxième.

(65) Est-il vrai que Du Vair ne composât point de vers latins? Il m'est venu sur ce point un doute depuis que j'ai lu dans Pasquier une épigramme qui lui est adressée, et qui ne peut être qu'une réponse :

Ad Guillelmum Varium, Jani filium.

Non rosa me, mihi crede, Vari, non lilia nostros
Exornant versus ; lilia cedo tibi.
Tam bene qui lepidis, Juvenis, me versibus ornas,
Ne valeam, nisi sis tu rosa verna mihi.
(Stephani Pasquierii Epigram, lib. 5, 108).

(66) *Voy.* M. Villemain, Cours de littérature du XVIIIe siècle, leçon dixième.

(67) Le talent a-t-il besoin de passions? dit M. Joubert. — Oui, de beaucoup de passions réprimées. (*Voy.* les Pensées de M. Joubert, publiées par M. de Chateaubriant.)

(68) Le traité de Du Vair a servi de modèle à beaucoup d'écrits du même genre. Chevalier de Sainte-Croix l'a

reproduit dans son tableau de l'Orateur français, et l'abbé Goujet en donne dans sa Bibliothèque une fidèle analyse.

Qu'il me soit permis ici d'exprimer un regret, c'est que M. le procureur général Dupin ne l'ait pas joint au Dialogue des avocats dont il a publié, en 1844, une nouvelle édition. A qui appartient-il de remettre en lumière nos anciens parlementaires, si ce n'est au magistrat qui est aujourd'hui parmi nous leur seul continuateur, qui les égale par la science, et les surpasse par le talent?

(69) Courier.—Voir sur cette traduction les remarques pleines de finesse et de goût de M. Villemain.—(Études de littérature ancienne et étrangère. — Hérodote, et de la manière de le traduire.)

(70) « Amyot nous trompe sur Plutarque : le vrai Plu-
» tarque, il le cache et l'efface. Le moyen, en effet, de
» reconnaître sous ce costume de jeunesse, sous cet air
» de bonhomie et de candeur, à cette grâce naïve et
» simple, le philosophe de Chéronée, le dernier croyant,
» le dernier historien enthousiaste de l'antiquité. » (Tableau de la littérature française, par M. Charpentier, ch. 8.)

(71) Dolet a traduit les Épitres de Cicéron; Habert, les Métamorphoses d'Ovide; Pelletier, l'Art poétique

d'Horace; Des Masures, les OEuvres complètes de Virgile. *Voy.* sur les traducteurs du XVIe siècle, l'ouvrage déjà cité de M. Feugère sur la Boëtie.

(72) *Voy.* Huet, *De Claris interpretibus.*

Moreri a reproduit presque textuellement ce jugement :

« Il a traduit quelques Oraisons de Démosthènes, d'Es-
» chine et de Cicéron, et le Manuel d'Épictète. Quoi-
» qu'il ait fort peu traduit, il s'est distingué de tous les
» autres par l'élévation et la dignité de son style, et on
» peut dire qu'après Malherbe notre langue n'avait point
» alors de meilleur écrivain. Il a même quelque avantage
» sur lui pour la traduction, car, sans s'arrêter aux dif-
» férents goûts de la cour et du peuple de ces temps-là,
» il s'est attaché à suivre religieusement son auteur, à se
» resserrer dans ses bornes, sans se donner les libertés
» que Malherbe a prises, et cet assujettissement n'a rien
» de bas ni de forcé dans son style. » (Dict. de Moreri, v° Du Vair, éd. de 1759.)

L'abbé Goujet, dans sa Bibliothèque française, se montre plus sévère :

« On trouve, dit-il (t. II, p. 295), dans les OEuvres
» du garde des sceaux Du Vair, l'Oraison pour Milon.
» Le style en est assez correct, mais la traduction n'est

» pas de même : il prend les Albaniens de la campagne
» de Rome pour les Albanois de la grande Asie, et *tu-*
» *muli* pour des tombeaux, quand il signifie des col-
» lines. Il est inutile d'y faire remarquer un plus grand
» nombre d'inexactitudes.... »

M. de Toureil parlant de la traduction éssayée par Du Vair des harangues de Démosthènes et d'Eschine, s'exprime ainsi :

« J'admire qu'un magistrat de ce rang ait pu et voulu
» l'entreprendre, mais il n'est pas possible de dissimuler
» qu'assez souvent, pour ne rien dire de pis, elle se res-
» sent du peu de loisir que lui laissaient ses importantes
» occupations.... »

(73) Sylvius, Meigret, Pelletier du Mans, Ramus étaient à la tête des réformateurs. *Voyez* sur ce point l'ouvrage de M. Charpentier déjà cité, chap. 13.

« Séparer une langue de ses origines, l'orthographe
» de l'étymologie, dit l'ingénieux critique, c'est séparer
» un peuple de son passé. »

FRAGMENTS

EXTRAITS

DES ŒUVRES DE DU VAIR.

FRAGMENTS.

TABLEAU DE LA PROSPÉRITÉ DE LA FRANCE OPPOSÉ A CELUI DE SES MALHEURS.

« Ce sont de misérables remarques de la grandeur des Estats que celles qui se recueillent de la grandeur de leurs ruines. Nos yeux n'en ont plus d'autres aujourd'huy qui leur puissent représenter ce que notre pauvre France a esté ; et toutesfois il est besoin de le sçavoir, pour voir s'il n'y auroit point quelque moyen, sinon de la relever comme elle estoit en la fleur de sa prospérité, au moins la souslever et soulager un peu en ceste lamentable misère. Il faut donc destourner nos yeux de dessus cet horrible spectacle pour retourner nos esprits à la souvenance de notre ancienne magnificence. Je sçay bien que la mémoire des biens passez aigrit davantage le sentiment des maux présens,

mais quoy? aux si grandes maladies la douleur des remèdes ne nous doibt pas dissuader de les chercher..... Avant ces fatales guerres civiles qui ont conduict nostre France au point où nous la voyons, c'étoit bien la plus belle, la plus puissante, la plus heureuse, la plus triomphante monarchie qu'œil d'homme ait jamais veue. Le destin qui promouvoit sa grandeur, lui avoit assigné en partage le plus beau quartier de la terre, lui donnant un espace si grand qu'il pouvoit suffire à la magnificence d'un grand empire, et tel toutesfois que le soin d'un seul prince pouvoit suffire à le régir. Il sembloit que la nature se fust estudiée à la rendre seure et commode, et y eust faict servir le reste des membres de l'univers. Car elle l'avoit située entre trois diverses mers qui lui servoyent de bornes, d'apports et d'abords, de toutes les parties du monde. D'austre costé, elle estoit bornée de hautes et inaccessibles montagnes, de grandes et profondes rivières. Le dedans estoit un fécond, doux et amène sol, s'il y en a au monde, où la température de l'air, plus benigne qu'en lieu quelconque, faisoit naistre une admirable abondance et une encore plus admirable variété de fleurs, de fruicts et d'animaux. Au surplus, les

belles et grandes rivières y estoient respandues, comme les veines en un corps, pour y faire couler partout les commoditez de la vie, et faire entreprester aux provinces, par un cours perpétuel de commerce, les biens dont elles surabondoient. Il y avoit un grand, voire infiny nombre de belles et puissantes villes, de gros bourgs et villages, et surtout une innumérable quantité de chasteaux et belles maisons qui rioyent au milieu d'une campagne tant belle et bien cultivée que rien plus. Toutes ces villes et toutes ces provinces estoient habitées d'un nombre infiny d'hommes de doux et gracieux naturel, qui soubs la crainte de Dieu, du prince et des loix, vivoient distingués entre eux par divers ordres et liez les uns avec les autres d'une telle société, par un si ferme nœud de bienveillance et si estroit lien de justice, qu'ils composoient un corps si sainct, si triomphant, si opulent en toute piété, vaillance et richesse, que tout le monde le reveroit, le redoutoit et l'admiroit. En quel lieu l'estat de l'Eglise a t'il jamais esté plus florissant? Les temples y estoient superbement bastis, garnis et reparez des plus precieux ornements que l'on eut sceu desirer, pour maintenir la splendeur et majesté du culte divin. La

piété de nos ancestres avoit fondé des colleges et couvents d'un grand et ample revenu, pour estre comme les trésors des pauvres et l'asile de la nécessité publique. Là s'estoient conservées comme en une arche sacrée les lettres sainctes et humaines pendant que la barbarie inondoit l'Occident. La noblesse d'autre costé respandue par les campagnes, comme estoit-elle pleine de gloire? La jeunesse en estoit nourrie aux armes avec des reigles d'honneur si severes et rigoureuses que rien plus... La vieillesse conduisoit les familles, leur enseignant les loix d'honneur, dressant le mesnage et embellissant la campagne de beaux jardinages et bastiments. Quant au tiers état, y a t'il lieu au monde, où l'agriculture fust ni plus soigneusement, ni plus légalement exercée qu'elle estoit? de sorte qu'il sembloit que la terre se pleust à estre cultivée des innocentes mains de ces bonnes et simples gens là, et donnast sa fecondité comme recompense de leur prudhommie et saincteté. Les arts et mestiers estoient si dextrement maniez par les villes, qu'il n'y avoit manufacture au monde dont la France n'eust la perfection. Et ainsi elle pouvoit fournir non seulement à sa nécessité, mais au luxe des nations voisines

qui n'estoient accommodées que de ce qu'elles empruntoient de nous. Leurs delices ne naissoient que de nostre abondance. De là arrivoit un grand et celebre traffic, conduit par de loyaux, riches et signalés marchands de nostre France, qui traversoient les mers et distribuant aux nations esloignées les biens dont nous avions trop, nous remplissoient en contr'eschange de l'or, de l'argent, des pierreries du Levant et de l'Occident, lesquels ne vivoient quasi que des biens de nostre terre, tenoient leur aisance, voire leur vie, en hommage de nostre fertilité, et payoient pour tribut à nostre beneficence, ces beaux, rares, mais inutiles ouvrages de la nature. Or toutes ces sortes d'hommes-là estoient unis et contenus ensemble par le moyen du prince souverain, lequel, comme le chef, tenant en reserve les sens et les esprits, distribuoit aux membres la force et le mouvement selon leur dignité et capacité, et entretenoit entr'eux une juste et exacte proportion qui les empeschoit de rien entreprendre l'un sur l'autre..... Car la sagesse de nos ancestres avoit reiglé la majesté royale de si sainctes loix et traditions, que jamais la puissance ne marchoit sans la justice. Et les roys, ayant l'auctorité de bien faire pour tout le monde,

ne s'estoient pas reservé le pouvoir de nuire au moindre de leurs subjects, voire mesmes qu'ayant seuls la dispensation des graces et des bienfaicts, ils n'avoient pas celle des peines. Tout ce qui leur pouvoit acquerir la bienveillance de leurs subjects dependoit d'eux seuls : tout ce qui leur en pouvoit acquerir la haine ou l'envie estoit exercé par autres commis à l'exercice de la justice. Ceste justice-là avoit sa première et plus auguste seance ès parlements, tant reverée et admirée, que non seulement les habitans du royaume y commettoient leurs biens et leurs fortunes, mais aussi les princes estrangers s'y rapportoient de leurs differends et s'y soubmettoient volontairement. Au dessous de ces grandes compagnies, il y en avoit de moindres par les bailliages et seneschaussées, et au dessous de celles là estoient les juges des seigneurs que le prince avoit anciennement honorés du droict de juridiction : tellement qu'il n'y avoit endroit où la justice ne tînt la balance en la main, pour faire aller le droict où la raison vouloit, et conserver à chascun ce qui lui appartenoit. Bref, il n'y avoit point au monde une si triomphante province, plus aymée et admirée de ses voisins, plus heureuse pour ses habitans. Le

sort en est bien changé maintenant! et qui à tous ces heurs-là opposera tous leurs contraires, aura decrit une partie de nos calamités, une partie, dis-je; car outre que nous avons perdu tous les biens que nous avions, nous avons receu tant de nouvelles afflictions qu'à peine les eussions-nous peu craindre, ni ceux qui viendront après, les comprendre. Ceste belle et feconde campagne est maintenant tout en friche, en savart : tant de chasteaux et belles maisons sont en ruine, les couvertures en touchent maintenant le sol, il n'y reste que les marques du feu en la pluspart, ou quelque pignon penchant. Les vignes et les vergers sont du tout arrachez; bref la campagne pleure partout. Les hommes qui l'habitoient sont la pluspart peris, mais las de quels accidens! La peste et la famine ont esté des plus doux, car la rage des voleurs et des brigans en a faict mourir la pluspart entre les tourmens. Il n'y a sorte de dignité qui ait esté exempte d'injure et de contumelie.....

(Remontrances pour prévenir les menées des agents de l'Espagne.)

SUR L'AUTORITÉ DU PARLEMENT ET LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

« Je me represente bien l'authorité qu'ont eue ceux qui ont tenu ces places-cy devant nous, combien de bons et salutaires conseils ils ont donnés pour la conservation et le restablissement de cette couronne. Je scay bien que cette compagnie est un abregé et un corps racourci des estats du royaume, qu'elle est ordonnée pour pourvoir au salut public et veiller à la conservation des loix. Mais aussi la memoire de nos actions passées et de ce peu que j'ay veu depuis que je suis en ce lieu, me represente au mesme instant combien les artifices de ceux qui ont voulu commander absolument, combien leur violence, combien la commodité du temps plein de troubles et de confusion, ont ravalé de cette ancienne authorité, voire l'ont du tout esteinte et ne nous en ont laissé qu'une vaine ombre seulement. Ils ont faict de nous ce que Periclès disoit que les Atheniens faisoyent de luy : qu'ils s'en servoient comme d'un arbre planté sur un grand chemin, où ils se mettoient à couvert durant la pluye, puis quand le

beau temps estoit venu, en s'en allant ils en arrachoient les feuilles pour en mettre des panaches à leurs chappeaux. Car en la mauvaise et plus dure saison ils se sont remparez du nom et authorité de la justice et mis à couvert sous la targue des loix, et le danger passé ont faict tout ce qu'ils ont peu pour nous despouïller de l'authorité et dignité que la constitution de l'Estat donnoit à ceste compagnie..... Qu'ils imputent doncques à eux-mesmes de nous avoir reduits en tel estat que nous ne pouvons apporter ni à eux ni à la republique le secours qu'ils desirent maintenant de nous. De moy, pour m'en abreger, je ne voy plus qu'un port à nos misères, qui est le remède pratiqué des anciens aux maladies desesperées. Ils deposoient les malades que les medecins ordinaires ne pouvoient guarir, aux portes de leurs temples, afin que chascun passant par là, donnast advis de ce qu'il pensoit pouvoir servir à la guarison d'un tel mal. Il est temps de faire le semblable de cet estat; et puisque les remèdes que chascun y a voulu apporter en particulier, ont esté si nuisibles, il faut en advoir l'advis des ordres assemblez, que nous appellons les Estats. Là s'avisera des moyens pour la conservation de

la religion ; là s'asseurera la succession du royaume ; là se composeront les differends d'entre les grands ; là se rendra le repos à la France ; et là d'un commun consentement sera pourveu des moyens de faire executer ce qui sera resolu. Lors le royaume se donnant, du consentement du prince, la loy à soy-mesme, il n'y aura personne qui ne l'approuve, comme y ayant soy-mesme consenti, et tous se réunissant ensemble, la force demeurera suffisante au public pour faire obéir les particuliers. »

(Discours prononcé après les barricades, sur ce que l'on proposa au parlement, de la part de la ville, de s'unir avec le peuple, et adviser au bien public et de l'Estat.)

CONTRE LA PROPOSITION DE RECEVOIR UNE GARNISON D'ESPAGNOLS DANS PARIS.

Il se faut donc resoudre à recevoir l'armée en nos maisons ! A cela je ne vois nulle necessité, nulle commodité, et au contraire une grande servitude et desolation à la fin..... Je vous prie de

considerer en quels termes nous serons reduits, quand il nous faudra, et de nuict et de jour, pour aller garder les tranchées et faire le corps de garde, laisser un nouveau maistre en nos maisons, parmi nos femmes et nos enfans. Nous sommes tous les jours au hazard de nos vies, cela est peu, mais d'y ajouter le danger de nos femmes et de nos filles, il est insupportable. Nous sçavons comme les gens de guerre se comportent, il n'en faut point faire de difference; la modestie ni la continence ne logent parmi les armes..... Conservons, messieurs, tant que nous pourrons, nostre liberté et la seureté de nos familles, et croyons que quand nous serons reduicts à ces termes-là, d'avoir des estrangers chez nous, nous ne devrons plus rien craindre, car le pis qui nous puisse arriver, nous sera advenu..... La liberté et seureté de nostre ville est l'unique refuge et consolation de tout le pays d'alentour, quand nous l'aurons perdue par les garnisons, et que nous aurons de nouveaux et rudes maistres en nos maisons, il ne nous restera plus ni à nos voisins que le desespoir. Vous ne sçavez pas, messieurs, ce que c'est que de voir chez vous des goujats rompre vos coffres et crocheter vos serrures, des soldats accoster

vos filles et solliciter vos femmes. Dieu veuille que vous ne le sçachiez jamais!

(Discours au parlement.)

AUX ROIS ET AUX PRINCES.

Dieu a permis pour nos peschés que nous ayons tous presté nos mains à nostre peine et que nous soyons tous coulpables des maux que nous avons jusqu'aujourd'huy endurés; n'en accusons personne que nous et nos pères qui ont vescu devant nous. Mais maintenant que la douleur nous a percés jusqu'aux entrailles, et que nos cœurs attendris par les durs fléaux de si rigoureures afflictions, souspirent si pitoyablement et appellent d'un mesme vœu et consentement la misericorde de Dieu à ce qu'il lui plaise lier les mains à nostre fureur et, par la douceur de sa paix, estancher les torrens de nos discordes civiles, vous, roys, princes et seigneurs que Dieu prepose au gouvernement de ses peuples, joignez vos soupirs aux leurs, et de la puissance et authorité que vous avez parmi eux, soulagez leur extresme calamité :

ils vous en prient, supplient et conjurent : que si la jalousie de vostre particulière grandeur et quelque ambitieuse passion ferme vos oreilles à leurs cris, faisant que leurs prières et remontrances soyent rejetées de vous en terre, craignez que leurs plaintes et leurs soupirs dressés au ciel contre vous, n'y soyent receus, et que Dieu, avec compassion de leur merite et indignation de vostre cruauté, ne vienne à leur secours avec son bras de fureur dont il brise et casse comme pots de terre les plus redoutables puissances du monde....., mais ne veuillez point, ô puissances éternelles, signaler les biens et faveurs que nous attendons de vous, par les calamité et desolation de ceux qui font la principale partie de nous ; sauvez-nous, Seigneur Dieu, tous ensemble, et puisque vous tenez en vostre main le cœur des roys et des princes, amollissez-le tellement par le feu de vostre saincte charité qu'ils conçoivent un louable et piteux desir de servir de tout leur pouvoir au salut de leur pauvre patrie !.....

(Remontrances pour prévenir les menées des agents de l'Espagne.)

SUASION

DE L'ARRÊT DONNÉ AU PARLEMENT POUR LA MANUTENTION DE LA LOY SALIQUE (1593).

. . . . . .

Les estrangers qui jusques aujourd'huy avoient, par artificieux pretextes et secrettes menées, tasché de renverser les fondemens de ce royaume, afin d'en pouvoir recueillir les ruines, maintenant à descouvert et enseignes deployées, publient leurs desseins, les advancent, les establissent. Et au contraire, tous ceux qui ont encore le cœur françois, indignez de se voir trompez, estonnés de se voir quasi perdus, resolus de se sauver, jettent les yeux sur vous, vous appellent au secours des loix, attendent si votre prudence guidera leur courage, si vostre auctorité fortifiera leurs armes, ou si vostre connivence et dissimulation les abandonnera à une honteuse servitude, vous precipitera vous et vos enfans à une luctueuse misère, et, qui pis est, vous condamnera à une infamie eternelle. . . .

. . . . . .

Tous ces funestes desseins qu'on presse et qu'on execute aujourd'huy pour la ruine et entière extirpation de cet Estat, ne sont fondés que sur une

chose, laquelle seule les soutient, les vivifie et leur preste vigueur. C'est une folle opinion que tant les Espagnols que quelques autres particuliers ont conceue, que cette couronne se pouvoit transferer de la maison de France en une estrangère, et que chacun d'eux la pouvoit obtenir, non par la force des armes, car s'ils estimoient le pouvoir faire, ils ne s'amuseroient point à tous ces traités, à toutes ces assemblées d'Estats et imaginaires elections, mais sous le prétexte de justice, par le consentement des peuples acquiesçant à ce que l'on leur veut faire accroire, qu'il se fait selon les loyx du royaume, par les forces accoustumées, par le mandement mesme du parlement, à sa veue et de son authorité. Arrachez, messieurs, cette esperance des âmes ambitieuses de ceux qui espèrent acheter ou vendre cette couronne. Effacez de l'esprit des peuples cette opinion que ce royaume se puisse legitimement transferer en une race estrangère, par les suffrages d'un petit nombre de gens achetés et corrompus, et vous aurez pourveu à tout cela; un seul arrest le fera quand vous aurez déclaré que c'est chose contraire aux loix du royaume, que ceux qui sont assemblés n'ont point de pouvoir d'en disposer, et que vous condamne-

rez ceux qui feront le contraire, et les jugerez coupables, comme ils sont, d'avoir violé les loix fondamentales de l'Estat. On ne peut pas douter que vous n'ayez le pouvoir de ce faire, vous qui avez la garde des loix et la tutelle du royaume en vos mains, vous par l'authorité desquels est faite cette assemblée, veu que ce qui a accoustumé de se resoudre aux estats generaux de la France et legitimement assemblés, n'a force ni vigueur qu'après qu'il a esté verifié par vous séant au throsne des roys, au lit de leur justice en la cour des pairs. . . . . .

. . . . . .

Quand nous aurions oublié qui nous sommes, que les vestemens que nous portons (1), les tapis sur lesquels nous séons, ne nous ramentevroient point

---

(1) « En ceste ville, capitale de la province où les Romains tenoyent anciennement leurs legions, nos princes ont posé le lict sacré de leur justice et establi leur parlement, pour juger souverainement des biens, honneurs et vies de leurs subjects. Nous donnant cet eminent pouvoir, ils nous ont aussi laissé pour marque illustre de ceste dignité les ornemens royaux. Car les manteaux, les hermines et les mortiers dont vostre majesté nous voit aujourd'huy revestus, estoyent en la première simplicité des anciens François, les habits de parade de nos roys. »

(Harangue à la reine, à son entrée à Aix, le 17 novembre 1600.)

que nous sommes les principaux officiers de ce royaume, gardes et depositaires des droicts de la couronne, si est-ce que le langage que nous parlons, nous feroit souvenir que nous sommes François. Et s'il est vrai que dans tous les cœurs des hommes bien nés, la nature ait imprimé un charitable amour envers leur patrie, qui les enflamme à rechercher son salut, les estonne, les attriste, les desespère par la crainte de sa ruine ; si les plus illustres louanges, les plus glorieuses recommandations qui ayent elevé la mémoire de ce que l'antiquité a admiré, ont esté ce qu'ils ont fait, ou pour la conservation, ou pour l'accroissement de leur pays, quand ils s'y sont genereusement dévoués, quel blasme seroit le nostre aujourd'huy, si la France nous ayant nourris en une si douce liberté, fait sentir un si gracieux règne que celui de nos rois, honorés des plus illustres charges du royaume, et fait seoir coste à coste des ducs et des princes, nous lui refusions nostre simple parole, nous lui derobions en sa necessité la defense des loix qu'elle nous a données en garde? Car c'est aujourd'huy que l'on entreprend de les renverser toutes et d'un coup. C'est à la loy salique que l'on en veut, c'est contre celle-là que l'on a veu declamer dom Inigo

de Mendoze, c'est contre celle-là que l'on a veu les predicateurs se tempester en leurs chaires ; et néanmoins c'est celle-là qui, depuis 1,200 ans, a conservé ce royaume entier et l'a mené de masle en masle, toujours en mesme race, jusques aux princes sous lesquels nous sommes nés ; c'est celle-là qui nous a garantis de la tyrannie des Anglois, et les a exterminés des entrailles de la France où les discordes civiles les avoient fourrés ; bref, c'est celle-là qui maintient toutes les autres, qui est l'appui de nos fortunes, la securité de nostre repos, l'ornement et la grandeur de l'Estat. Et qui sont ceux qui usurpent ainsi ceste authorité de vouloir renverser les loix fondamentales du royaume ? Un petit nombre de deputés de quelques villes de ce royaume, qui, au commencement de ce trouble, lorsque toutes choses estoient en confusion, que les plus audacieux et plus temeraires s'estoient emparés du commandement, ont esté non eslus legitimement, mais nommés seditieusement par ceux qui tyrannisent les villes. Vous vous souvenez, messieurs, quand en plein hostel de ville, mais de quelle ville ? de Paris, capitale de ce royaume, à la face de ce parlement, ce pendard de Louchart, opprimant la liberté des

suffrages, après avoir dit pour advis ce qu'il vouloit, ajoustoit qu'il parloit pour cinquante mille hommes, menaçant de mort et de ruine ceux qui seroient de contraire advis. On n'a pas fait mieux autre part ; aussi a-t-on esleu pour la plupart ceux qui se sont emparés des biens de leurs voisins, qui se sont emparés des offices et benefices de leurs concitoyens qu'ils ont chassés et bannis sous faux pretextes. On pourroit douter comme une partie d'eux est corrompue et achetée à prix d'argent, si publiquement leurs pensions ne se payoient, si les rescriptions de l'ambassadeur d'Espagne ne se portoient en pleins Estats, si tous les jours on ne voyoit par cette ville les crocheteurs porter de maison en maison l'argent d'Espagne. C'est ce qui se voit ; mais ce qui ne se voit pas, ce sont les promesses particulières, des offices, des benefices, des confiscations, que l'on fait à chacun d'eux, et mesme des vostres, messieurs ; car n'estimez pas qu'il y en ait pas un de vous de qui les terres, les meubles, les maisons, les offices ne soyent dejà assignés. Qu'attendons-nous donc à lever l'authorité à ceux qui se la sont usurpée ? à desadvouer ceux qui pretendent faire par vostre mandement ce qu'ils font, et qui n'ont authorité que

celle que l'on croit que vous leur avez donnée? Que si nous ne voulons prononcer contre les personnes et les declarer ce qu'ils sont, prononçons au moins contre leurs desseins, et les prevenons par notre jugement, de peur qu'ils ne nous previennent par leur violence. . . . . .

. . . . . .

Les Espagnols et leurs adherens ne veulent qu'une chose, rendre les François irreconciliables. C'est à quoy ils travaillent; car ils sçavent bien que pourveu que cela soit, il faut que la longueur de la guerre, la langueur de la France, le feu des haines civiles, leur mettent ce royaume en proye. Que serions-nous alors? que deviendrions-nous, messieurs? Espererions-nous mieux que ces pauvres Indiens, dont, en moins de cent ans, ils ont depeuplé le tiers du monde par toutes sortes de cruautés et de supplices? Il faudroit attendre pis, car ils connoissent nostre inclination plus alienée de leur obéissance, nostre courage plus impatient de leur servitude, et nos esprits plus capables des moyens de nous en delivrer..... Mais pour deviner quelle seroit vostre condition, il ne faut pas tant discourir sur l'advenir, et conclure qu'ils ne vous traiteroient pas mieux estant leurs subjects,

qu'ils ont fait lorsqu'ils vous recherchoient et flattoient pour recevoir leur joug : souvenez-vous qu'aussitost que cette garnison, qui est des plus disciplinées, est entrée en cette ville, vous avez ouy les cris des pères et des mères déplorant la pudicité de leurs enfans, violée. Vous y avez voulu apporter le remède des loix, aussitost ils vous ont fait connoistre qu'ils estoient icy pour donner la loy et non pas pour la recevoir, et qu'ils ne reconnoissoient en rien la justice. Vous avez veu, et non, je crois, sans larmes et souspirs, des filles des meilleures maisons de ce royaume servir de garses appointées aux capitaines de leurs regimens. Vous avez veu, durant le siège de cette ville, une partie de vos citoyens, estendus par les rues, mourir de rage de faim, battant leurs testes contre les murailles, et ouy au mesme temps, dom Diego de Mendoze, pour consolation, leur conseiller de moudre les os de sainct Innocent et en faire du pain. Quelle horreur! quelle detestation! qu'on ne se contentast pas de nous faire servir les uns contre les autres, nous souler de nos concitoyens, si encore on n'eust aiguisé nos dents par une enragée impiété, pour devorer les os de nos pères, et par une cruauté plus tragique que

celle d'Atrée, diffamer nostre memoire et nous rendre abominables à Dieu et aux hommes à l'advenir.....

Mais nous, en particulier, esquels resident les anciennes reliques de la majesté de nos rois, qui avons jusques aujourd'huy toujours veillé et travaillé pour garantir cette couronne de l'invasion des estrangers, qui avons tant faict de demonstrations d'improuver leurs ambitieux desseins, qui n'avons pas seulement voulu ouyr leurs pretentions, et les avons condamnées par nostre mespris et nostre absence, que devrions-nous attendre?... Toutes et quantes fois que nous jetons la veue sur ces sièges et que nous y recherchons de l'œil ceux que nous avons veus s'asseoir parmi nous, avec tant de reputation en ce royaume, et d'admiration par toute l'Europe, ne nous souvenons-nous pas que ç'a esté le conseil des Espagnols qui, avec les mains des brigands de cette ville, les a arrachés d'icy pour les traisner dans les prisons, les meurtrir, les mettre en spectacle au milieu de vos places? Le seul president qui restoit en ce parlement, qu'on pourroit nommer à bon droict la merveille des lettres, l'ornement de la France, l'estonnement de toutes les nations estrangères

qui ont quelque goust des sciences, venant au palais, a esté pris, terrassé, emprisonné, condamné par des personnes non-seulement privées, mais infâmes et scelerées, bourrelé et exposé en trophée à la veue du peuple, sans que ses enfans et parens osassent seulement regarder le corps pour luy donner l'honneur de la sépulture. Et quel estoit son crime, messieurs? Il estoit François, il estoit éminent en dignité, il estoit celebre en érudition : la France en tels hommes avoit encore des arcs-boutans et des estançons de sa grandeur. Toutesfois je confesse qu'il y en avoit un autre, lequel (sans troubler néantmoins le repos des morts ni blâmer leur memoire) je crois ne devoir point taire en cest endroict; c'est que trop mollement il s'estoit opposé aux violences, aux brigandages de ceux qui l'ont assassiné : il a nourri les tigres qui se sont repeus de son sang; et pour avoir peu considerement pensé que la patience rameneroit ces gens-là à la raison, il a laissé croistre l'audace jusques à ceste effrenée petulance de laquelle il a ressenti les plus aigres effets. Et ainsi, pour avoir trop craint, il a souffert ce qu'il craignoit; et ce qui est plus deplorable en sa fortune, c'est qu'il ne lui est rien advenu qui ne lui

ait esté predit et denoncé, voire céans et publiquement : vous vous en souvenez, messieurs, et par qui? Or, si ce jour funeste le sort tomba sur peu, n'estimez pas pour cela que ce fussent les bornes de la cruauté de ceux qui avoient faict le projet de ceste tragedie. Si la fureur du peuple eust secondé, comme ils esperoyent, les premiers efforts de leur rage, vous y fussiez tous passés, et avec vous tous les plus apparens de la ville. Les roolles n'en ont-ils pas esté trouvés? Faictes, messieurs, que la grace tant signalée que Dieu vous fit ceste journée n'ait pas seulement servi à vous delivrer de ce danger, mais encor qu'elle vous ouvre les esprits pour vous garantir de mille et mille semblables, qui vous conduiront, si vous n'y pourvoyez aujourd'huy, à vostre ruine certaine.

. . . . . .

ÉLOGE DE HENRI QUATRE,

Terminant une mercuriale prononcée par Du Vair à l'ouverture du parlement de Provence, en 1608.

Ce n'estoit point sans cause, grand Prince, que la fortune vous avoit fait naistre parmy tant de tempestes civiles, eslevé dans les armées, bercé sur les affûts des canons, et donné pour hochets et amusemens les tambours et les trompettes. Ce n'estoit point sans cause qu'elle avoit exercé vostre jeunesse aux combats, formé vostre aage plus advancé aux sièges et batailles, tenu continuellement vostre corps au travail, et vostre esprit bandé aux affaires. Il ne falloit pas un moindre apprentissage pour parvenir à un tel chef-d'œuvre; elle voyoit bien qu'il n'estoit pas question d'un combat ou de deux, mais que quasi toute vostre vie ne devoit estre qu'un jour de bataille, et pour vous, chaque jour de combat la veille d'une victoire. O heureux nos malheurs puisqu'ils devoient estre la matière de vostre gloire! Et néantmoins toutes ces sanglantes victoires dont vostre valeur a couronné vostre heureuse teste, sont peu de chose au prix

de celles que vostre clemence a gagnées sur vostre courage, lorsqu'elle a vaincu les cœurs de vos propres ennemis, et au lieu qu'ils estoient conjurés à vostre ruine, les a faict conspirer à vostre grandeur, pour demeurer éternels monumens de vostre bonté et perpetuels trophées de vostre misericorde. Vous leur avez rendu la liberté pour se pouvoir librement advouer esclaves de vostre clemence, vous leur avez donné la vie pour volontairement la sacrifier à vostre service.

Ces deux sortes de victoires semblent bien grandes, moindres toutefois et moins glorieuses que la dernière qui vous attend, celle, dis-je, que vous gagnerez avec la justice sur la licence, sur l'iniquité, sur l'injustice; car puisque toutes les actions d'un grand prince se doivent referer au bien de ses sujets, et que sa gloire se doit mesurer par leur felicité, d'où peut-il esperer plus de louanges que de la justice qui seule asseure leur vie, leurs biens, leur honneur, leur liberté; qui verse dans le sein de la terre une heureuse fecondité, et en tire avec les bras des hommes les riches fruits qui naissent à l'ombre de la paix; qui police les villes, et y fait par le cours du commerce, affluer l'opulence; qui entretient le respect, l'o-

beïssance et la charité dans les familles, bref, qui dérive de l'heureuse et glorieuse fortune du prince, l'ayse, le repos, le contentement en celle de ses sujets? Dieu donc conserve nostre cher prince, la source de tant de biens! Dieu prolonge ses jours au delà des nostres! Dieu benisse ses desseins! Dieu croisse sa gloire par sa justice, puisqu'il ne luy reste plus d'autre ennemy à vaincre que la malignité et l'injustice de ses sujets, et nous fasse la grâce que, comme nous jurons aujourd'huy ses loix et ses ordonnances, nous puissions, en les bien observant, servir utilement à luy obtenir cette dernière et plus glorieuse victoire!

ÉLOGE DE HENRI QUATRE APRÈS SA MORT.

(*Mercuriale de* 1610.)

« Quand je me represente quelle estoit la face de la justice ces années passées, lorsque nous celebrions ceste mesme solemnité, et que je considère quelle maintenant elle est, j'ay tellement le cœur serré de douleur que je ne sçay comment

ouvrir les lèvres pour, selon qu'il est de coustume, honorer ceste journée..... Quand naquit-il jamais un prince tel que celuy que nous avons perdu, en l'âme duquel comme dans un champ clos les vertus combattoient à l'envy pour emporter le prix l'une sur l'autre?..... Dieu l'a suscité en nos jours pour restaurer cet Estat françois et le sauver d'une ruine qui sembloit comme fatale. Vous voyez comme il y a libéralement employé son sang et sa vie. Il n'y a pas de sorte de perils où il n'ait rompu sa personne, sorte de hasards où il ne se soit exposé : ses jours ont esté autant de combats, ses combats autant de victoires, ses victoires autant de pardons. . . . . .

. . . . . .

Un grand Estat composé de tant de millions d'hommes, libres en leurs volontés, puissans en leur force, differents en leurs desseins contraires, a toujours beaucoup de choses qui resistent à ce qui les gouverne..., de sorte que rien n'en peut venir à bout pour le bien conduire et acheminer à sa felicité qu'une puissance plus qu'humaine et vrayment divine. Il faut que l'admiration de la vertu de celuy qui commande, flechisse le courage de ses subjects, l'opinion de sa bonté les excite à

son amour, l'experience de sa prudence les incline à son respect, la connoissance de sa justice les ploye à son obeïssance. Aussi, de tant de rois qui se sont meslés de regner, combien y en a-t-il eu au monde dont les règnes aient été glorieux pour eux et heureux pour leurs sujets? Et ceux-là seuls meritent, en verité, l'esloge qu'on leur donne d'estre images vivantes de Dieu. . . . .

. . . . . .

» Nous le voyons dans la paix policer les villes, regler tous les ordres d'icelles, les orner et embellir de riches et magnifiques structures, fortifier les places, armer les arsenaux, garnir ses ports de galères, ranger les plus grands à son obeïssance, convier les moindres à son amour et soumettre les uns et les autres à la justice, se rendre arbitre des rois de la terre, donner la paix ou la guerre à ses voysins comme bon luy sembloit... Or, bien que tout cela soit plus qu'humain, mais ce grand œuvre de la restauration de la France morte et gisante en terre, ne remuant plus ne pouls, ne veine, n'ayant plus aucun traict de son ancienne forme, estant toute occupée de ses anciens ennemis, et demi-mangée et rongée par eux, comme un corps mort par les vers, ce n'est pas chose seule-

ment plus qu'humaine, mais entièrement divine, qui a surpassé non-seulement nos esperances, mais nos desirs, qui eussent semblé blasmables d'imprudence s'ils se fussent avancés à des choses qu'on croyoit impossibles. Et toutesfois il ne nous avoit pas seulement rendu la vie, les biens, la liberté, mais l'ayse, l'abondance, la seureté, l'opulence, la gloire. Oh! quelle immense felicité eust esté la nostre, si elle eust esté durable! Mais il y a je ne sais quelle envie qui suit les choses demesurément grandes et les sape aussitôt qu'elles sont parvenues à quelque admirable hauteur. Les choses divines, non plus que les astres, ne se monstrent au monde qu'en passant, hélas! Au moins si ce bon astre de la France s'estant retiré de nos yeux, y pouvoit, aussi bien que les autres, une autre fois retourner, nous aurions de quoy consoler nostre douleur. Mais tout ce qui s'engendre icy-bas, quelque excellent qu'il soit, ne naist et ne meurt qu'une fois. C'est un hommage que ceste toute-puissante divinité exige des grands et genereux héros et demi-dieux qu'ils meurent quand ils commencent d'estre admirés, de peur que leur felicité trop entière ne semble vouloir s'esgaler à la divine. Il est donc mort l'heureux genie de la

France, le père, tuteur et protecteur de la justice, et nous a laissés orphelins et desolés. »

DE L'ADVERSITÉ.

Le soldat ne devient capitaine qu'en travaillant, veillant, pâtissant, souffrant, endurant, supportant, le jour, la nuict, le froid, le chaud, la pluye, le soleil. Le matelot ne devient pilote qu'entre les tempestes et les orages : et l'homme ne devient vrayment homme, c'est-à-dire courageux et constant, qu'entre les adversités. C'est l'affliction qui lui fait cognoistre ce qu'il a de force : c'est elle qui, comme le fusil du caillou, tire de l'homme ceste étincelle du feu divin qu'il a au cœur, et fait paroistre et reluire sa vertu. Il n'y a rien si digne de l'homme que de surmonter l'adversité, ni moyen de la surmonter qu'en la combattant, ni moyen de la combattre qu'en la rencontrant. Voilà la première utilité qu'apporte l'affliction à l'homme de bien, qui n'est pas petite..... Ne devons-nous pas estimer que quand nous sommes invités au combat, nous sommes invités à la gloire?..... »

(De la constance et consolation, liv. 2.)

LE MALHEUR ET L'AMITIÉ.

La vertu, la constance cherche de l'employ et de l'exercice parmi les affaires et adversitez ; elle ne se cognoist et ne s'asseure de soy que quand elle s'est esprouvée : elle va au-devant du mal, ou pour le moins elle l'attend de pied coy. Pensez que vous commencez à vivre, ou pour le moins à cognoistre que c'est que de la vie, quand les affaires vous viennent exercer. Vivre en un morne repos, n'est autre chose que naviguer en une mer morte, où le calme vous tue et vous ennuye, où l'addresse du pilote ne se peut en façon quelconque monstrer. N'estre point assailli par la fortune, et reposer tousjours à l'ombre de sa faveur, c'est ne voir qu'une partie de la vie humaine, dont l'integrité et perfection est meslée d'une diversité d'accidens et de rencontres. Ne plus ne moins que l'année est composée de diverses saisons, et que la douceur du printemps ne dure pas toujours, les chaleurs de l'esté ne continuent pas longtemps, la fertilité de l'automne passe bien tost ; les gelées de l'hiver s'escoulent en peu de jours. Les saisons roulent tour à tour, et s'avançant les unes sur les

autres, constituent le cercle perpetuel qui, retournant toujours en soy, contient l'estre et le bonheur de toutes choses. Mais remarquez qu'en ces saisons il y a divers usages, et que celle qui semble la plus rude et la plus fascheuse est celle à qui toutes les autres servent le plus, et qui en perçoit quasi tous les plaisirs. L'hiver est-il venu, le vent et la froidure nous renferment-ils dans nos maisons, nous savourons le miel que les fleurs du printemps nous ont donné ; nous usons des riches moissons de l'esté, nous goustons avec plaisir les vendanges de l'automne..... Comme est l'an ainsi est la vie. A quoi peut mieux ressembler le tout qu'à ses parties? Les affaires et les adversitez nous arrivent-elles, lors paroist la vertu à laquelle nous avions esté nourris et instruits : lors paroissent les amis que nous avons acquis : lors est douce la consolation que nous recevons de ceux qui nous aiment. Que pensez-vous qu'a de douceur une plainte déposée en la foy et privauté d'une personne qu'on aime et qu'on estime? A peine desireroit d'avoir esté tousjours heureux celuy qui partage si agréablement son malheur avec ses amis, tant a de douceur se condouloir avec ce que l'on aime, mesler ses

souspirs, s'entre-donner le cœur et le courage! L'on dict que l'Amitié, l'une des plus chères et precieuses filles du ciel, comme elle est fort simple et aysée à tromper, se presenta un jour à l'assemblée des dieux, et fit sa plainte de ce qu'estant vrayment divine, et ayant son rang d'honneur au ciel, auprès du trosne de Jupiter, souvent quand elle arrivoit, elle trouvoit sa place prise par de certaines petites affetées, comme l'Adulation et la Flatterie, qui contrefaisant son port et son maintien, alloient prendre son rang et se faisoient donner sa portion de nectar et d'ambroisie. Elle remonstroit que c'estoit une grande injure à elle, et une grande honte aux dieux. Ceste plainte estant averée, et l'affaire fort deliberée, les dieux se trouvèrent fort empeschés à remedier à cet inconvenient. Car de faire tenir l'Amitié toujours aux pieds de Jupiter où estoit sa place, il n'estoit pas possible; c'eust esté rendre tout le reste du monde miserable, auquel elle va departir journellement l'heur et le plaisir de la vie. D'autre costé, il estoit fort difficile d'empescher que l'on ne la contrefist, qu'en son habit et en son port, d'autres ne vinssent se supposer et s'emparer de son lieu. Enfin on ne put trouver

d'autre expedient, sinon qu'on ordonna l'Adversité pour l'accompagner, et lui enjoignit-on de l'avoir toujours auprès d'elle, afin que personne ne la mescogneust doresnavant.

(Consolations à D. M. C. sur la mort de son père.)

LA PHILOSOPHIE PRATIQUE.

Toutes choses ont deux anses par lesquelles on peut les prendre. Si nous les prenons par l'une, elles nous semblent griefves et pesantes ; si nous les prenons par l'autre, nous les trouvons legères et aysées à supporter. La nature nous peut dire ce que disoit le philosophe à ses disciples : Ce que je vous presente de la main droite, vous le prenez de la gauche. Vostre choix est toujours au pis, ce qu'il y a de bon, vous le laissez, ce qu'il y a de mal, vous le prenez. Par exemple, vous avez un voisin avec qui vous plaidez ; quand vous voudrez penser à vostre voisin, vous songerez à ce procès, vous le blasmerez et maudirez sur ce sujet, voilà la mauvaise anse. Prenez-le par l'autre, et songez qu'il est homme comme vous, que

Dieu vous a liés d'affection par semblance de nature, qu'il est vostre concitoyen, que vous estes communs en mesmes loix, en mesmes temples, en mesmes autels, en mesmes sacrifices, que vous estes voisins, obligés de charité au secours et à l'ayde l'un de l'autre : tant de sujets de bienveillance n'esteindront-ils point une petite semence de haine? Vous avez un frère qui vous a offensé; si vous pensez à luy, vous pensez à celuy qui vous a offensé, et non à celuy qui est conceu en mesme ventre, allaité de mesmes mamelles, nourry en mesme maison, et qui doit estre une moitié de vous. Prenons donc les choses par la bonne anse, et nous trouverons qu'il y a à aimer en tout ce que nous haïssons (1).

---

(1) Voyez l'imitation affaiblie de ce morceau dans Charron : De la sagesse, liv. 3, chap. XXXII; voyez aussi le même ouvrage, liv. 1, chap. XXIII, XXV, XXVIII, XXX, liv. 2, chap. XI, liv, 3, chap. XXXII, XXXIII, XXXV, etc., etc., et comparez avec les traités de Du Vair ayant pour titre : *La sainte philosophie.* — *La philosophie morale des stoïques.*

SUR LA PERTE DES HONNEURS ET DIGNITÉS.

Si nous nous pouvons persuader de supporter la pauvreté, combien plus aysément la perte de nos dignités et honneurs, qui ne sont qu'une servitude volontaire par laquelle nous nous privons de nous-mesmes pour nous donner au public! Honneurs qui en toute saison ont apporté aux grands hommes qui les ont dignement maniés, l'exil et la pauvreté. Repassez en vostre memoire l'histoire de toute l'antiquité, et quand vous trouverez un magistrat qui aura eu grand credit envers un peuple, ou auprès d'un prince, et qui se sera voulu comporter vertueusement, dites hardiment : Je gage que cestui-ci a esté banni, que cestui-ci a esté tué, que cestui-ci a esté empoisonné. A Athènes, Aristide, Themistocle et Phocion; à Rome, infinis, desquels je laisse les noms pour n'emplir le papier, me contentant de Camille, Scipion et Ciceron pour l'antiquité, de Papinian pour le temps des empereurs romains, et de Boëce sous les Goths. Mais pourquoi le prenons-nous si haut? qui avons-nous veu de nostre siècle tenir les sceaux de France, qui n'ait esté mis en ceste

charge pour en estre dejeté avec contumelie? Celuy qui auroit veu monsieur le chancelier Olivier, ou monsieur le chancelier de L'Hospital, partir de la cour pour se retirer en leurs maisons, diroit sans doute incontinent que tels honneurs sont autant d'écueils à la vertu. Imaginez-vous ces braves et venerables vieillards, esquels reluisoit toute sorte de vertus et esquels entre une infinité de grandes parties vous n'eussiez sceu que choisir, remplis d'érudition, consommez ès-affaires, amateurs de leur patrie, et vrayment dignes de telles charges si le siècle n'eust esté indigne d'eux. Après avoir longuement et fidèlement servi le public, on leur dresse des querelles d'Alleman, et de fausses accusations pour les bannir des affaires, ou plustost pour priver les affaires, comme un navire agité, de la conduite de si sages et experts pilotes, afin de le faire plus aysément briser. En toutes saisons, c'est ambition que de desirer les charges publiques, et foiblesse de courage de les regretter : en ceste-ci, c'est fureur, en ceste-ci, dis-je, où l'authorité du magistrat sert humblement, voire honteusement aux passions de ceux qui ont la force en la main : en un temps où la liberté est capitale et la verité crimineuse : en

un temps où la misère publique implore vostre ayde, et la violence des mechants vous ferme la bouche. Ce n'estoit pas un conseil que Caton donnoit à son fils, mais c'estoit un oracle qu'il prononçoit aux hommes de nostre temps, quand il luy dissuadoit de ne se point mesler de gouvernement, « pource (disoit-il) que la licence du temps ne te peut permettre de rien faire digne du nom de Caton, ni le nom de Caton indigne de sa generosité. »

(De la constance et consolation ès calamités publiques.)

DU MARIAGE.

De si loing que nous voyons le fol Amour, nous le devons chasser et detester comme le vray poison de nos esprits. Mais au contraire nous l'appelons si loing qu'il soit de nous, nous l'invitons pour recompense ; les prix d'honneur ne sont que pour ses officiers ; tous les plus beaux et rares esprits ne sont empeschés qu'à lui peindre et peigner les ailes, afin qu'il vole plus leger et plus agréable par les palais des princes. Ah ! puisque le desir

qui nous jette hors de nous ne nous peut pousser à l'amour de Dieu, comme il devroit, qu'il se retienne au moins dans le chaste sein de celle que Dieu nous aura destinée pour compagne.....

Unies avec nous par la loy, et entrant en societé avec nous sous le cher gage de la posterité qu'elles nous donnent, nos femmes ont une grande et legitime part en nos affections. En leur amitié s'adoucit toute la dureté de nostre vie; par leur soin, nous diminuons le nostre et reposons sous leur travail. Rendons-leur donc un respect qui nourrisse et entretienne celuy qu'elles nous portent, et songeons à leur bien et à leur repos, comme de personnes qui font part de nous-mesmes; mais surtout monstrons-leur que nous ne les honorons pas pour quelque plaisir que leur jeunesse et beauté nous apporte (de peur que cela ne leur enfle le courage et les rende trop fières, et aussi que cette affection, fondée sur une chose si coulante et si perissable, ne s'éteigne incontinent), ains pour la fidelité que nous esperons d'elles, pour leurs sages et modestes mœurs, et pour le soin qu'elles ont de nos enfans communs. Et afin de leur donner davantage de courage, monstrons-leur que nous ne voulons rien

avoir à part d'elles, ny biens, ny pensées, ny affections; car en cette communion se nourrit la bienveillance et l'amitié, laquelle se perd et se dissipe en la diversité de desseins et de volontés.

LE SERMENT.

Ne croyez point, ne croyez point qu'entre toutes les actions des hommes, il y ait rien de si grand, si serieux, si venerable, si plein de saisissement interieur que quand vous appelez Dieu pour temoin de vos promesses et vengeur de vostre infidelité. Car Dieu mesme, afin de rendre inexcusables ceux qui violeroient la saincteté du serment, en a voulu consacrer la majesté et veneration par son propre exemple, s'estant, luy qui est par-dessus toute puissance et franc de toute obligation, volontairement assujetty à ce sacré lien, comme nous apprend le prophète en ces mots : *Juravit Dominus et non pœnitebit eum.....* Nous jurons sur la parole de Dieu, sur cette parole qui porte la promesse inestimable de nostre salut, et la menace espouvantable de la damna-

tion éternelle, comme si nous disions que nous entendons que Dieu nous garde ce qu'il nous a promis, de mesme façon que nous observerons ce que nous promettons. Et qui est-ce qui, mettant la main sur cette saincte parole, n'est tout remply d'horreur et ne sent la Divinité presente pour discerner les mouvemens de son cœur? Oh! que ceux-là sont ineptes, et j'ose quasi dire stupides, qui pensent faire les fins avec Dieu, et s'exemptant par certaines cavillations du jugement des hommes, esviter celui de la Divinité, pourvu qu'ils satisfassent à l'escorce des mots..... Allez maintenant chercher des couleurs pour desguiser vos parjures. Dieu scrutateur des cœurs les aura plustost decouvertes que vous ne les aurez songées, et vous punira au double, comme d'une double offense, l'une d'avoir violé la foy de ce sacré serment, l'autre d'avoir voulu tromper l'œil tout voyant de son esmerveillable providence.

LA CHARITÉ.

Si je donne de mon bien à celuy qui n'en a pas besoin, et que le pauvre meure de faim à mes pieds, cette liberalité pour le riche est une imprudence, et pour le pauvre est un homicide..... La main du pauvre est la bourse de Dieu. Avons-nous à acheter quelque chose de luy, mettons là nostre argent : c'est le meilleur employ que nous puissions faire de nos biens que de les mettre à la banque de Dieu. Il nous les asseurera non-seulement sur la terre et tout le contenu d'icelle qui est à luy, mais sur les cieux et la béatitude éternelle dont il nous nantira et investira.

(La saincte philosophie.)

L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Il faut clorre toutes nos journées par une censure et examen de toutes nos actions, les espluchant tous les soirs pour voir ce qui en est conforme

aux règles que je vous ai proposées, passant l'ongle dessus, voir ce qui est raboteux, ce qui entrebaille, ce qui est cambré, et le rajuster à la droicte raison. Si nous trouvons que tout aille comme il doit, nous recevrons une secrète resjouissance en nostre âme, que nous cueillerons comme le doux fruict de nostre innocence. Ce seroit là, à mon advis, un cantique nocturne le plus melodieux et le plus agréable que nous puissions chanter à Dieu ; car je crois qu'il ne reçoit point de plaisir plus grand en ce bas monde, que quand il voit l'homme, qui est son plus cher et plus precieux ouvrage, conserver la beauté et perfection en laquelle il l'a créé.....

(Philosophie morale des stoïques.)

PLAISIRS DE L'ÉLOQUENCE.

On ne sçauroit estimer et moins exprimer, sinon qu'on l'ait esprouvé en soy-mesme, quel contentement reçoit celuy qui, au milieu d'une grande et celebre assemblée voit les vieillards l'aimer, les jeunes gens l'admirer, et tous deposer

leurs propres affections pour espouser les siennes. Quelle douceur outre cela pensez-vous que sente celuy qui coule de sa bouche ce miel attique, c'est-à-dire une oraison parfaitement élabourée, ornée de graves et sages sentences, embellie de belles paroles où la raison et la verité, illustrées par leur propre et plus riche ornement, reluisent en une splendeur admirable? Il n'y a, croyez, sorte de chant et d'harmonie qui touche plus doucement nostre âme et avec plus de volupté. Si ce que l'on dit de la musique est vray, que celuy qui chante reçoit encore plus de plaisir que ceux qui l'oyent, ne doutez nullement que de tant de plaisirs que l'orateur donne à ceux qui l'escoutent, il n'en reçoive la principale et plus agréable partie.

(De l'éloquence françoise.)

L'ÉLOQUENCE FRANÇAISE AU TEMPS DE DU VAIR.

La Grèce a eu comme nous son enfance, mais après avoir quelque temps begayé, a formé sa voix en une pleine et parfaite parole, et produict des orateurs admirables à tous les aages suivans :

Rome en a faict autant, et semble que sa fortune ait voulu élever son éloquence aussi haut que son empire. La France n'a peu encore bien denouer sa langue, et comme les enfans nés au decours de la lune, n'a peu prendre sa juste croissance. J'ay faict peut-estre hardiment ce jugement; d'autres qui se voudront monstrer plus jaloux que moi de l'honneur françois taxeront ma temerité de juger de ce dont je n'ay pas certaine connoissance. Je ne leur accorderai jamais qu'ils aient plus d'affection que moi à la gloire de leur patrie : que s'ils estiment que mon jugement diminue quelque chose du los que merite la France en cet endroict, je suis prest d'escouter leurs raisons et serai toujours très-ayse d'apprendre quelque chose d'eux qui me fasse changer d'advis. Mon pays ne sçauroit gagner victoire que je n'aye part à ses trophées. Mais comme je suis fort ingenu et en cela vrai François, qui dis librement ce que je pense, sans donner davantage à l'opinion d'autruy que ce que je comprends de la raison, je suis contrainct de confesser que de tout ce que nous avons de tesmoignages, soit par escrit, soit en nostre memoire, des hommes de nostre nation qui ont esté estimés les plus éloquens, il n'y a rien qui me persuade

qu'ils soyent jamais parvenus à l'éloquence des anciens.

Si ceux qui ont escrit en nostre langue auparavant quarante ans en ça, ont eu quelque naïveté, un style pur et qui suit assez commodément la nature des choses qu'ils descrivent, je ne leur en veux pas oster la louange. Cela de vray se trouvera en quelques-uns, ainsi que font de belles, droites et fermes plantes en une bonne et franche terre, bien qu'elle ne soit ne labourée ne cultivée, mais les fruicts en sont fort differens de ceux qui sont adoucis par la soigneuse main d'un diligent et entendu laboureur.

Quant à ceux qui ont vescu depuis quarante ans en ça, ils se sont un peu éveillés et ont tâché d'enrichir nostre langue des depouilles de la grecque et de la latine, et essayé d'imiter les artifices de ces braves anciens-là. Mais qui est-ce d'entr'eux qui ait acquis grande gloire en cet art? Quel ouvrage nous ont-ils laissé qui les ait survescu, et qui soit encore, entre nos mains, beaucoup prisé et admiré? Je n'en vois quasi point. Et de tout ce qui y est, ce qui en est le plus élabouré leur peut acquerir le nom de diserts plustost que d'éloquens.

S'il y a eu quelque chose qui soit plus recommandable, ç'a esté depuis vingt ans en ça, car je l'ai veu confesser ainsi à ceux mesmes qui ont veu ce temps-là et le precedent. Et néantmoins le mesme pourrois-je quasi dire de tous ceux que j'ay veus depuis que j'ay vescu parmy les hommes et les affaires.

DE PIBRAC, AVOCAT DU ROI.

Ce grand esprit bien nourry ès-bonnes lettres, plein de jugement aux affaires, doué d'une grande grâce naturelle, et qui s'estoit fort estudié en cet art, m'a toujours paru celuy à qui estoit deu le premier rang d'honneur en nostre siècle : toutesfois les deux actions imprimées que nous avons de luy sont escrites en un langage si entrelacé de divers passages et de diverses allegations, sont davantage si plates pour les mouvemens et sentences, que si ce n'estoit que je luy ai veu regretter qu'elles fussent en lumière, elles me diminueroient l'opinion que j'ay de son mérite. L'épistre adressée à Helvidius est merveilleusement belle et artifi-

cieuse, mais elle a esté escrite en latin. Son apologie, qui n'a point esté publiée et a passé par peu de mains, est, à mon gré, fort pure et élabourée, et la jugerois volontiers parfaite au style dont elle a esté escrite, car pour moy, je n'ai jamais rien veu de mieux. Toutefois cela me demeure toujours à redire en luy, qu'il n'estoit pas capable d'une haute et pleine éloquence. Sa douce et gracieuse humeur ne pouvoit concevoir des passions fortes et courageuses, et telles qu'il les faut pour animer une parfaite oraison.

MANGOT, AVOCAT DU ROI.

Il me fasche de parler de son éloquence, car il estoit orné de tant et tant d'autres belles vertus qu'il me semble que s'en taire pour parler de celle dont il faisoit le moins de cas, ce seroit faire tort à sa memoire. Nous estions venus au palais ensemble; sitost qu'il arriva, l'on conceut de luy l'opinion qu'il a toujours depuis conservée, et en peut-on dire ce que l'on disoit de Phidias, qu'au premier ouvrage qu'on vit de luy on commença

à en faire cas. C'estoit un esprit fort clair, un jugement fort sain, une parole fort nette, sans affectation. Il sçavoit beaucoup ; entre ce qu'il sçavoit, il choisissoit bien ; toutesfois il me sembloit un peu long, et n'avoit pas beaucoup de poincte. Je crois que, si nostre bonheur nous en eust laissé jouir plus long-temps, l'aage et l'usage y eust retranché ce qui sembloit redonder, et resserré ce qui sembloit trop estendu. Rien ne se parfaict du premier coup, on ne peut arriver au sommet que par degrés.

LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU.

L'authorité et dignité d'un bon advocat procedant de sa propre vertu ne depend que de luy-mesme. Car quand ses laborieuses études la luy ont une fois acquise, elle lui appartient incontestablement sans que personne luy en puisse rien diminuer. Et quand on dira davantage, que l'authorité des juges relève et dépend de celle des advocats, qui le pourra nier ? Ceux qui sçavent comme l'on vit en ce théastre public de la justice,

reconnoissent ingenuement que les juges y seroient du tout inutiles et sans fonctions, si les advocats ne venoient à leur secours, et par leur industrie et laborieux travail ne leur descouvroient la verité cachée et desguisée par les artifices des plaideurs, et l'équité plongée et comme abymée dans les gouffres et fondrières de la chicasnerie.

Les advocats, dira quelqu'un, n'ont point de puissance sur la vie et sur les biens des hommes... Mais au contraire, je dis qu'elle depend d'eux plus que de personne au monde. Qui est celuy si innocent en ce monde auquel quelquefois la calomnie ne s'attache, et que, par artificieuse fausseté, elle ne jette en un manifeste peril de perdre l'honneur et la vie? Qui est celuy qui a son patrimoine à si bon titre et si bien asseuré, qu'il ne puisse craindre les ruses d'un notable brouillon qui le jettera dans les pièges de la chicasnerie?

Hunc expulit alter,
Illum nequities, et vafri inscitia juris.

Mais l'advocat, accourant à son secours, armé de ces deux grands et puissants traicts, l'érudition et l'éloquence, le retire de la foule, le met en

sauveté, contraint les juges de luy prester l'authorité publique pour sa protection et defense. Tellement que si la pureté de nostre religion ne nous empeschoit d'user des termes des anciens, nous pourrions à bon droict appeler les advocats les dieux tutelaires de la justice et de l'innocence. Œlien écrit que Menecrates, celebre medecin de Syracuse, après avoir guery les malades, ne leur demandoit autre salaire, sinon qu'ils l'appelassent leur Jupiter, et se nommassent ses esclaves. Ambition trop grande, voire impie, et qui le rendoit indigne de tout honneur, puisqu'il le recherchoit sans mesure ! Mais certainement un bon et fidèle advocat, sans le demander, acquiert bien sur ceux qu'il defend, de quelque qualité qu'ils soient, tous les plus hauts titres d'honneur qu'on sçauroit desirer, puisque la loy mesme luy donne celuy de patron, et que les parties qui se jettent entre ses bras, prennent celuy de cliens, noms qui portent marque d'empire et de domination d'un costé, et image de servitude de l'autre.

Mais quelqu'un demandera où sont les huissiers, où sont les licteurs des advocats pour designer leur authorité et pour les faire obeïr?..... Quand Ulysses vouloit haranguer, Minerve, déesse des

armes aussi bien que des sciences, se transformoit en heraut et marchoit devant luy. Après cela, il ne falloit point demander qui estoient les executeurs de ses commandemens, car autant d'hommes qui l'oyoient, estoient autant d'esclaves qu'il menoit enchaisnés par les oreilles, voire precipitoit à l'execution de tout ce qu'il leur proposoit.

Quant à l'honneur et à la dignité, voyons lorsque les mesmes loix sont venues à les partager entre les juges et les advocats, à quelle proportion elles les ont distribués, et nous trouverons qu'elles ont égalé les uns aux autres, et ont ramené dans le barreau, avec des éloges d'honneur et consolations de gloire, ceux qui, après avoir manié les plus grandes charges et geré les plus grands magistrats, desdaignoient cet honorable mestier, comme s'il eust esté au-dessous des offices qu'ils venoient d'administrer. Et pour cet effect, l'empereur Valentinian parlant à eux, leur dit : *Nec quisquam honori suo detractum putet, cùm ipse elegerit necessitatem standi, et neglexerit jus sedendi.* Si j'avois icy à vous ramentevoir combien d'empereurs sont descendus de leurs throsnes, combien de consuls de leurs sièges, durant leur consulat, pour entrer dans le barreau et plaider

les causes de leurs amis, ce seroit une histoire trop longue. Seulement vous diray-je que ce n'est point merveille qu'ils l'ayent fait. A vray dire, quel chant de triomphe est plus glorieux que ce doux murmure qu'on oit se lever au barreau en l'applaudissement d'une grande et genereuse action? Quand les esprits des escoutans, estonnés de vostre érudition, ravis de vostre éloquence, souslevés de je ne sçay quel ayse, meslent l'admiration parmy la bienveillance et en forment une voix d'honneur, laquelle ils vont, sortant d'icy, respandre parmy les peuples, de sorte qu'en quelque lieu que vous alliez, on vous monstre au doigt, et que chacun tirant son compagnon par la manche, luy dit : C'est celuy-là. Qu'on me dise maintenant quelles lettres d'offices peuvent donner ces titres d'honneur et deferer cette gloire, principalement en ce temps, où les provisions des magistrats sont plus marques d'argent qu'ils ont desboursé que de la suffisance qu'ils ont acquise. Mais posons le cas que ceux qui sont pourveus des charges les plus honorables, ayent avec l'authorité que le prince leur donne, l'érudition et l'éloquence, telle que le meilleur advocat la peut avoir, pour cela peuvent-ils esperer le mesme

honneur et la mesme gloire? Ils auront ces belles parties-là, *sed tanquàm gladium in vaginâ reconditum*, sans les pouvoir desployer ni employer. Toutes les actions des juges se font à l'ombre, à l'obscur, entre des murailles, sans monstre, sans ornement, sans appareil, sans autre théastre que celuy de leur conscience. A vous seuls il est permis de se produire à la lumière, d'estaler en public les richesses que vous avez levées de toutes les nations estrangères, que vous avez recouvrées de tous les siècles passés, et toutes les inventions que vostre esprit vous fournit. Bref, à vous seuls il est permis de se faire connoistre, et par consequent à vous seuls l'honneur est reservé.

(Harangue à l'ouverture du parlement en 1602.)

SUR LA BRIÈVETÉ DES PLAIDOIRIES.

« Vous devez penser, advocats, que quand l'on vous presse d'être briefs ce n'est pour la commodité des juges, mais pour la vostre et pour celle des pauvres parties. Les juges seroyent plus à leur

ayse et auroient l'esprit plus frais à ne juger qu'une cause en une audience, que d'en juger douze ou quinze. Mais ce faisant, il faudroit que les pauvres parties mourussent en langueur à la poursuite de la justice, puisque vous voyez qu'avec toute la diligence qu'on y peut apporter, les appellations verbales roulent quelquefois deux et trois années et arrestent le cours des procès par écrit. Il faudrait aussi que vous cherchassiez un autre mestier. Car qui vous laisseroit faire, le plus celebre advocat du barreau ne plaideroit pas une douzaine de causes par an, et faudroit qu'il portast ici trois mois son sac à la main et sa cause en sa mémoire avant que la plaider; et de mille expediens qui se passent, il ne s'en passeroit pas un. Aux causes graves qui le mériteront, la cour ne vous plaindra jamais le temps, ni une favorable audience..... Mais vous estes trop insupportables quand ès causes minimes, par le plaidoyer de l'appelant ou du demandeur, le faict estant entendu, vous l'allez encore répéter au lieu de venir droict au point ou du faict ou du droict qui demeure en question.

(A l'ouverture du parlement en 1601.)

A L'OUVERTURE DU PARLEMENT (1612).

Voici la seizième année que nous faisons l'ouverture de ce temple de justice....., mais aujourd'huy avec une bien plus dure condition, avec une bien plus pesante charge que les autres fois, avec beaucoup moins d'esperance de satisfaire à vostre attente et de respondre à la dignité du subject. Car le temps, l'aage, l'experience qui ont accoustumé d'ayder ceux qui entreprennent choses semblables, sont ceux qui nous incommodent aujourd'huy. Le temps, en s'avançant insensiblement, a miné ce peu de force que la nature avoit presté à nos premières et plus vigoureuses années, l'aage traisnant après soy les maladies, nous a desrobé avec la santé la memoire et la voix.....

PENSÉES DÉTACHÉES.

La jalousie n'est qu'une defiance de soy-mesme et un tesmoignage de notre peu de merite.

Il n'y a pas plus grande sagesse, ni plus utile au monde, que d'endurer la folie d'autruy.

Sçavoir se taire est un grand avantage à bien parler ; bien dire et beaucoup n'est pas le faict d'un mesme ouvrier ; le silence est le père du discours.

L'abondance des paroles obscurcit la verité au lieu de l'esclaircir. Il est des paroles comme des

pièces d'or et d'argent : celles-là sont les meilleures qui, sous moins de masse, ont plus de prix.

Il faut éviter en propos communs les questions subtiles et aiguës ; elles ressemblent aux écrevisses : il y a plus à esplucher qu'à manger.

Il faut parler aux sciences teste à teste en leur langue maternelle et non par truchement.

La vertu aux ames heroïques n'attend pas les années, elle fait son progrès tout à coup.

Plus le soleil est haut, et moins fait-il d'ombre ; plus la vertu est grande, moins cherche-t-elle de gloire. Gloire vrayment semblable à l'ombre qui suit ceux qui la fuyent et fuit ceux qui la suyvent.

Les anciens mages disoient que Dieu avoit la lumière pour son corps et la verité pour son ame, ayant en cela pressenti et trouvé comme à tastons, un des plus grands secrets de la Divinité.

La voix commune de tous les hommes qui vivent, n'est-ce pas une plainte continuelle de leur misère et infortune?

A la première naissance et innocence de l'Église, la rigueur de la penitence a esté très-grande, et néantmoins personne ne refusoit de la subir; en ce grand zèle et ardeur de religion les penitens triomphoient en leurs pleurs.

C'est quelquefois un plus grand honneur de n'avoir pas ce que l'on a merité que de l'avoir. Il m'est bien plus honorable (disoit Caton) que chacun demande pourquoy l'on ne m'a point dressé

de statue en la place, que si l'on demandoit pourquoy l'on m'en a dressé. Bref, tenons pour maxime que le fruict des belles actions est de les avoir faites, et que la vertu ne sçauroit trouver hors de soi recompense digne d'elle.

Qui est-ce qui voudroit courir seul aux jeux olympiques? Ostez l'émulation, vous ostez la gloire, vous ostez l'éperon à la vertu.

Nous ne parons pas (aux funérailles) les entrées des maisons de cyprès comme les payens, qui vouloient monstrer par là, que comme cet arbre une fois coupé ne revit jamais, de mesme les hommes une fois tombés ne se relèvent plus; mais nous allumons des cierges et des flambeaux, voulant, par la lumière, qui est le symbole de la gloire, monstrer que nous entrons en la gloire immortelle.

Nous mourons tous les jours, et chaque heure

de nostre vie qui est passée est morte pour nous. La dernière goutte qui sort de la bouteille n'est pas celle qui la vuide, mais qui achève de la vuider ; et le dernier moment de nostre vie n'est pas celui qui faict la mort, mais qui l'achève.

FIN.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Épitre dédicatoire. v

Préface. vii

Introduction. 1

§ I. Vie de Du Vair. 6

§ II. Du Vair, orateur. 52

§ III. Du Vair, écrivain. 87

Notes. 137

Fragments. 173

Pensées détachées. 230

FIN DE LA TABLE

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

NY
67 63

CE

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

02 05 73

04 NOV. 1992
04 NOV. 1992

00 JUIN 12 2008

P.E.B. / I.L.L.

JUL 18 2008

MORISSET

00 JUIL 30 2008

a39003 002166329b

CE PQ 1620
.D6Z9 1847
C00 SAPEY, CHARL ESSAI SUR
ACC# 1387162